

**LE FINANCEMENT PUBLIC  
DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ AU QUÉBEC**

Bernard Vermot-Desroches  
Professeur à L'Université de Québec à Trois-Rivières

Étude menée pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Février 2007

Collaboration :

Claire Verret de la Durantaye, professeure  
Izold Guihur, professionnelle de recherche

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007  
ISBN 978-2-550-50225-8 (PDF)  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

## Table des matières

### INTRODUCTION

### CHAPITRE 1

#### LES PRINCIPAUX ASPECTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ AU QUÉBEC ..... 9

##### Section 1-1

#### Macro-économie du secteur de l'éducation au Québec, une première image de base ..... 9

##### SECTION 1-2

#### Le financement public de l'enseignement privé au Québec ..... 11

##### 1-2-1 Description des modalités de base pour le Québec..... 11

##### 1-2-2 Quelques données relatives au secteur privé en toile de fond ..... 12

### CHAPITRE 2

#### LE CANADA, UN PREMIER POINT DE COMPARAISON DU FINANCEMENT PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ..... 15

##### Section 2-1

#### Caractéristiques du système éducatif au Canada ..... 15

##### 2-1-1 Caractéristiques administratives ..... 15

##### 2-1-2 L'effectif ..... 15

##### Section 2-2

#### Le financement dans l'ensemble du Canada..... 16

##### Section 2-3

#### Le financement public de l'enseignement privé dans cinq provinces..... 17

##### 2-3-1 Le Québec ..... 17

##### 2-3-2 Le Manitoba..... 18

##### 2-3-3 La Saskatchewan..... 19

##### 2-3-4 L'Alberta..... 20

##### 2-3-5 La Colombie-Britannique ..... 21

##### 2-3-6 Synthèse à propos de ces cinq provinces ..... 22

##### Section 2-4

#### Quelques grands débats provinciaux ..... 22

CHAPITRE 3	
LES ÉTATS-UNIS, ÉLARGISSEMENT NORD-AMÉRICAIN	
DE LA COMPARAISON.....	25
Section 3-1	
Caractéristiques du système éducatif.....	25
3-1-1 Quelques éléments administratifs.....	25
3-1-2 Effectif.....	26
Section 3-2	
Le financement public de l'enseignement privé.....	27
Section 3-3	
L'exemple particulier des États autour des Grands Lacs.....	28
CHAPITRE 4	
L'EUROPE, UNE SITUATION TRÈS DIVERSIFIÉE.....	29
Section 4-1	
Caractéristiques du système éducatif en Europe.....	29
4-1-1 Quelques éléments administratifs.....	29
4-1-2 L'effectif.....	30
Section 4-2	
Le financement public de l'éducation privée en Europe.....	30
4-2-1 Répartition des financements public et privé en Europe.....	31
4-2-2 La proportion du financement public du secteur privé.....	31
4-2-3 Les catégories financières.....	32
4-2-4 Synthèse des facettes du financement public de l'enseignement privé en Europe.....	32
Section 4-3	
Exemple de quatre pays européens représentatifs de la problématique du financement public de l'enseignement privé.....	33
4-3-1 L'Espagne.....	33
4-3-2 La France.....	33
4-3-3 Le Danemark.....	34
4-3-4 L'Angleterre dans le Royaume-Uni.....	34
Section 4-4	
Les grands débats.....	36

## CHAPITRE 5

### VUE D'ENSEMBLE APPROFONDIE DE LA SITUATION AU QUÉBEC..... 39

#### Section 5-1

#### Quelques données de base pour le Québec et pour ses 17 régions..... 39

##### 5-1-1 Vue d'ensemble du Québec en 2003-2004 ..... 39

##### 5-1-2 Quelques chiffres prospectifs pour les 17 régions du Québec ..... 40

#### Section 5-2

#### Capacité d'accueil non utilisée par le secteur public, maintenant et prévue pour 2010 ..... 42

##### 5-2-1 Capacité d'accueil non utilisée par le public en 2002-2003 ..... 42

##### 5-2-2 Capacité d'accueil non utilisée prévue pour 2010 dans le secteur public..... 42

#### Section 5-3

#### Droits maximaux pouvant être appliqués et droits appliqués au primaire et au secondaire ..... 45

#### Section 5-4

#### Vue d'ensemble socioéconomique du secteur privé et raisons évoquées pour y appartenir..... 46

##### 5-4-1 Quelles sont les sources et les données de cette vue d'ensemble? ..... 46

##### 5-4-2 Combien d'élèves sont-ils et dans quelles régions sont-ils situés ?..... 46

##### 5-4-3 Qui sont-ils?..... 47

##### 5-4-4 Qui sont leurs parents et quelles sont les valeurs qui les poussent à opter pour le privé?..... 48

##### 5-4-5 Les raisons évoquées par les parents pour inscrire leurs enfants au privé..... 49

#### Section 5-5

#### Proportions des établissements d'enseignement privé qui, faute de place, refusent des élèves ..... 50

#### Section 5-6

#### Description, sur le plan scolaire, des élèves du privé comparativement aux élèves du public ..... 51

##### 5-6-1 Description scolaire au primaire et au secondaire ..... 51

##### 5-6-2 Description scolaire au collégial..... 52

Section 5-7	
Les débats actuels .....	52
CHAPITRE 6	
SCÉNARIOS ET EFFETS ATTENDUS DE CHANGEMENTS ÉVENTUELS	
DANS LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ	
AU QUÉBEC (2004-2005).....	
	55
Section 6-1	
Considérations méthodologiques.....	56
Section 6-2	
Scénario 1 : Les effets d'une réduction de 100 % des subventions publiques	
au secteur privé primaire et secondaire.....	58
Section 6-3	
Scénario 2 : Les effets d'une réduction de 50 % des subventions publiques	
au secteur privé primaire et secondaire.....	59
Section 6-4	
Scénario 3 : Les effets d'un maintien des subventions publiques au secteur privé	
primaire et secondaire .....	61
Section 6-5	
Scénario 4 : Les effets d'une augmentation de 50 % des subventions publiques	
au secteur privé primaire et secondaire.....	62
Section 6-6	
Les quatre scénarios menés à propos du secteur collégial privé (2004-2005).....	63
6-6-1 Scénario 1C : Les effets d'une réduction de 100 % des subventions publiques	
au secteur collégial privé.....	63
6-6-2 Scénario 2C : Les effets d'une réduction de 50 % des subventions publiques	
au secteur collégial privé.....	64
6-6-3 Scénario 3C : Les effets d'un maintien des subventions publiques au secteur	
collégial privé (Tableaux 6-6 .7 à 6-6 .9).....	64
6-6-4 Scénario 4C : Les effets d'une augmentation de 50 % des subventions	
publiques au secteur collégial privé .....	65
CHAPITRE 7	
SUR L'ÉLASTICITÉ-PRIX AU QUÉBEC .....	
	67
BIBLIOGRAPHIE.....	
	71
ANNEXE	

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **LE CONTEXTE, UNE SYNTHÈSE DE LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION, AU QUÉBEC ET AILLEURS**

#### **INTRODUCTION**

Devant une question aussi large qui touche autant la juridiction québécoise que les autres juridictions canadiennes ou internationales, la première partie du présent document propose une synthèse de plusieurs de ces juridictions en commençant par celle du Québec.

Cette première partie donne les grandes lignes de la situation au Québec par rapport au sujet annoncé. Ensuite, le champ de vision s'agrandira, en menant une démarche similaire dans d'autres juridictions jugées pertinentes. Ces extensions se feront dans le reste du Canada, puis aux États-Unis et, enfin, en Europe.

En conséquence, cette première partie se divise en quatre chapitres :

- Chapitre 1 Les principaux aspects de la situation financière de l'enseignement privé au Québec
- Chapitre 2 Le Canada, un premier point de comparaison du financement public de l'enseignement privé
- Chapitre 3 Les États-Unis, élargissement nord-américain de la comparaison
- Chapitre 4 L'Europe, une situation très diversifiée

# CHAPITRE 1

## Les principaux aspects de la situation financière de l'enseignement privé au Québec

Les premières pages visent tout d'abord à situer le sujet dans son contexte d'ensemble.

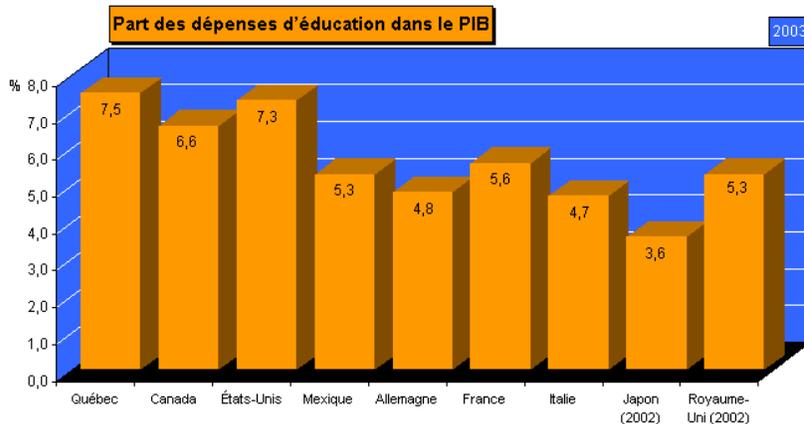
Ce développement donne donc, pour le Québec, une situation d'ensemble vis-à-vis du financement public de l'enseignement privé.

### Section 1-1 : Macro-économie du secteur de l'éducation au Québec, une première image de base<sup>1</sup>

Les traits majeurs qui sous-tendent l'ensemble du phénomène étudié sont les suivants :

À partir des données internationales de 2003, le graphique 1-1.1 montre que l'État et les particuliers consacrent une part relativement importante du PIB à l'éducation.

**Graphique 1-1.1 Part des dépenses de l'éducation (secteurs public et privé confondus) dans le PIB (2003).**



Source : Institut de la statistique, Québec, d'après les données de la Banque mondiale.

La tendance d'ensemble consiste en une baisse, depuis quelques années, de l'effectif scolaire dans les établissements d'enseignement au Canada et au Québec. Celle-ci était annoncée par la démographie et les pyramides des âges antérieures.

<sup>1</sup> Les premières pages du Rapport « Gervais » d'octobre 2005 sont riches en information macro-économique diverse en ce qui concerne l'éducation au Québec (voir Gervais, 2005).

**Tableau 1-1.1**  
**Effectif en ETP dans les**  
**écoles publiques primaires et secondaires,**  
**au Canada, au Québec, de 1997 à 2003.**

	<b>Canada</b>	<b>Québec</b>
1997-1998 Variation en pourcentage	5 034 731 ..	1 118 504 ..
1998-1999 Variation en pourcentage	5 051 566 0,3	1 116 248 -0,2
1999-2000 Variation en pourcentage	5 052 805 0,0	1 101 644 -1,3
2000-2001 Variation en pourcentage	5 042 469 - 0,2	1 094 472 -0,7
2001-2002 Variation en pourcentage	5 042 647 0,0	1 090 176 -0,4
2002-2003 Variation en pourcentage	5 021 604 - 0,4	1 084 480 -0,5
<b>Variation en pourcentage de 1997-1998 à 2002-2003</b>	<b>-0,3</b>	<b>-3,0</b>

Sources : Pour le Canada : « Indicateur de l'éducation au Canada, Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation », Statistique Canada, 2005.

Pour le Québec : Statistiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

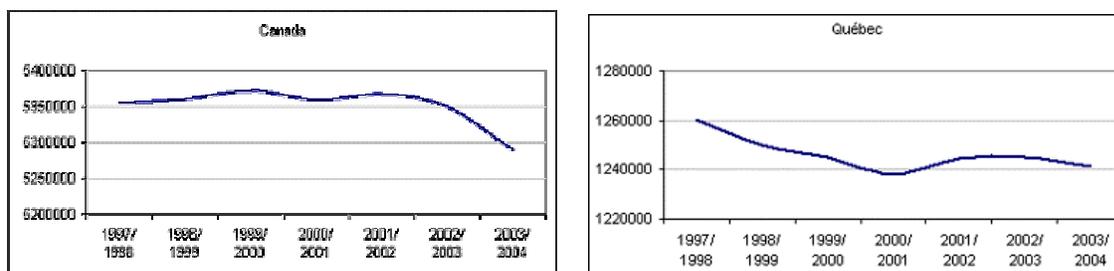
Remarque : Pour le Canada, ces données portent uniquement sur les écoles publiques et ne tiennent pas compte des écoles privées, des écoles fédérales et des écoles pour les personnes ayant une déficience visuelle ou auditive. Par conséquent, les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus ne peuvent être comparés aux données déclarées dans le cadre du PIPCE de 2003. Ces données incluent l'effectif des programmes aux adultes et à la formation professionnelle, lesquels sont régis par les commissions ou les districts scolaires.

Au Canada, en 1999-2000, les écoles publiques accueillait 93 % de l'ensemble des élèves, comparativement à 7 % pour les écoles privées. Ces proportions demeuraient plus ou moins constantes durant la fin des années 1990<sup>2</sup>.

Les deux graphiques suivants présentent la tendance observée au Canada et au Québec concernant l'effectif scolaire du secteur public. Plusieurs pays de l'OCDE sont sujets à ce phénomène de diminution de l'effectif étudiant.

<sup>2</sup> Voir Statistique Canada à : [http://142.206.72.67/02/02c/02c\\_002\\_f.htm](http://142.206.72.67/02/02c/02c_002_f.htm)

**Figure 1-1 .2 Tendances de l'effectif public du primaire et du secondaire, au Canada et au Québec.**



Source : Statistique Canada – Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, de 1997-1998 à 2003-2004.

Note : Les deux courbes ci-dessus doivent être considérées par rapport aux deux échelles différentes (effectif).

Le tableau 1-1.2, en Annexe, fait ressortir qu'entre les années 1994-1995 et 2001-2002, le Québec consacre à l'éducation une plus grande part de sa richesse que le Canada et que la moyenne des pays de l'OCDE. Dans ce domaine, les États-Unis ne dépassent le Québec qu'à partir de 2001.

Au Québec, après le domaine de la santé qui absorbe près de la moitié des dépenses publiques provinciales, celui de l'éducation arrive au deuxième rang avec plus de 25 % de ces dépenses publiques.

## **Section 1-2 Le financement public de l'enseignement privé au Québec**

### **1-2-1 Description des modalités de base pour le Québec**

Dans l'ensemble, les écoles privées tous niveaux confondus, que ce soit au primaire, au secondaire ou au collégial, sont subventionnées à 60 % environ de ce que reçoivent du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport les écoles publiques, hors capital. Certains frais au collégial privé sont déductibles des revenus à des fins fiscales, la part payée par l'ensemble de la société peut donc être un peu plus élevée. Au total, environ 3,2 % du budget provincial de l'éducation va au secteur privé, ce qui représente par ailleurs 4,5 % des subventions gouvernementales versées à l'ensemble des réseaux de l'éducation (tableau 1-2.2 en annexe).<sup>3</sup>

Certaines écoles facturent des frais de surveillance au secondaire. D'autres suggèrent aux parents de verser, à leur fondation, une somme déductible des revenus. Ces fondations à leur tour permettent certaines activités à l'école (exemple du Collège Jean-de-Brébeuf de Montréal ou de l'Académie Lafontaine, de Saint-Jérôme<sup>4</sup>).

<sup>3</sup> Le budget du ministère de l'Éducation au Québec est essentiellement composé des subventions aux réseaux, de l'aide financière aux études, des régimes de retraite du personnel enseignant et du service de la dette des réseaux publics de l'éducation.

<sup>4</sup> Voir le site de l'Académie Lafontaine : [http://www.academielifontaine.qc.ca/article.php3?id\\_article=37](http://www.academielifontaine.qc.ca/article.php3?id_article=37)

## 1-2-2 Quelques données relatives au secteur privé en toile de fond

Les chiffres qui suivent donnent une image de la situation actuelle et globale en ce qui concerne la fréquentation et le financement du secteur privé. Des débats sont en cours à cet égard au Québec (voir le chapitre 5).

### - Fréquentation

Une vue d'ensemble détaillée est présentée au chapitre 5 et donne une analyse de la situation de la province, davantage à l'échelle des régions. Ici, nous retiendrons quelques chiffres de base pour décrire la situation du Québec dans son ensemble.

En 2003-2004, 10,4 % des élèves du primaire et du secondaire fréquentaient le secteur privé. Depuis quelques années, la tendance de cette proportion va en s'accroissant. Au collégial, en 2003, 7,2 % des élèves fréquentaient le secteur privé<sup>5</sup>. Depuis quelques années, la tendance de cette proportion décroît.

Ce ne sont pas tous les établissements d'enseignement privé qui reçoivent une subvention gouvernementale. Certains d'entre eux sont seulement « sous permis ».

Pour l'année 2004-2005, les données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont présentées dans le tableau 1-1.3, en Annexe.

Parmi toutes les provinces canadiennes, le Québec est celle dont le secteur privé est le plus important. Le tableau 1-2.1, en Annexe, montre quelle était la situation du Québec en 2003-2004 en comparaison avec les quatre autres provinces qui accordent aussi un financement public au secteur privé.

Depuis les cinq dernières années, un accroissement sensible de la proportion du secteur privé est observé plus particulièrement au Québec (primaire et secondaire), d'autres statistiques<sup>6</sup> montrent qu'en 2006, on pouvait affirmer que plus d'un élève sur 10 est inscrit au secteur privé. La Colombie-Britannique suit de près.

Cette valeur est sujette aux variations selon l'emplacement. Ainsi, de rapides calculs à partir des statistiques des commissions scolaires montrent que, dans la ville de Montréal, ce sont plus de 20 % des élèves du primaire et du secondaire qui fréquentent l'école privée (un élève sur cinq).

---

<sup>5</sup> Ces données et celles qui suivent sont extraites des statistiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, secteur Information et communications, *Statistiques de l'éducation*, Édition 2005.  
[http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/stat\\_edu/donnees\\_05/StatistiquesEducation2005\\_45379\\_4.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/stat_edu/donnees_05/StatistiquesEducation2005_45379_4.pdf)

<sup>6</sup> Voir les tableaux de *Indicateurs de l'éducation au Canada*, document publié par Statistique Canada :  
<http://www.statcan.ca/francais/freepub/81-582-XIF/2006001/pdf>

## - Financement

Pour les frais de fonctionnement, les montants sont établis sur la base de paramètres appliqués pour le réseau scolaire public. En vertu des règles budgétaires (2005-2006) des établissements d'enseignement privé, les sommes de base prévues comme subvention moyenne pour les élèves sont de 3 006 \$ pour le préscolaire, de 2 582 \$ pour le primaire et de 3 556 \$ pour le secondaire. De plus, en 2005, le paiement d'un montant de 93 \$ par élève du préscolaire et du primaire et, toujours en 2005, le paiement d'un montant de 139 \$ par élève du secondaire étaient prévus à titre de valeur locative. Au collégial privés, ces montants sont de 4 757 \$ en fonctionnement et de 514 \$ pour la valeur locative.

Les sommes et les proportions qui existent entre le financement du fonctionnement du secteur public et du secteur privé pour le primaire, le secondaire et le collégial sont données au tableau 1-2.2, en Annexe.

Une conclusion : Le Québec est l'une des juridictions au monde où les dépenses de l'État et des personnes en éducation par rapport au PIB sont les plus grandes (7,5 % en 2003).

Le pourcentage des élèves qui fréquentent le secteur privé au primaire et au secondaire est de 10,4 % et il est de 7,2 % au collégial. Environ 90 % des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire qui fréquentent le secteur privé sont dans un établissement d'enseignement privé subventionné. La tendance de l'effectif total au primaire et au secondaire décroît au Québec comme ailleurs au Canada. Par contre, au Québec, la tendance relative de l'effectif du secteur privé va en croissant au primaire et au secondaire (mais pas au collégial).

En moyenne, le secteur privé est subventionné à environ 60 % de ce que reçoivent, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les écoles publiques (du primaire, du secondaire et du collégial) pour le fonctionnement (donc hors capital).

## **CHAPITRE 2**

### **Le Canada, un premier point de comparaison du financement public de l'enseignement privé**

#### **Section 2-1 Caractéristiques du système éducatif au Canada**

##### **2-1-1 Caractéristiques administratives**

Il n'existe pas ailleurs au Canada de collèges privés ou publics comme au Québec. Aussi, ce chapitre, comme ceux sur les États-Unis et l'Europe, ne porte que sur le préscolaire, le primaire et le secondaire.

Le Canada possède un système éducatif décentralisé, l'éducation relevant des gouvernements provinciaux. Le système public d'éducation est géré localement par des conseils ou commissions scolaires dirigés par des élus. Il y en a environ 800 à travers tout le pays. La plupart des conseils scolaires offrent un enseignement laïc, dans l'une ou l'autre des deux langues officielles ou bien dans les deux à la fois.

Le système éducatif se partage en enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.

Parallèlement au système public d'éducation, des écoles privées existent à travers le Canada. Les écoles privées sont, en tout ou en partie, financées par des fonds privés et gérées par des conseils d'établissement d'enseignement privé. Cependant, toutes les écoles privées doivent être agréées par le ministère de l'éducation de leur province et satisfaire aux exigences de celui-ci, notamment à celles des programmes d'enseignement.

Il existe aussi, dans certaines provinces, des formes particulières d'établissements d'enseignement qui font partie du système public d'éducation, les écoles à Charte et les écoles associées.

Il faut noter, enfin, que des établissements d'enseignement existent hors de l'administration des ministères de l'éducation des provinces et du secteur privé d'enseignement. De tels établissements sont directement gérés par le gouvernement fédéral (ex. collèges militaires) ou par l'intermédiaire de conseils de bande lorsqu'il s'agit d'écoles des Premières Nations ou encore par d'autres ministères provinciaux (ex. écoles d'agriculture, conservatoire). On trouve de tels établissements à travers tout le Canada.

##### **2-1-2 L'effectif**

Les statistiques de l'éducation à l'échelle du Canada sont assez rares et, parfois, elles peuvent se contredire. Cette recherche s'appuie sur une étude menée par J. Marois (2005) pour le compte de la Fédération des établissements d'enseignement privé. Son étude repose sur les données de Statistique Canada et sur une méthode traditionnelle.

Le tableau 2-1.1, en Annexe, donne la répartition, pour l'année 2002-2003, de l'effectif public et privé au Canada et présente une fourchette pour le taux de subvention du privé par le public aux secteurs primaire et secondaire.

Le tableau 2-1.2, en Annexe, montre l'évolution de l'effectif du primaire et du secondaire dans les écoles publiques et dans les écoles privées, qu'elles soient subventionnées ou non au Canada.

## **Section 2-2 Le financement dans l'ensemble du Canada**

Les paragraphes qui suivent montrent tour à tour quelles sont les sources de financement pour chacun des deux secteurs, le public et le privé.

### **- Le financement du secteur public**

Le financement de l'enseignement public est assuré par des transferts des administrations fédérales, provinciales et municipales, et par des sources de fonds propres comme les impôts fonciers et la vente de biens et de services. Environ 72 % du budget de l'enseignement public provient des transferts gouvernementaux, 99 % de cette portion venant du transfert des administrations provinciales ou territoriales.

Le tableau 2-2.1, en Annexe, donne les détails pour toutes les provinces et territoires.

### **- Le financement du secteur privé par les pouvoirs publics**

Au Canada, cinq provinces subventionnent l'enseignement privé primaire et secondaire à partir des fonds publics. Ces provinces sont le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique. Le tableau 2-2.1 donne les principales sources de ce financement. Les subventions correspondent à une portion de la somme allouée par élève en réseau public. Les taux de subvention varient entre 35 % et 65 % de la somme par élève au public hors capital selon la province. En Alberta, la subvention atteint 100 % pour le préscolaire.

Notons que les taux varient en fonction des catégories de dépenses retenues dans le calcul budgétaire. Selon les paramètres et la méthode retenus, la subvention du privé au Québec est d'environ 60 % de la somme allouée par élève au public pour le fonctionnement au primaire, au secondaire et au collégial.

En 2003-2004, la part de marché du réseau privé subventionné était la plus importante au Québec (9,6 %) et en Colombie-Britannique (8,0 %). Dans les provinces où le réseau privé n'est pas subventionné, la part de marché du réseau d'enseignement privé était inférieure à 1 % en 2003, sauf en Ontario et en Nouvelle-Écosse où elle était de 5,3 % et de 2,2 %, respectivement<sup>7</sup>. Au Canada, la proportion moyenne d'élèves inscrits au privé s'établissait à 6,4 % en 2003-2004<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Source : FEPP (2006), « Documentation sur l'enseignement privé ».

<sup>8</sup> Source : J. Marois (2005), p. 53.

## **Section 2-3 Le financement public de l'enseignement privé dans cinq provinces<sup>9</sup>**

À titre d'information, le tableau 2-3.1, en Annexe, résume, pour chaque province et territoire, les dépenses d'éducation pour le secteur primaire et le secteur secondaire, et la provenance du financement dans le secteur public.

Cinq provinces subventionnent le secteur privé primaire et secondaire au moyen des fonds publics. Le tableau 2-3.2, en Annexe, résume les modalités de financement du secteur privé. Les données relatives au collégial sont sans objet ou alors elles ne sont pas disponibles.

### **2-3-1 Le Québec<sup>10</sup>**

Au Québec, en 2003-2004, 9,63 %<sup>11</sup> des élèves du primaire et du secondaire et 7,2 % des élèves au collégial fréquentaient un établissement d'enseignement privé subventionné.

Pour offrir leurs services d'enseignement, les établissements d'enseignement privé doivent obtenir un permis délivré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), selon un certain nombre de modalités touchant les capacités et le programme.

Certains de ces établissements peuvent obtenir du ministère un agrément de subvention en fonction de critères. En majorité, ces agréments sont liés à des facteurs historiques (anciens collèges classiques).

La somme des subventions prévoit l'allocation d'un montant de base par élève à temps plein. Des barèmes sont établis pour ajuster le montant de l'allocation pour les élèves inscrits à temps partiel au collégial. Le paiement d'un montant supplémentaire sert de valeur locative pour les installations de l'établissement d'enseignement privé.

La subvention accordée au secteur privé par les fonds publics est exprimée en proportion du montant alloué par élève au secteur public. Selon les paramètres considérés dans le calcul, le pourcentage de subvention au privé est établi à environ 60 % du montant versé par élève au public à titre de fonctionnement. L'article 87 de la Loi sur l'enseignement privé donne les modalités de base sur le taux de subvention de l'enseignement privé.

Les montants pour 2005-2006 sont publiés par le MELS (Tableau 2-3.3, en Annexe). En sus des allocations, les établissements d'enseignement privé subventionnés sont autorisés à réclamer aux parents des frais d'inscription qui ne peuvent excéder le montant de la subvention par élève. En 2005-2006, les établissements d'enseignement privé subventionnés ont tous exigé des frais d'inscription (Tableau 5-3.1, en Annexe). Rares toutefois sont les établissements privés qui exigent le montant maximum autorisé par la législation.

---

<sup>9</sup> Il ne s'agit pas de comparer cinq provinces pour une année donnée, mais plutôt d'établir leur situation respective. Les statistiques sûres et disponibles les plus récentes sont donc prises en considération pour chacune des situations.

<sup>10</sup> Le chapitre 5 présente une vue d'ensemble détaillée pour le Québec. Ici, quelques éléments de base et quelques chiffres sont donnés pour fins de comparaison. Certains d'entre eux sont repris dans le chapitre 5.

<sup>11</sup> Le nombre d'élèves du secteur privé subventionné diffère selon les sources officielles. Certaines études donnent 9,55 % à ce niveau (par exemple, J. Marois, 2005).

La provenance des revenus des établissements d'enseignement privé subventionnés pour 2004-2005<sup>12</sup> est donnée dans le tableau 2-3.4, en Annexe.

Finalement, les statistiques du MELS (citées par J. Marois) permettent de constater une proportion croissante du nombre d'élèves inscrits dans le réseau privé, secteur Jeunes en formation générale (subventionné et non subventionné), depuis 1999 (Tableau 2-3.5 et 5-1.5, en annexe).

On note qu'environ 90 % des élèves du secteur privé fréquentent un établissement subventionné (Tableau 2-3.6, en Annexe).

### **2-3-2 Le Manitoba**

Au Manitoba, en 2003-2004, 5,89 % des élèves du primaire et du secondaire fréquentaient un établissement d'enseignement privé subventionné.

Un établissement d'enseignement privé a le droit d'offrir ses services d'enseignement dans la mesure où il « offre un programme d'étude et une qualité d'enseignement qui équivalent à ce qui est offert par les écoles publiques » (Loi du Manitoba sur l'administration scolaire).

Le ministre de l'éducation attribue des subventions aux écoles privées qui démontrent :

1. que leur enseignement est équivalent à celui du secteur public;
2. que leurs enseignants sont titulaires d'un brevet;
3. que leur programme a été approuvé par le ministère;
4. qu'elles ont un conseil d'administration légalement constitué;
5. qu'elles disposent d'un conseil consultatif élu comprenant au moins trois parents;
6. qu'elles rendent compte régulièrement de leur fonctionnement aux parents.

De plus, d'une part, les écoles privées doivent avoir démontré une continuité de leurs activités durant au moins trois ans et se soumettre à certaines exigences administratives comme la transmission de renseignements sur le plan financier et scolaire, de même que la conformité à des exigences du *Guide administratif pour les écoles du Manitoba*. D'autre part, seuls les élèves d'âge mineur (moins de 18 ans), aux études à temps plein, ne fréquentant pas d'autre établissement d'enseignement, considérés comme résidents permanents ou citoyens canadiens demeurant au Manitoba sont admissibles aux subventions destinées à l'établissement privé. Les élèves amérindiens ou financés par le gouvernement du Canada ou d'autres organismes ne sont pas admissibles et l'établissement d'enseignement privé ne recevrait aucune subvention s'il acceptait l'inscription de tels élèves.

Les établissements d'enseignement privé qui profitent d'un financement public reçoivent des fonds directs pour l'enseignement et les services, tels que les services d'éducation spécialisée, ainsi que pour du matériel scolaire. Des fonds indirects sont aussi disponibles pour des services partagés avec les commissions scolaires du secteur public : services médicaux, installations et ressources, transport.

---

<sup>12</sup> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) (sous la direction de J. P. Dufort) (2005), *Statistiques de l'Éducation – Édition 2005 : enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire*, n° 2005-05-00828.

Les subventions pour l'enseignement et les services sont établies selon un calcul complexe qui correspond à 50 % du ratio entre des dépenses admissibles de fonctionnement pour un certain nombre d'inscriptions régionales par rapport au nombre total des inscriptions admissibles au secteur privé subventionné. La province a contribué, en moyenne, pour une somme de 4 900 \$ par élève au public et de 3 177 \$ par élève au privé en 2002-2003, soit 65 % de la somme destinée au public<sup>13</sup>.

Pour les services spécialisés et le matériel scolaire, les établissements d'enseignement privé ont reçu les fonds directs suivants en 2003-2004 :

1. 8 780 \$ par élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage de niveau II;
2. 19 530 \$ par élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage de niveau III;
3. 50 \$ par élève pour le matériel scolaire.

Toujours en 2003-2004, les établissements d'enseignement privé qui avaient des ententes avec des commissions scolaires pour le transport des élèves ont reçu les montants suivants :

1. 225 \$ par élève en milieu urbain ( $\leq 1,6$  km de l'école);
2. 375 \$ par élève en milieu rural ( $>1,6$  km de l'école);
3. 460 \$ par élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage.

La somme donnée en subvention est la même pour les élèves fréquentant les établissements d'enseignement privé du primaire et du secondaire. Le préscolaire subventionné reçoit, par élève, la moitié de cette somme (Tableau 2-3.7, en Annexe).

En 2003-2004, le Manitoba comptait 102 établissements d'enseignement privé, dont 55 étaient subventionnés, ce qui correspond à 54 % des établissements d'enseignement privé. Cependant, plus de 90 % des élèves du secteur privé fréquentaient ces établissements d'enseignement subventionnés, soit 12 861 des 14 290 élèves (Tableau 2-3 .8, en Annexe).

Finalement, il faut remarquer que le Manitoba compte une proportion importante d'autochtones qui fréquentent des écoles des Premières Nations gérées par des conseils de bandes. Ces élèves représentent l'essentiel de la catégorie des élèves hors des secteurs publics et privés d'enseignement, constituant 7,68 % de l'effectif total en 2002-2003, soit plus que le secteur privé total au cours de la même année, lequel était de 6,56 %.

### **2-3-3 La Saskatchewan**

En Saskatchewan, en 2003-2004, 0,86 % des élèves du primaire et du secondaire fréquentent un établissement d'enseignement privé subventionné.

Tout établissement d'enseignement privé doit obtenir, ou être titulaire d'un certificat d'inscription. Les critères d'admissibilité au certificat portent sur la constitution légale de l'établissement d'enseignement, sur sa conformité aux orientations de la province dans le domaine de l'éducation, sur sa sécurité et sur le recrutement d'une proportion minimale de la population. Pour offrir la possibilité aux élèves du secondaire d'obtenir des unités permettant de reconnaître leur scolarité, l'établissement doit être agréé en plus d'être inscrit.

---

<sup>13</sup> C. C. Sielke, J. Dayton, C. T. Holmes et A. L. Jefferson (2001). *Public School Finance Programs of the United States and Canada 1998-99*, National Center for Education Statistics.

Quatre sous-catégories d'établissements d'enseignement agréés existent sans que le règlement ne prévoie de dispositions particulières quant à leur droit aux subventions. Les écoles primaires privées ne reçoivent jamais de subventions. Le tableau 2-3.9, en Annexe, donne les détails à propos de cette situation.

Pour être admissibles aux subventions, les élèves du secteur privé doivent résider en Saskatchewan et être inscrits au secondaire, soit entre la 9<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> année, y compris. Parmi les neuf écoles patrimoniales (*Historical High Schools*), six reçoivent une somme qui est prévue par le règlement et qui dépend de la division scolaire de l'école (Tableau 2-3 .10, en Annexe).

En 2003-2004, environ 63 % des élèves inscrits dans le secteur privé étaient subventionnés. Ce pourcentage tient compte des 47 établissements d'enseignement privé de la province, dont certains se situent au primaire non admissible aux subventions. Selon la Commission consultative de l'enseignement privé (CCEP), la proportion serait d'environ 93 % si seulement les élèves du secondaire privé étaient comptés.

Environ 60 % des élèves du secteur privé fréquentent un établissement subventionné, (Tableau 2-3.11, en Annexe).

La Saskatchewan est une province qui compte une proportion importante et croissante d'autochtones fréquentant des écoles des Premières Nations. La proportion d'élèves hors des secteurs publics et privés d'enseignement était de 8,46 % de l'effectif total en 2003-2004, comparativement à 1,36 % pour le secteur privé et 90,18 % pour le secteur public, au cours de la même année.

#### **2-3-4 L'Alberta**

En 2003-2004, en Alberta, 4,59 % des élèves du primaire et du secondaire fréquentent un établissement d'enseignement privé subventionné.

L'Alberta classe les écoles privées en deux catégories : les écoles enregistrées et les écoles agréées. Le respect des buts et des normes du ministère en matière d'éducation, d'hygiène et de sécurité est nécessaire à l'enregistrement.

Les subventions ne sont accordées qu'aux écoles privées agréées. Ces dernières emploient des enseignants certifiés et suivent le programme d'éducation provincial. Elles sont dirigées par une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner. Leurs élèves doivent répondre aux mêmes tests et examens provinciaux que ceux du secteur public.

Les programmes de subvention sont nombreux : aide aux services préscolaires, enseignement de base, éducation spécialisée désignée, handicaps sévères, pupilles de l'État, éducation à la maison, crédit aux ressources d'apprentissage, fournitures de classe, alphabétisation de l'enfance, soutien au salaire de l'éducateur. Les critères généraux sont les suivants : être âgé entre 6 et 20 ans, recevoir un nombre minimum d'heures d'enseignement selon l'ordre d'enseignement et satisfaire à d'autres conditions propres à la définition du terme élève.

À la suite des recommandations d'un groupe de travail (*Private Schools Task Force*) en 1998, le gouvernement albertain a augmenté sa subvention au secteur privé. Alors qu'elle était auparavant de 50 %, la subvention correspond maintenant à 60 % de la somme accordée par élève du secteur public. Elle atteint 100 % pour les élèves handicapés, pour la supervision d'élèves instruits à la maison, pour les pupilles de l'État et pour les programmes institutionnels (Tableau 2-3.12, en Annexe).

Sur les 291 établissements d'enseignement privé inscrits en Alberta en 2003-2004, 263 étaient subventionnés, soit un peu plus de 90 % d'entre eux. Un peu plus de 95 % des 28 500 élèves fréquentaient ces établissements d'enseignement (Tableau 2-3.13, en Annexe).

### **2-3-5 La Colombie-Britannique**

En 2003-2004, en Colombie-Britannique, 8,04 % des élèves du primaire et du secondaire fréquentent un établissement d'enseignement privé subventionné.

Pour offrir leurs services d'enseignement, les établissements d'enseignement privé doivent enseigner à au moins dix élèves, satisfaire aux normes provinciales en éducation et être titulaires d'un certificat délivré par l'Inspecteur des écoles privées.

Il existe quatre catégories de certificats, chacune ayant ses exigences particulières. Seules les catégories I et II peuvent être financées, en partie, par les fonds publics. Les exigences particulières des certificats de catégorie I et II se rapportent, principalement, à la qualité des programmes et des installations, et à l'embauche exclusive d'enseignants titulaires. Le coût par élève doit se situer à un niveau égal ou inférieur au coût du secteur public. De plus, ces établissements d'enseignement doivent relever d'une corporation à but non lucratif.

Pour qu'un élève soit admissible aux subventions, il doit recevoir au moins 135 jours de classe et son titulaire de l'autorité parentale doit être citoyen canadien, résident permanent ou immigrant reçu. Les élèves inscrits dans un établissement d'enseignement public ou financés par le gouvernement du Canada ne sont pas admissibles.

Les subventions des catégories I et II s'établissent, respectivement, à 50 % et à 35 % de la somme accordée par élève du secteur public d'un même district. Cette somme exclut l'allocation annuelle d'immobilisation, les dépenses d'immobilisation et les allocations spéciales du ministère pour les programmes spéciaux d'enseignement, tels que les programmes pour handicapés ou en difficulté d'apprentissage.

Marois (2005) a estimé les subventions de 2003-2004 à 3 001 \$ par élève de la catégorie I et à 2 088 \$ par élève de la catégorie II (données de la *Federation of Independent School Association* [FISA]).

La FISA estime à quelque 340 le nombre d'établissements d'enseignement privé en Colombie-Britannique. Environ 88 % de ces établissements sont subventionnés, dont 241 de la catégorie I et 58 de la catégorie II. En 2002-2003, environ 83 % des élèves subventionnés (école de catégories I et II) recevaient un montant de 3 001 \$ et 17 % des élèves subventionnés recevaient 2 088 \$.

Environ 87 % des élèves du secteur privé fréquentent un établissement subventionné, (Tableau 2-3.14, en Annexe).

### **2-3-6 Synthèse à propos de ces cinq provinces**

Le tableau 2-3.15, en Annexe, reprend aux fins de comparaison les principales conclusions à propos des cinq provinces.

## **Section 2-4 Quelques grands débats provinciaux**

Au Québec en 2005, on note la demande de mettre fin au financement public des écoles privées. Cette demande est formulée par le Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique et suscite plusieurs réactions dans la presse écrite.

Des débats existent, par ailleurs, à propos de l'opportunité d'offrir des bons d'étude qui permettraient aux parents d'opter pour l'école répondant à leurs préférences, que cette dernière soit publique ou privée. Toutefois, de nombreux organismes, conscients que la liberté de choisir son école doit être vue dans la perspective du bien commun, commandent des études et, à ce sujet, commentent les « pour » et les « contre » rattachés à ce mode de financement de l'éducation<sup>14</sup>.

Par ailleurs, le financement du secteur privé variant beaucoup entre les provinces, on observe que des groupes de travail sont mis sur pied par différents gouvernements provinciaux dans le but de comparer leurs pratiques et, éventuellement, d'ajuster leurs modalités de financement. À titre d'exemple, on compte le groupe de travail *Private Schools Task Force* commandé par le gouvernement albertain en 1998. De même, il y a actuellement ces mandats d'étude sur le financement de l'éducation, confiés en 2006 par le gouvernement québécois. Ils font suite aux recommandations du rapport Gervais de 2005. Notons, enfin, les essais, fortement critiqués en Ontario, de crédits d'impôts pour certains frais scolaires du secteur privé<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> - Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (2003), *Choix de l'école et bons d'études* (note n° D11278, mars 2003).

- P. Dubuc (2003), *Bons d'étude : l'arbre qui devrait nous permettre de voir la forêt*, L'aut'Journal dans le Web. Source puisée dans <http://www.lautjournal.info/default.asp?manchette=42>, le 4 juillet 2006.

<sup>15</sup> Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (2003), *Choix de l'école et bons d'études* (note n° D1127).

**Une conclusion :** Cinq provinces participent au financement public des écoles privées. Ce financement concerne le fonctionnement proprement dit (surtout les salaires), et le fonctionnement parfois élargi à l'entretien immobilier, mais non au capital. Comparé au financement de l'enseignement public, ces subventions varient d'un pourcentage très faible (Saskatchewan) à environ 65 % (Manitoba). Au Québec, ce pourcentage est de l'ordre de 60 %. Quelques débats sont en cours. Globalement, c'est au Québec que la présence du secteur privé subventionné est la plus importante, une situation de laquelle se rapproche celle de la Colombie-Britannique.

## CHAPITRE 3

### Les États-Unis, élargissement nord-américain de la comparaison

Les États-Unis sont ici analysés à une échelle globale en faisant ressortir, au besoin, certains États plus visés par la question. La région particulière des Grands Lacs, sera présentée avec plus d'attention.

#### Section 3-1 Caractéristiques du système éducatif

##### 3-1-1 Quelques éléments administratifs

En vertu de la Constitution des États-Unis, l'enseignement est une responsabilité des États de l'Union. Ainsi, les programmes éducatifs sont établis par chaque État.

Historiquement et jusqu'aux années 1980, il était largement admis qu'en majorité, les responsabilités opérationnelles des établissements d'enseignement public devaient être déléguées aux quelque 15 000 organismes éducatifs locaux<sup>16</sup>.

Au cours des années 1980, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du *Department of Education*, a accentué son action en vue d'améliorer les services éducatifs en organisant des orientations et des projets éducatifs pour le secteur de l'enseignement public et le secteur de l'enseignement privé, en appui aux programmes éducatifs de chaque État. Le fédéral supervise et finance les orientations et les projets qu'il met sur pied<sup>17</sup>.

Par ailleurs, différents types d'établissements d'enseignement, souvent différents de ceux du Québec, se partagent l'offre de services éducatifs des secteurs primaire et secondaire.

- Les établissements d'enseignement public sont gérés par un organisme public qui relève d'un des quelque 15 000 districts scolaires à travers les États-Unis. Ils sont essentiellement financés par les fonds publics issus du fédéral (8,5 % des revenus en 2002-2003), de l'État (48,7 % en moyenne) et des impôts fonciers (40,5 % en moyenne). Environ 2,3 % des revenus des établissements d'enseignement public provenaient de fonds privés aux États-Unis, en 2002-2003<sup>18</sup>. En général, les élèves ne peuvent pas fréquenter l'établissement d'enseignement public de leur choix, car ce dernier est assigné en fonction du lieu de résidence. Presque les trois quarts des élèves du primaire et du secondaire fréquentent l'école publique assignée<sup>19</sup> (Tableau 3-1.3).

---

<sup>16</sup> L'enseignement aux États-Unis – Évolution et continuité (sous la direction de J. Siegel). *La société américaine – Revue électronique de l'Agence d'information des États-Unis*, vol. 2, n° 4, décembre 1997.

<sup>17</sup> Ambassade des États-Unis – Paris, France. *Info États-Unis, Les États-Unis de A à Z, Éducation*. Saisie de <http://www.amb-usa.fr/az/e/education.htm>

<sup>18</sup> U.S. Department of Education, National Commission of Education Statistics. *Digest of Education 2005*. Chapitre 2. Saisie de <http://nces.ed.gov/programs/digest/d05>

<sup>19</sup> U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics (2006). *The Condition of Education 2006*, NCES 2006-071, Indicator 36 and Table 36-1a. Saisie de <http://www.nces.ed.gov/fastfacts/display.asp?id=6>

- Les établissements d'enseignement privé sont gérés par des conseils administratifs indépendants issus de groupes religieux ou privés<sup>20</sup>. Ils sont financés principalement par des fonds privés et, dans une moindre proportion, par des fonds publics dans 11 des 50 États. La plupart des établissements d'enseignement privé admettent tout élève qui satisfait aux critères d'aptitude et qui est capable de payer sa scolarité<sup>21</sup>. Les établissements d'enseignement privé accueillent environ 11 % des élèves aux États-Unis (Tableau 3-1.1 annexe).
- Les écoles à charte sont financées comme les établissements d'enseignement public, tout en étant gouvernées par une organisation privée avec un contrat ou une charte qui l'exempte du contrôle législatif local ou de l'État. En retour du financement public et de l'autonomie, l'école à charte doit répondre à certaines exigences. La charte peut être octroyée par différentes autorités législatives ou agences de l'État.

En 2001-2002, 39 États, y compris le District de Columbia et Puerto Rico, reconnaissaient des écoles à charte. La fréquentation des écoles à charte atteignait presque 9 % des élèves du secteur public dans le District de Columbia en 2001-2002. Dans l'ensemble toutefois, les États ne rapportaient la présence que de 2 348 écoles à charte en 2001-2002, fréquentées par 1,2 % des élèves du secteur public aux États-Unis<sup>22</sup>, soit moins de 1 % du total des élèves du primaire et du secondaire.

Les écoles à charte ressemblent aux écoles publiques québécoises qui offrent des programmes particuliers en ce sens que les deux types d'établissement d'enseignement sont approuvés par le gouvernement et qu'ils offrent des programmes particuliers à une clientèle régie par des critères d'admissibilité.

### 3-1-2 Effectif

Les deux tableaux 3-1.1 et 3-1.2, en Annexe, présentent l'effectif des élèves aux États-Unis, dans les secteurs public et privé du primaire et du secondaire. Le postsecondaire préuniversitaire n'est pas pris en considération ici, la structure postsecondaire préuniversitaire américaine comprenant surtout une année préparatoire équivalant à la dernière année générale du cégep québécois. De plus, les données sont assez rares à ce sujet.

La proportion du secteur privé en enseignement primaire et secondaire est relativement constante depuis 1999. Elle varie entre 11,1 % et 11,5 % pour l'ensemble des États-Unis (Tableau 3-1.1, en Annexe).

<sup>20</sup> U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics. *The Condition of Education 2002, Private Schools : A Brief Portrait*, Special Analyses, par M.N. Alt et K. Peter.

<sup>21</sup> Education Commission of the States, ECS StateNotes (2004). *State Aid to Non public Schools*, January 2004. Saisie de <http://www.ecs.org/html/educationIssues/ESCStateNotes.asp?nIssueID=48>

<sup>22</sup> U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics, *Overview of Public Elementary and Secondary Schools and Districts : School Year 2001-02*, NCES 2003-411, par Lee McGraw Hoffman. Washington, DC : 2003. Saisie de <http://nces.ed.gov/pubs2003/2003411.pdf>

Contrairement au Québec, la fréquentation relative du secteur privé est plus importante au primaire qu'au secondaire (Tableau 3-1.2, en Annexe). Depuis 1980, sur l'ensemble du secteur privé, la proportion du primaire est de 78 % et celle du secondaire, de 22 %. Il faut noter, toutefois, qu'aux États-Unis, le primaire compte deux années de plus qu'au Québec et le secondaire y compte une année de moins.

Selon les prévisions de 2006, la fréquentation du primaire privé s'élève à 12,9 % de l'ensemble du primaire (public et privé), tandis que celle du secondaire se situe à 8,8 % de l'ensemble du secondaire (public et privé).

L'organisation du secteur privé relève principalement d'organismes religieux dont les établissements d'enseignement accueillent environ 80 % de la clientèle du secteur privé en 2003<sup>23</sup> (Tableau 3-1.3). En 2003, les établissements d'enseignement d'affiliation catholique recevaient 46 % des élèves, les établissements d'enseignement d'affiliation protestante en accueillent 34 %, alors que 20 % des élèves fréquentaient un établissement d'enseignement laïc ou affilié à d'autres confessions.

### **Section 3-2 Le financement public de l'enseignement privé**

Parmi les 50 États de l'Union, 11 États rapportent qu'ils financent, en partie, le système d'enseignement privé, à partir du budget d'éducation voué au primaire et au secondaire<sup>24</sup> : Arizona, Colorado, Floride, Illinois, Iowa, Maine, Minnesota, Ohio, Pennsylvanie, Vermont, Wisconsin.

Des sources précises à propos du financement public du privé pour l'ensemble des États-Unis n'ont pu être recensées. Selon le rapport *Public School Finance Programs of the United States and Canada 1998-99*<sup>25</sup>, une part moindre ou égale à 1 % du budget de subvention aux écoles pour le primaire et le secondaire sert à financer le secteur privé dans les États mentionnés ci-dessus. Des moyens de soutenir le secteur privé y sont aussi décrits tels que l'octroi de bons d'études, de crédits d'impôts et, ou, de déductions fiscales. Le rapport n'indique pas si ces divers soutiens sont imputables sur le budget éducatif de l'État sous la forme de réclamations faites aux districts scolaires, comme dans le cas des services de transport, ou si ces soutiens fiscaux s'ajoutent au 1 % du budget de l'État.

Finalement, 9 des 11 États précédents ainsi que 15 autres États offrent un soutien aux enfants défavorisés, y compris dans le secteur de l'enseignement privé.

---

<sup>23</sup> U.S. Department of Education (S.P. Broughman et N.L. Swaim) (2006), « Characteristics of Private Schools in the United States : Results From the 2003-2004 », Private School Universe Survey (NCES 2006-319). National Center for Education Statistics.

<sup>24</sup> U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics, *Public School Finance Programs of the United States and Canada 1998-99*, NCES 2001-, par C.C. Sielke, J. Dayton, C.T. Holmes et A.L. Jefferson, Washington, DC : 2001.

<sup>25</sup> *ibid.*

### Section 3-3 L'exemple particulier des États autour des Grands Lacs

Le financement public des écoles privées de six États ceinturant les Grands Lacs est décrit de plus près à titre d'exemple et à cause de leur concentration géographique : Illinois, Iowa, Minnesota, Ohio, Pennsylvanie, Wisconsin<sup>26</sup>.

En l'absence de données précises, une hypothèse raisonnable est d'établir un rapport entre la part du budget éducatif du primaire et du secondaire soutenant le privé et la proportion des élèves du privé financée par cette partie du budget public. Des résultats approximatifs sont donnés dans la dernière colonne du Tableau 3-3.1, en Annexe.

La plupart de ces six États des Grands Lacs allouent 1 % ou moins de leur budget éducatif du primaire et du secondaire aux établissements d'enseignement privé que fréquentent environ 13,2 % des élèves de ces États. Ainsi, selon ces données, les élèves du privé seraient subventionnés environ à 7,6 % et moins dans ces six États par rapport aux sommes allouées pour les élèves du secteur public, chiffres qui pourraient ne pas comprendre certaines déductions fiscales.

Dans la mesure où le mandat de l'étude se limitait à dresser une synthèse du financement public à partir des données existantes, les proportions proposées demeurent une hypothèse raisonnable.

Dans ce contexte élargi, il ne semble pas y avoir actuellement de grands débats sur le sujet du financement public de l'enseignement privé. Une publication de Siegel (1997) propose des réflexions et des commentaires intéressants sur quelques aspects de l'éducation aux États-Unis.

**Une conclusion :** Environ 11 % des élèves du primaire et du secondaire aux États-Unis fréquentent un établissement d'enseignement privé, comparativement à 10 % au Québec. Toutefois, le financement public de l'enseignement privé y semble très marginal. Seulement 11 États sur les 50 participent officiellement à ce financement. Un montant représentant 1 % ou moins des subventions versées aux écoles publiques pour le primaire et le secondaire sert à financer le secteur privé dans 11 États (contre 4,5 % au Québec, y incluant le collégial et les universités). Toutefois, un ensemble de déductions fiscales s'ajoutent peut-être à ces chiffres pour soutenir les parents ou les organismes religieux actifs dans le domaine. Par ailleurs, les écoles à charte, financées à 100 % par le public et dirigées par des organismes privés, accueillent environ 1 % de la clientèle scolaire du primaire et du secondaire.

<sup>26</sup> Pour saisir l'importance du secteur privé potentiellement financé par ces États, la proportion des élèves dans le secteur privé est estimée à partir du rapport (*U.S. Department of Education, S.P. Broughman et N.L. Swaim*).

## CHAPITRE 4

### L'Europe, une situation très diversifiée

La part des dépenses publiques d'éducation représente entre 5 et 6 % du PIB dans près de la moitié des 30 pays européens. Comme pour les autres juridictions (États-Unis et Canada), deux grands éléments sont dégagés :

- la répartition des élèves entre le système public et le système privé;
- les mouvements financiers du secteur public de l'éducation vers l'enseignement privé.

#### Section 4-1 Caractéristiques du système éducatif en Europe

##### 4-1-1 Quelques éléments administratifs

Il n'existe pas de système d'éducation européen. L'Europe pouvant s'unir, voire se fédérer ou s'unir partiellement, il est clair qu'elle est loin d'avoir une structure sociale intégrée.

L'Europe n'a donc pas de système éducatif unifié. En réalité, elle possède davantage de systèmes éducatifs qu'elle n'a de pays indépendants. Par exemple, les Cantons suisses ou les *Länders* allemands possèdent chacun un système éducatif particulier, distinct d'un système national qui serait unique.

La plupart des pays européens ont un système d'éducation double, comprenant un secteur public et un secteur privé. La plupart de ces pays ont également diverses modalités de financement du secteur privé par l'État. Aussitôt que l'on tente d'approfondir la question du financement du secteur privé, on s'aperçoit de la nécessité de considérer ces pays individuellement, pour ensuite proposer une typologie. Ainsi, trois types de pays qui financent le privé émergent :

Type 1 : Ceux où les écoles privées sont subventionnées comme les écoles publiques (exemple des Pays-Bas).

Type 2 : Ceux où il y a une part de financement public de l'enseignement privé (exemple de la France).

Type 3 : Ceux où l'enseignement a été longtemps conçu comme relevant des pouvoirs publics, mais avec la liberté d'organiser un enseignement privé, essentiellement non subventionné, qui ne s'est pas tellement développé (exemple de la Grèce).

Cette typologie est explicitée à la section 4-2-2.

#### 4-1-2 L'effectif

Il y a l'ensemble de toute la grande Europe à laquelle la Turquie et la Moldavie sont parfois rattachées. Il y a aussi l'Union européenne (UE) ou l'ancienne Communauté économique européenne (CEE) qui, en septembre 2006, comptait 25 états membres. Sauf indication contraire, ici seulement 12 pays significatifs de l'Europe de l'Ouest sont retenus plus en détail.

<b>BE</b>	Belgique	<b>ES</b>	Espagne	<b>NL</b>	Pays-Bas	<b>FI</b>	Finlande
<b>DK</b>	Danemark	<b>FR</b>	France	<b>IT</b>	Italie	<b>SE</b>	Suède
<b>DE</b>	Allemagne	<b>IE</b>	Irlande	<b>EL</b>	Grèce	<b>UK</b>	Royaume-Uni

L'Angleterre qui appartient au Royaume-Uni ne définit pas les secteurs public et privé comme le fait la grande majorité des pays<sup>27</sup>. Les autres grands pays européens, comme la France ou l'Allemagne, définissent les systèmes éducatifs, privé et public, d'une façon très analogue à celle du Québec.

Le tableau 4-1.1, en Annexe, résume les répartitions « public et privé » de l'année 2002 pour les 12 pays mentionnés ci-dessus et pour, en moyenne, les 25 pays de l'Union européenne.

On remarque d'emblée que l'inscription dans les établissements d'enseignement privé est en moyenne de 20,1 % de l'effectif total (primaire et secondaire) en 2002 pour l'Union européenne; la proportion d'inscriptions qui se fait dans les établissements d'enseignement subventionnés est de 17,4 %. Le secteur privé non subventionné est sans objet ou faible pour plusieurs de ces pays. En moyenne, il représente 2,7 % des élèves.

Dans les 12 pays européens considérés en Europe de l'Ouest, les élèves fréquentent surtout des établissements d'enseignement public, sauf en Belgique et aux Pays-Bas. La proportion d'élèves fréquentant le secteur privé est donc élevée dans ces deux pays (57 % et 76 %, respectivement). Elle l'est aussi au Royaume-Uni (41,1 %), en Espagne (31,3 %) et en France (21,0 %). À l'inverse, les pays où plus de 90 % des élèves fréquentent des établissements d'enseignement public sont l'Irlande, la Finlande, la Suède, la Grèce, et l'Allemagne.

#### Section 4-2 Le financement public de l'éducation privée en Europe

Pour chacun des pays européens, le financement public du secteur privé se situe à différents niveaux selon la richesse du pays, l'histoire et les expériences vécues, souvent depuis quelques siècles.

Une comparaison seulement intra-européenne, déjà fort complexe, est difficile à formuler. Cette mise en garde étant posée, voici donc les grandes lignes qui ressortent des données du réseau d'information *Eurydice*.

<sup>27</sup> Voir « Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005 », Document *Eurydice* – Eurostat, Commission européenne, 2005, p. 8.

#### **4-2-1 Répartition des financements public et privé en Europe**

D'après *Eurydice*, en 2001, environ 80 % de l'éducation mondiale, tous secteurs confondus et tous niveaux confondus, sont financés par les secteurs publics. À propos de l'Europe, ces chiffres sont encore plus élevés (Tableau 4-1.2, en Annexe).

Les statistiques de ce tableau ne renseignent pas sur le financement public du secteur privé, mais sur la provenance, publique ou privée, des fonds alloués à l'éducation.

On remarque toutefois que, dans tous les cas, peu importe la répartition de l'effectif entre privé et public et peu importe l'importance du financement public du secteur privé au primaire et au secondaire, en moyenne, le secteur public finance 89,2 % de l'éducation totale. Dans presque tous les pays parmi les 12, le financement public soutient au moins 85 % de ces dépenses d'éducation (tous niveaux confondus).

C'est en Espagne, au Royaume-Uni et en Allemagne que la part du financement privé est la plus importante. Le financement privé représente 20 % des dépenses d'éducation en Allemagne. Notons que cette part du financement privé est liée aussi à la gratuité ou non de l'accès à l'enseignement préscolaire éducatif.

#### **4-2-2 La proportion du financement public du secteur privé**

La très grande diversité des modalités du financement public de l'enseignement privé dans les différents pays d'Europe ne permet pas de donner une mesure qui agrégerait numériquement toutes les pratiques de l'Europe.

Une typologie du financement public de l'enseignement privé peut, cependant, se faire selon le degré de participation des pouvoirs publics dans le financement du secteur privé pour les 12 pays retenus, selon les données disponibles pour le primaire en 1999-2000 (Tableau 4-2.1 annexe).

##### 1- Des pays où les écoles privées bénéficient de subventions analogues aux écoles publiques

Comme il a été mentionné ci-dessus, il y a quelques pays en Europe où les écoles du secteur privé peuvent recevoir un financement dont le montant est identique à celui des établissements d'enseignement du secteur public. C'est le cas du Danemark, des Pays-Bas, de la Belgique flamande, de la Finlande et, depuis peu, de la Suède. Dans ces cas, la subvention donnée aux écoles privées par les pouvoirs publics ne diffère pas du financement des écoles publiques.

##### 2- Des pays où le financement est variable

C'est le cas de la Belgique non flamande, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de l'Irlande et du Royaume-Uni. Le financement accordé est attribué, soit séparément par catégories de dépenses, soit globalement.

L'aide des pouvoirs publics ne couvre pas les dépenses qui touchent au capital. Cependant, des dispositions particulières peuvent être prises : en France, par exemple, les collectivités locales peuvent garantir les emprunts contractés par les écoles et les collèges privés pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement.

### 3- Un pays sans aucun financement direct du privé par l'État

C'est le cas de la Grèce. Dans ce pays, il n'y a pas de frais directement remboursés par les pouvoirs publics. Cependant, le secteur privé bénéficie probablement d'effets indirects ou induits des dépenses publiques (aide à l'entreprise privée, tarifs ou crédits fiscaux aux entités confessionnelles, etc.).

#### **4-2-3 Les catégories financières**

On distingue trois grandes catégories de dépenses qui se rangent selon les catégories budgétaires suivantes (voir figure 4-2.1, en Annexe) :

- 1- les frais liés au personnel enseignant;
- 2- les frais de fonctionnement;
- 3- les frais liés au capital (achat, location, entretien des bâtiments).

Les subventions de chaque gouvernement touchent différemment à une ou à plusieurs de ces catégories selon les règlements nationaux ou régionaux.

Les salaires des enseignants sont pris complètement en charge par les pouvoirs publics dans près de la moitié des pays de l'Union européenne (exemples de l'Espagne ou des Pays-Bas, etc.).

Les frais de fonctionnement sont souvent pris en charge à différents niveaux ou sont financés comme dans le cas des écoles publiques (exemples de la Belgique non flamande ou de l'Allemagne).

#### **4-2-4 Synthèse des facettes du financement public de l'enseignement privé en Europe**

Cette section évoque plusieurs dimensions que peut revêtir le financement public de l'enseignement privé en Europe. La complexité qu'engendre le nombre de variables simultanément mises en présence inviterait à considérer chaque pays et son système éducatif comme une exception et mener l'analyse au « cas par cas ». Toutefois, le tableau 4-2.1, en Annexe, présente une synthèse qui retient les éléments pertinents vis-à-vis du mandat selon les données disponibles, soit pour le primaire et le secondaire en 1999-2000.

## **Section 4-3 Exemple de quatre pays européens représentatifs de la problématique du financement public de l'enseignement privé<sup>28</sup>**

À titre d'exemple, quatre pays sont davantage mis en relief : l'Espagne, la France, le Danemark et l'Angleterre<sup>29</sup>.

### **4-3-1 L'Espagne**

- Vue d'ensemble de la répartition des secteurs de l'enseignement public et privé en Espagne

Le tableau 4-3.1, en Annexe, synthétise la répartition en Espagne des élèves selon les niveaux et le statut « privé ou public » pour 2000.

- Vue d'ensemble du financement public du secteur privé espagnol

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, les salaires des enseignants espagnols sont pris complètement en charge par les pouvoirs publics.

Les frais de fonctionnement sont pris en charge selon l'accord<sup>30</sup> passé avec les pouvoirs publics. Les frais de capital demeurent à la charge des propriétaires, c'est-à-dire des églises ou d'autres institutions.

En synthèse de ce point, on retiendra qu'en Espagne, les pouvoirs publics financent en moyenne 85 % des frais totaux (hors capital) des établissements d'enseignement privé.

### **4-3-2 La France**

- Vue d'ensemble de la répartition des secteurs de l'enseignement public et privé en France

En France, l'enseignement privé est, en grande majorité, de confession catholique et sous contrat avec l'État. Il reçoit des subventions en conséquence. Il y a moins de 5 % des écoliers qui se retrouvent dans des établissements d'enseignement juifs, musulmans ou autres, dans une myriade d'établissements d'enseignement souvent isolés.

Le tableau 4-3-2, en Annexe, synthétise, pour l'année 2000, la répartition en France des élèves selon l'ordre d'enseignement et le statut « privé ou public ».

---

<sup>28</sup> Les données statistiques qui suivent pour les quatre pays sont issues de : « L'enseignement privé dans l'Union européenne. Organisation, administration et rôle des pouvoirs publics », Document *Eurydice* 2000.

<sup>29</sup> Seuls l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont pris en considération. Dans les pays européens, il n'y a pas toujours de secteur post-secondaire sur le plan statistique.

<sup>30</sup> La législation (espagnole) prévoit un type d'accord : le régime général (*regimen general*), applicable aux établissements d'enseignement privé offrant des enseignements de base et obligatoires; il nécessite un financement à cent pour cent par des fonds publics.

- Vue d'ensemble du financement public du secteur privé français

On retiendra que, selon les statistiques de l'INSEE<sup>31</sup>, les pouvoirs publics financent en moyenne 92 % des frais totaux (hors capital) des établissements d'enseignement privé.

#### **4-3-3 Le Danemark**

- Vue d'ensemble de la répartition des secteurs de l'enseignement public et privé au Danemark

Au secondaire, il y a actuellement, soit en 2006, 19 établissements d'enseignement privé, quelques-uns étant confessionnels. Le tableau 4-3.3, en Annexe, synthétise, pour l'année 2000, la répartition danoise des élèves selon les ordres d'enseignement et le statut « privé ou public ».

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, 86,9 % des élèves étaient dans l'enseignement public et les 13,1 % qui restent, dans l'enseignement privé ou d'autres établissements d'enseignement dotés de fonds spécifiques non gouvernementaux.

- Vue d'ensemble du financement public du secteur privé danois

Il est intéressant de noter que l'école publique danoise est financée par des pouvoirs publics régionaux ou nationaux selon l'ordre d'enseignement.

Les établissements d'enseignement privé sont tous habilités à recevoir de l'aide des pouvoirs publics couvrants approximativement de 80 à 85 % de leurs frais de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves inscrits.

Selon les données publiées dans *Eurydice-Eurybase*<sup>32</sup>, les pouvoirs publics danois financent en moyenne 85 % des frais totaux des établissements d'enseignement privé. Les établissements d'enseignement sont libres d'affecter cette subvention aux différentes catégories de dépenses.

#### **4-3-4 L'Angleterre dans le Royaume-Uni**

- Vue d'ensemble de la répartition des secteurs de l'enseignement public et privé en Angleterre

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, l'Angleterre ne se rattache pas à l'ensemble du Royaume-Uni, mais seulement au Pays de Galles et à l'Irlande du Nord. L'Écosse a un système et des pratiques qui, parfois, diffèrent de ceux qui sont propres aux trois autres juridictions.

---

<sup>31</sup> INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, est l'organisme officiel pour les données statistiques françaises. C'est l'équivalent français de Statistique Canada au Canada ou du *Bureau of Census* aux États-Unis.

<sup>32</sup> « National summary sheets on Education Systems » in Europe *Eurydice – Eurybase*, European Commission, 2006 edition.

Le primaire et le secondaire se retrouvent dans les quatre juridictions, mais un troisième ordre d'enseignement de deux années existe en Angleterre et dans le Pays de Galles. Il s'agit du « *Sixth form colleges* » (*Upper* et *Lower*). La complexité du système éducatif du Royaume-Uni est bien résumée dans un document publié par l'Académie de Nancy – Metz en France<sup>33</sup>.

Au Royaume-Uni, en 2000, 93 % des élèves (Écosse comprise) fréquentent l'éducation publique<sup>34</sup>, les 7 % restants fréquentent des établissements d'enseignement privé avec financement public. Si l'on considère, toutefois, que les écoles qui relèvent d'une église sont privées, alors la proportion qui revient au système public s'établit à 59 %.

Les particularités du système anglais ne permettent pas de poursuivre la même démarche que celle menée pour d'autres pays comme l'Espagne, la France, ou le Danemark. Les chiffres à propos du financement public de l'éducation privée se calculent d'une façon particulière. Dès le départ, le système en place et ses différents modes de financement (très récemment changés) ne permettent pas de faire des comparaisons significatives<sup>35</sup>. Le tableau 4-3.4, en Annexe, donne, cependant, une synthèse (non comparable) sur l'ampleur du privé dans le Royaume-Uni.

#### - Vue d'ensemble du financement public du secteur privé anglais

Au Royaume-Uni, il n'y a pas d'aide gouvernementale. Toutefois, en Angleterre, comme au pays de Galles ou en Irlande du Nord, la plupart des écoles confessionnelles et autres établissements d'enseignement appartenant à des églises ou à des associations confessionnelles sont considérés comme faisant partie du secteur public et sont financés par les pouvoirs publics. En revanche, la plupart des établissements d'enseignement privé ne sont pas confessionnels (ils sont désignés comme indépendants en Angleterre) et ne reçoivent pas d'aide de l'État. Ils sont financés par des droits d'inscription et des dons.

En Angleterre et au pays de Galles, certains élèves peuvent encore voir une partie ou la totalité de leurs frais de scolarité payée par le gouvernement selon les revenus des parents. Quelques collèges technologiques anglais (les *CTC/CCTA*) appartiennent à des partenaires ou à des promoteurs qui ont conclu une convention avec le ministre de l'éducation et de l'emploi; les collèges sont administrés par ceux-ci. Le ministère accorde à ces établissements d'enseignement une subvention identique à celle qui est offerte aux établissements d'enseignement subventionnés.

---

<sup>33</sup> Voir: <http://www.ac-nancy-metz.fr/casnav/docprimo/systemeduc/sysang.htm>

<sup>34</sup> Ce pourcentage comporte tous les établissements d'enseignement public. Au Royaume-Uni, les établissements d'enseignement qui relèvent d'une église ou de confessions diverses sont considérés comme publics.

<sup>35</sup> *Eurydice* – Socrates (2005), « L'enseignement privé dans l'Union européenne. Organisation, administration et rôle des pouvoirs publics », p. 131. [http://www.eurydice.org/ressources/eurydice/pdf/0\\_integral/011FR.pdf](http://www.eurydice.org/ressources/eurydice/pdf/0_integral/011FR.pdf)

Un chiffre unique et précis sur le financement public de l'enseignement privé ne peut pas être fait aussi clairement que dans les trois cas précédents. Le secteur privé n'est souvent que semi-privé, tout comme le secteur public qui, financièrement, est souvent dépendant du privé. Dans un tel contexte, une moyenne approximative du financement public de l'enseignement privé ne semble pas évaluable avec suffisamment de précisions.

#### **Section 4-4 Les grands débats**

Naturellement, chaque pays d'Europe a son histoire et sa culture. Le clivage entre l'éducation publique et l'éducation privée diffère parfois fondamentalement d'un pays à l'autre. À l'heure actuelle, il n'y a pas, en Europe, de débat revendicateur, voire « incisif ». Cependant, l'Espagne semble y faire exception en raison d'une tentative gouvernementale de laïciser, partiellement, l'école privée qui, en grande partie, dépend de différentes confessions religieuses. Plusieurs manifestations s'y sont déroulées en 2005 et 2006. Par ailleurs, lorsqu'un débat émerge, bien souvent il se fera sur le plan politique plus global qui se rapporte au public *contre* le privé.

**Une conclusion :** Les 12 pays européens étudiés, tous de l'Europe de l'Ouest, ont les deux secteurs : public et privé. Presque tous entretiennent des liens financiers importants entre leur secteur privé et les pouvoirs publics. Des pays comme la France ou les Pays-Bas voient le financement de leur secteur privé s'échelonner entre 80 et 100 % du financement du secteur public. Seule la Grèce a un secteur privé qui ne reçoit rien des pouvoirs publics.

Dans l'ensemble de l'Union européenne, environ 20 % de l'effectif total du primaire et du secondaire fréquente les écoles du secteur privé, soit le double de la proportion desservie au Québec (10,4 %).

## DEUXIÈME PARTIE

### VUE D'ENSEMBLE, SCÉNARIOS ET RECENSION APPROFONDIS DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Les trois chapitres de la deuxième partie portent sur le financement public de l'enseignement privé au Québec. Ils n'abordent donc que les aspects détaillés et spécifiques relatifs au Québec.

- Le chapitre 5 dresse une vue d'ensemble approfondie de la situation du secteur de l'enseignement privé au Québec.
- Le chapitre 6 décrit les quatre scénarios demandés relatifs à une modification du financement public du secteur privé.
- Le chapitre 7 fait état des difficultés entourant l'estimation de l'élasticité-prix pour un domaine tel que l'éducation.

## CHAPITRE 5

### Vue d'ensemble approfondie de la situation au Québec

Cette vue d'ensemble reprend un à un les énoncés du mandat confié :

1. quelques données de base pour le Québec et pour ses 17 régions;
2. la capacité d'accueil non utilisée par le public, maintenant et prévue en 2010;
3. les droits maximaux pouvant être appliqués et les droits appliqués;
4. le vue d'ensemble socioéconomique du privé et les raisons évoquées pour y appartenir;
5. les proportions des établissements d'enseignement privé qui, faute de place, refusent des élèves;
6. la description, sur le plan scolaire, des élèves du privé comparativement aux élèves du public;
7. les débats actuels.

#### **Remarque**

Les premiers tableaux (en Annexe) proviennent principalement de deux documents mis à la disposition dans Internet par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS):

- 1- Indicateurs de l'éducation – Édition 2006;
- 2- Statistiques de l'éducation, enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, édition 2005.

### **Section 5-1 Quelques données de base pour le Québec et pour ses 17 régions<sup>36</sup>**

#### **5-1-1 Vue d'ensemble du Québec**

Les établissements d'enseignement du préscolaire, du primaire et du secondaire se divisent entre les réseaux public, privé et gouvernemental. Le réseau public est géré par 72 commissions scolaires, dont 60 ont un statut linguistique français, 9 ont un statut linguistique anglais et 3, un statut particulier. Ces commissions scolaires s'occupent des écoles préscolaires, primaires et secondaires publiques, des centres de formation des adultes publics et des centres de formation professionnelle publics.

Le tableau 5-1.3, en Annexe, donne la situation détaillée de l'ensemble des établissements d'enseignement, public et privé au Québec en 2003-2004.

Il y a 27 écoles préscolaires, primaires ou secondaires gouvernementales, 2 écoles gouvernementales de niveau secondaire et collégial et 9 écoles gouvernementales de niveau collégial.

---

<sup>36</sup> Les statistiques relatives à l'année scolaire 2005-2006 sont rarement disponibles. Lorsqu'elles le sont, nous y faisons référence. Nous nous en tenons donc principalement aux statistiques de 2004-2005 et, en cas de défaut, à celles de 2003-2004.

En 2003-2004, il y a un effectif total de 1 108 199 élèves (primaire et secondaire, secteur des jeunes) dont 115 200 sont au secteur privé. Une légère baisse s'observe en 2004-2005 dans la totalité, puisque l'on compte 1 099 976 élèves du primaire et du secondaire (secteur des jeunes) mais, de ce nombre, 118 441 élèves du secteur privé soulignent la croissance de cet effectif.

Entre 2001-2002 et 2005-2006, le nombre d'élèves inscrits au réseau privé primaire et secondaire s'est accru de près de 13 250, alors que le réseau public perdait plus de 37 000 élèves (Tableau 5-1.7 annexe). En conséquence, la proportion des élèves fréquentant une école primaire privée ou secondaire privée est passée de 9,2 % en 1999-2000 à 10,4 % en 2003-2004<sup>37</sup>.

Cet accroissement est particulièrement marqué au secondaire. En 2005 -2006, 17,75 % des élèves du secondaire francophone se trouvent dans le réseau privé. Cette proportion est beaucoup plus élevée dans les régions urbaines de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de Montréal où elle dépasse 20 % (30 % à Montréal).

Les six tableaux (5-1.1 à 5-1.6, en Annexe) donnent les différentes composantes de cet effectif au primaire, au secondaire et au collégial. Trois d'entre eux (Tableaux 5-1.4, 5-1.5 et 5-1.6) montrent la différence entre le secteur public et le secteur privé pour l'effectif et les établissements d'enseignement<sup>38</sup>.

## 5-1-2 Quelques chiffres prospectifs pour les 17 régions du Québec

### - Au primaire et au secondaire<sup>39</sup>

Le tableau 5-1.7, en Annexe, présente la répartition de l'effectif pour chacune des 17 régions. Nous présentons, en quelques lignes, le contexte démographique que les analystes entrevoient entre 2000 et 2016.

Selon le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport<sup>40</sup>, entre 2000 et 2016, 6 des 17 régions du Québec verraient une décroissance de leur population :

- le Bas-Saint-Laurent (-5,7 %);
- le Saguenay–Lac-Saint-Jean (-5,6 %);
- la Mauricie (-3,4 %);
- l'Abitibi-Témiscamingue (-4,1 %);
- la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (-12,4 %);
- le Nord (chiffres non communiqués).

<sup>37</sup> Sources : MELS, *Statistiques de l'Éducation*, 2005, p. 49.

<sup>38</sup> Le secteur universitaire, quant à lui, peut apparaître au besoin pour justifier certains totaux.

<sup>39</sup> Voir, en Annexe, le tableau 5-1 .7 présentant les données sur l'effectif, région par région, les plus récentes qui vont jusqu'à cette dernière année 2005-2006.

<sup>40</sup> Ces données ont été rendues publiques en 2003 par la Commission de l'Éducation de l'Assemblée Nationale : [http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapce1.htm#\\_Toc35060737](http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapce1.htm#_Toc35060737)

Les 11 autres régions connaîtraient des augmentations de leur population. Certaines régions enregistreraient des hausses significatives, soit plus de 10 % : l'Outaouais (10,4 %), Lanaudière (10,3 %) et les Laurentides (17,4 %). Dans l'ensemble du Québec, le nombre de jeunes âgés entre 0 et 14 ans devrait diminuer de 15 % entre 2000 et 2016. Des régions subiraient des baisses supérieures à 20 % :

- Bas-Saint-Laurent (-24,7 %);
- Saguenay–Lac-Saint-Jean (-22,4 %);
- Mauricie (-25,2 %);
- Abitibi-Témiscamingue (-24,9 %);
- Côte-Nord (-29,2 %);
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (-24,7 %).

Même les régions qui connaîtraient des croissances de population verraient quand même diminuer, dans une mesure moindre, l'effectif scolaire des jeunes âgés de 0 à 14 ans.

Cette situation démographique a, bien sûr, des retombées importantes sur l'effectif du préscolaire et sur ceux du primaire et du secondaire, avec un impact important sur le préscolaire et le primaire. Ainsi, le préscolaire 5 ans diminuera de 16,4 % entre 2001 et 2015, tandis que le primaire diminuerait de 20,4 % durant la même période. Toutes les régions du Québec subiraient une diminution au préscolaire et au primaire. Plusieurs régions iront jusqu'à subir une diminution supérieure à 20 % de leur effectif scolaire.

Au secondaire, les diminutions seraient de 13,6 % pour la Province, certaines régions auraient des baisses de plus de 30 % :

- le Bas-Saint-Laurent (-33,5 %);
- le Saguenay–Lac-Saint-Jean (-31,6 %);
- La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (-39,7 %).

Seule la région de Montréal connaîtrait une hausse de l'effectif scolaire. Celle-ci serait de l'ordre de 7,3 %. L'évolution démographique du Québec se répercute également sur les populations en âge de fréquenter les établissements d'enseignement collégial.

#### - Au collégial

Entre 2001 et 2015, l'effectif au collégial devrait diminuer de 4,2 % avec de grandes variations à l'échelle régionale.

En effet, trois régions subiraient des diminutions égales ou supérieures à 30 % :

- Bas-Saint-Laurent (30,0 %);
- Saguenay–Lac-Saint-Jean (34,1 %);
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (30,3 %).

Seulement quatre régions connaîtraient des hausses :

- Montréal (12,8 %);
- Outaouais (1,9 %);
- Laval (5,8 %);
- Laurentides (8,3 %).

En ce qui concerne l'enseignement collégial, les données par région diffèrent de celles du primaire et du secondaire, car la plupart des régions n'ont pas d'établissements d'enseignement collégial privé. Les régions de Québec, de Trois-Rivières et, surtout, celle de Montréal sont principalement touchées par la question. L'importance de l'effectif ordinaire à temps plein dans les établissements d'enseignement collégial privé est donnée dans le tableau 5-1.8, en Annexe. En 2004-2005, le total au privé subventionné, incluant les étudiants à temps partiel ou en formation continue est de 13 466 équivalents temps plein.

## **Section 5-2 Capacité d'accueil non utilisée par le secteur public, maintenant et prévue pour 2010**

### **5-2-1 Capacité d'accueil non utilisée par le public en 2002-2003**

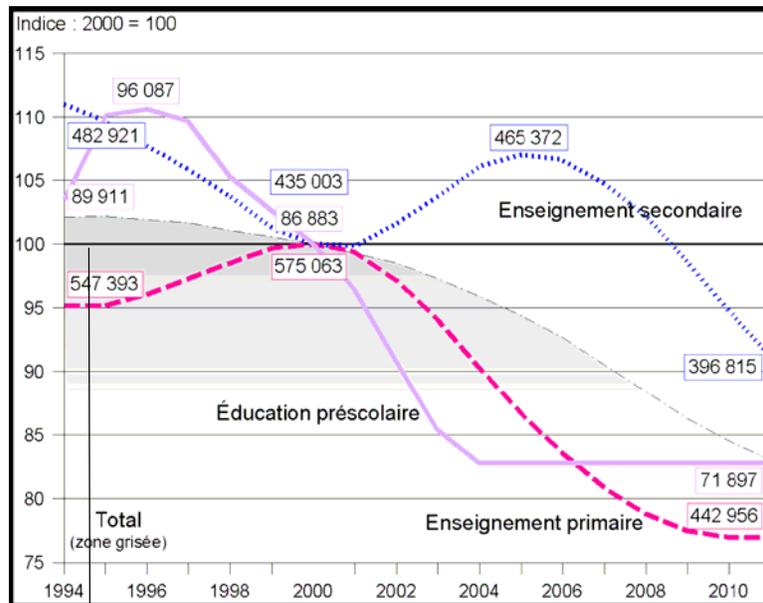
En général, les établissements d'enseignement public n'ont pas beaucoup de places excédentaires. Cependant, il faut noter de grandes variations selon les régions ou les localités considérées. Le tableau 5-2.1, en Annexe, présente, à titre d'exemple, les calculs permettant d'évaluer la situation région par région (2002-2003) au préscolaire, au primaire et au secondaire.

### **5-2-2 Capacité d'accueil non utilisée prévue pour 2010 dans le secteur public**

Nous reprenons maintenant ces mêmes calculs avec les données prévisionnelles en effectif du MELS pour 2010-2011 (voir le tableau 5-2.2, en Annexe). Ces données sont confirmées par d'autres études comme celle de R. Ouellette (2001).

L'étude de R. Ouellette présente le tableau suivant :

**Tableau 5-2.3**  
**Évolution relative du nombre d'élèves des commissions scolaires**  
**du Québec selon l'ordre d'enseignement de 2000-2001 à 2011-2012<sup>41</sup>**



Note : An 2000 = 100.

Les prévisions démographiques générales ne sont pas complexes à faire et sont généralement très fiables quand il n'y a pas de bouleversement externe. Il suffit de suivre les pyramides des âges. En revanche, les prévisions en matière d'effectif scolaire, si elles relèvent aussi de la démographie de base, sont liées à des variables et à des tendances sociales beaucoup moins prévisibles.

Les transferts interprovinciaux ou internationaux dus à la profession et à l'affectation des parents sont de plus en plus changeants. De plus, ces changements sont imprévisibles.

Le MELS prévoit une baisse de 7,74 % dans l'effectif total du primaire et du secondaire entre 2006 et 2010. Toutes les régions du Québec subiront une baisse au préscolaire et au primaire. Plusieurs régions, surtout celles qui subiront d'importantes baisses démographiques, auront des diminutions supérieures à 20 % de leur effectif<sup>42</sup>.

D'autres renseignements, généralement reconnus, se rapportent à l'évolution que certaines régions très attractives risquent de connaître dans les prochaines années.

<sup>41</sup> D'après Ouellette (2001), p. 5.

<sup>42</sup> Ce point est détaillé ci-dessus à la section 5-1-2. Voir, notamment, la publication de la Commission de l'Éducation de l'Assemblée nationale (*Ibid.*).

Les tableaux 5-2.4, 5-2.5 et 5-2.6, en Annexe, présentent, sous une forme équivalente à celle du tableau 5-2.1, les résultats de trois scénarios montés à partir des données du tableau 5-2.1 et du rapport de 2003 de la Commission de l'Éducation de l'Assemblée nationale citée ci-dessus<sup>43</sup>. Ces scénarios visent à mesurer la capacité du secteur public à accueillir, d'ici à 2010, la totalité des élèves du secteur privé selon diverses hypothèses relatives à l'effectif de ces deux secteurs.

- Le Scénario 1 envisage une situation de base tout à fait théorique. Il s'agit de la situation où l'effectif resterait en 2010 égal à ce qu'il est actuellement dans le secteur public comme dans le secteur privé (Tableau 5-2.4, en Annexe).
- Le Scénario 2 suit une démarche où les prévisions comportent une diminution très importante de l'effectif et volontairement exagérée. (Tableau 5-2.5, en Annexe).
- Le Scénario 3 est fondé sur des prévisions qui se situent entre les deux scénarios précédents (Tableau 5-2.6, en Annexe).

Les paramètres donnés par le MELS sur la superficie attribuée par élève sont maintenus dans les trois tableaux (Tableau 5-2.1), seules les variables au sujet des élèves (ETP) des secteurs privé et public étant modifiées. Ces trois scénarios se rapportent au primaire et au secondaire.

Scénario 1 (Tableau 5-2.4) : Maintien de l'effectif scolaire au public et au privé pour 2010.

Hypothèse : L'effectif de toutes les régions reste stable.

Dans ce cas, le tableau présente la situation actuelle qui reste la même pour 2010. Quatre régions, soit Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie, n'ont aucune capacité d'absorption. Montréal a une capacité d'absorption de 77 %. Les autres régions ont une capacité d'absorption de 100 %.

Scénario 2 (Tableau 5-2.5) : Une baisse générale et importante de l'effectif scolaire.

Hypothèse : Toutes les régions voient une baisse de 30 % ou de 20 %.

Dans ce cas limite, on constate que toutes les régions peuvent compléter le transfert de l'effectif du secteur privé vers le secteur public.

Scénario 3 (Tableau 5-2.6) : Des changements mitoyens.

Hypothèses : Les taux de variation de l'effectif au public sont issus des données du MELS sur les commissions scolaires francophones (mai 2006) (changement de 2000 à 2016).

---

<sup>43</sup> [http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapce1.htm#\\_Toc35060737](http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapce1.htm#_Toc35060737)

Ces données du MELS sur les commissions scolaires francophones<sup>44</sup> datant de mai 2006 et étant considérées pour les trois scénarios, elles donnent les diminutions mentionnées dans la deuxième colonne (variations de l'effectif 2010) du tableau 5-2.6, en Annexe.

Dans ce troisième cas, globalement les commissions scolaires du Québec auraient suffisamment de places pour accueillir les élèves du secteur privé. Cependant, Laval ne pourrait accueillir que 85,5 % des élèves de ce secteur privé et la Montérégie ne pourrait en accueillir que 66,5 %.

### **Section 5-3 Droits maximaux pouvant être appliqués et droits appliqués au primaire et au secondaire**

Le tableau 5-3.1, en Annexe, synthétise les éléments disponibles par rapport à ce point. Les calculs sont menés à partir des règles d'application de la Loi sur l'enseignement privé pour 2004-2005.

Les subventions par élève correspondent à 60 % du financement par élève accordé au public (hors capital). Cela constitue également le maximum que les écoles peuvent demander en frais de scolarité (Tableau 5-3.1, en Annexe).

De plus, des sommes de 93 \$ par élève pour le préscolaire et le primaire, 139 \$ pour le secondaire (elles sont de 514 \$ au collégial) sont reçues du MELS comme valeur locative (sommes de 2005).

Les frais de scolarité exigés par les établissements d'enseignement privé en proportion de la subvention du gouvernement sont présentés par région dans le tableau 5-3.2, en Annexe.

Si l'on considère les 169 établissements d'enseignement privé agréés par le MELS (2004-2005), on obtient les tableaux 5-3.1, 5-3.2 et 5-3.3, en Annexe. Rares sont les établissements d'enseignement qui facturent le montant maximum autorisé. En moyenne, ils facturent 68,3 % et l'écart va de 39 % (Saguenay) à 84,3 % (Montréal), ce qui laisse présager une sensibilité de la clientèle aux prix.

---

<sup>44</sup> Source sur le site du MELS : [http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/prev\\_prim\\_sec/prev\\_fg\\_reg.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/prev_prim_sec/prev_fg_reg.htm)

## **Section 5-4 Vue d'ensemble socioéconomique du secteur privé et raisons évoquées pour y appartenir**

### **5-4-1 Quelles sont les sources et les données de cette vue d'ensemble?**

Les principales sources statistiques en éducation (Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) comportent peu de données comparatives des groupes de clientèle fréquentant les réseaux d'éducation publique et privée. Ces données sur les deux réseaux portent généralement sur le nombre d'établissements d'enseignement, leur fréquentation ainsi que sur les données financières. Par ailleurs, la documentation portant sur l'étude des caractéristiques socioéconomiques des élèves fréquentant le privé et de leurs parents est rare et, ou, très diffuse.

En fait, il n'est possible de recenser que deux études qui traitent spécifiquement de la question : soit celle de Massé et Chagnon (1996) et celle de Massé (2005). Par la suite, vient l'étude de Marois (2005) portant, de manière plus spécifique, sur la situation de l'enseignement privé dans les dix provinces canadiennes. Cette étude de Marois ne touche, cependant, que de manière très indirecte l'objet de ce rapport, à savoir tracer la vue d'ensemble la plus exhaustive possible des groupes de clientèle fréquentant le réseau privé et le réseau public. Par ailleurs, ces études ne font pas de distinctions entre le secteur privé subventionné et le secteur privé non subventionné.

Dans un premier temps, on décrit, à l'aide des variables quantitatives disponibles (nombre d'établissements d'enseignement, comparaisons régionales, fréquentation par sexe et par langue, taux de réussite, etc.), les deux réseaux et leur population scolaire. Puis, à l'aide d'indicateurs divers, disponibles dans la documentation, il est possible d'esquisser une description des élèves du réseau primaire secondaire privé et de leurs parents.

### **5-4-2 Combien d'élèves sont-ils et dans quelles régions sont-ils situés ?**

Les élèves du réseau privé, subventionné et non subventionné, constituaient, en 2003-2004, 10,40 % de l'effectif scolaire des secteurs du primaire et du secondaire (y compris le préscolaire, mais excluant les adultes) du Québec, soit 115 200 élèves. C'est un nombre en progression continue depuis plusieurs années puisque Marois (2005) évalue cette croissance à 15,19 %, depuis 1989-1990 jusqu'à 1995-1996, et à 10,3 %, depuis 1995-1996. Le réseau public, quant à lui, enregistrait une diminution de 4,99 % de cet effectif, pour les mêmes secteurs et la même période (1989-1990), et de 5,25 % pour les années s'échelonnant de 1995-1996 à 2003-2004 (Marois, 2005, et MELS, 2005). Ce qui représente 989 838 élèves en 2003-2004 dans ce secteur public.

Les régions de Montréal et de la Montérégie regroupaient 59 % des écoles privées sur leurs territoires et 60 % de la population scolaire de ce réseau. Les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec sont dépourvues d'écoles privées. Le réseau public répond à la même logique, mais dans une moindre proportion, concentrant 35 % de ses écoles et 39,5 % de son effectif à Montréal et en Montérégie.

La présence d'un réseau privé d'éducation au Québec se résume ainsi : historiquement, il est implanté partout au Québec, car il a été le tout premier système d'éducation constitué. L'élève type de ce réseau est généralement inscrit au secondaire, au cheminement général, et a de fortes chances de demeurer dans la grande région montréalaise.

### 5-4-3 Qui sont-ils?

Le réseau privé, primaire et secondaire, est fréquenté à 52 % par des filles, comparativement à 49 % dans le secteur public. Également, 87 % des élèves du réseau privé d'éducation ont comme langue d'enseignement le français, contre 13 % qui ont la langue anglaise. Dans le réseau public, la proportion d'élèves ayant le français comme langue d'enseignement est de 88 %, 12 % ayant l'anglais comme langue d'enseignement.

Une plus forte proportion des élèves du réseau privé obtiendrait un diplôme comparativement à leurs homologues du secteur public. Les statistiques du MELS (2005) nous permettent de faire le ratio suivant : pour 1999-2000 au secteur privé, une proportion de 17 % de diplômés (nombre de diplômes décernés cette année-là par rapport au nombre d'élèves du réseau privé inscrits au secondaire général). Pour le réseau public, le même calcul pour l'année 1999-2000 indique un pourcentage de 14,5 %. Pour l'année 2002-2003, le taux de sanction des études était de 15 % pour le secondaire général privé et de 12,3 % pour le secondaire général public.

Dans son document sur l'enseignement privé (2006), la Fédération des établissements d'enseignement privé précise que : « 70,0 % des jeunes qui se sont présentés aux examens d'admission en 1<sup>re</sup> secondaire pour septembre 2004 ont été admis; 17,6 % ont été refusés faute de place et 5,4 % ont été refusés parce que les établissements ne disposent pas des ressources humaines pour répondre aux besoins particuliers de ces jeunes. » (p. 3)

Il semble donc que 7 % des candidates et des candidats ont été refusés sur la base d'une sélection (résultats aux tests d'admission). Cette question de la sélection de la population scolaire dans le réseau privé a été largement traitée par les spécialistes de l'évaluation en éducation (Janosz, Lessard, etc.) ainsi que par différents groupes, syndicaux et autres. Elle est, en fait, au cœur du débat sur le financement de ce réseau par le MELS. Cette sélection est bien réelle, même si le degré de sélectivité semble varier selon l'école, son milieu et ses besoins. Il existe aussi une sélection dans le secteur public pour les programmes particuliers.

De la même manière, nous trouvons dans la documentation existante des mentions quant à la faible acceptation, dans le réseau des écoles privées, des populations scolaires particulières, tels les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). Il faut préciser qu'il n'y a pas de financement public particulier pour y accueillir cette clientèle. La Fédération des établissements privés (2006) mentionne, dans son document de présentation, que 11 de ses établissements membres sont des établissements spécialisés en adaptation scolaire. Par ailleurs, elle ajoute que :

« En 2004-2005, 46 établissements offrent des programmes spécifiques aux élèves éprouvants des difficultés scolaires (groupes restreints, deux premières années du secondaire en 3 ans, cours d'appoint dans les matières de base), [...] » (p. 4)

En ce qui concerne le réseau public, selon les données du MELS (2005), c'est 7,85 % des élèves du primaire et 7,76 % des élèves du secondaire qui sont, soit handicapés, soit en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage au secteur public sont assez souvent intégrés aux classes régulières. Pour la région de Montréal, à titre d'exemple, 37,8 % des élèves du primaire et 30,7 % des élèves du secondaire dits « handicapés » sont déclarés intégrés en classe ordinaire.

En résumé, la description de l'élève fréquentant un établissement privé aujourd'hui est celle d'un élève (plus de filles que de garçons) qui fréquente le secondaire général et qui est plutôt sujet à avoir traversé une forme quelconque d'évaluation à l'entrée, voire de sélection. Son univers est relativement homogène; c'est-à-dire que la diversité des situations en classe, des types de cheminements scolaires et de groupes d'élèves est moindre que dans le réseau public quoique, récemment, dans le public et dans le privé, on assiste à une grande diversification des voies et des programmes. De plus, cet élève a une probabilité plus grande de recevoir un diplôme et de demeurer dans la grande région montréalaise.

#### **5-4-4 Qui sont leurs parents et quelles sont les valeurs qui les poussent à opter pour le privé?**

La première caractéristique de la vue d'ensemble socioéconomique des parents des élèves fréquentant le privé repose sur le revenu.

Dans une étude datant de 2005 et menée à la demande de la Fédération des établissements d'enseignement privé du Québec, le professeur Denis Massé donne les résultats suivants à propos des revenus des parents des élèves du réseau privé.

Le revenu de 32,3 % des parents dont les enfants fréquentent le privé était, en 2005, de 110 000 \$ et plus; 28,4 % des parents avaient un revenu familial situé entre 70 000 \$ et 109 999 \$; 31,2 % avaient un revenu familial se situant entre 30 000 \$ et 69 999 \$, et 6,34 % des parents déclaraient un revenu familial de 30 000 \$ et moins.

D'après Jocelyn Berthelot<sup>45</sup> de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ): « Socialement parlant, l'école privée renvoie une image inversée de la société québécoise. Les familles dont le revenu dépasse 110 000 \$ représentent le tiers de l'effectif du privé, alors qu'elles ne comptent que pour 15 % de la population; à l'inverse, on retrouve moins de 30 % de familles dont le revenu est inférieur à 60 000 \$ alors qu'elles forment 60 % de la population. »

---

<sup>45</sup> Voir l'allocation de Jocelyn Berthelot (CSQ) dans : <http://www.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1676,9703,2291,1091,html?action=display&BoxID=10991&LangID=2&KindID=1&complete=yes>

Selon d'autres sources, et sur une échelle différente, d'autres données vont dans le même sens. Selon les données du MELS (2005), dans *La carte des unités de peuplement 2003* et tirées du recensement 2001 de Statistique Canada, la distribution des familles québécoises selon leur revenu familial correspondrait plutôt à la distribution suivante : 27,2 % des familles toucheraient un revenu de 75 000 \$ et plus, 50 % des familles ont un revenu familial situé entre 30 000 \$ et 74 999 \$, et 22,8 % ont un revenu de moins de 29 999 \$ et moins. Ces données sont pour l'année 2001.

Par ailleurs, toujours selon les données de recensement de Statistique Canada 2001, le revenu familial moyen québécois s'établirait pour l'année 2000 à 60 590 \$, alors que le revenu médian, lui, serait à 52 202 \$. Ainsi, en considérant le revenu médian comme une ligne de démarcation, 77,9 % des parents, dont les enfants fréquentent le réseau privé, déclarent avoir le revenu médian ou plus.

La scolarité des parents des élèves du réseau privé, selon Massé (2005), a subi une évolution importante entre 1996 et 2005. Voici ce qu'il écrit : « En 1996, 60 % des mères et 61 % des pères avaient une scolarité de niveaux collégial et universitaire comparativement à 75 % et 70 % en 2005. En 1990, cette proportion était de 52 %. » (p. 10)

Selon les données du MELS (2005, *La carte des unités de peuplement*), en 2001, 56,3 % des mères québécoises ont une scolarité de niveau collégial ou universitaire. Le recensement du Canada 2001 donne un indicateur intéressant : celui du « diplôme le plus élevé des deux parents ». Cet indice dit que 65,1 % des parents posséderaient des études collégiales et universitaires. Aussi, à la lumière de ces données, il est possible d'avancer que, si la scolarité générale augmente au Québec, il n'en demeure pas moins qu'un écart existe entre le niveau de formation des parents selon que leur enfant est au public ou au privé.

#### **5-4-5 Les raisons évoquées par les parents pour inscrire leurs enfants au privé**

Lorsque l'on interroge les parents, qui choisissent le réseau privé pour l'éducation de leur enfant, sur les motifs qui les ont poussés à faire ce choix, trois raisons particulières ressortent (Massé, 2005) :

- . 89 % choisissent le privé pour la qualité de l'encadrement pédagogique;
- . 78 % choisissent le privé pour la qualité de l'encadrement disciplinaire;
- . 43 % choisissent le privé pour les valeurs morales et spirituelles qu'il véhicule.

Alors qu'en 1990, toujours selon Massé (2005) :

- . 74 % choisissaient le privé pour la qualité de l'encadrement disciplinaire;
- . 74 % choisissaient le privé pour la qualité de l'encadrement pédagogique;
- . 60 % choisissaient le privé pour la qualité et la variété de ses activités parascolaires.

En résumé, le parent d'un enfant qui fréquente le réseau privé primaire et secondaire est plus souvent une personne avec un revenu familial au-dessus du revenu médian de la famille québécoise, avec une scolarité de niveau collégial ou universitaire, et qui estime y retrouver une qualité d'encadrement qui sera accordée à son enfant. Certains spécialistes affirmeront que la scolarité de la mère aura également un impact important sur l'encadrement des enfants aux études et sur leur désir de poursuivre les études.

Naturellement, bien des parents peuvent choisir le secteur public pour des raisons similaires en valorisant un environnement différent.

### **Section 5-5 Proportions des établissements d'enseignement privé qui, faute de place, refusent des élèves**

Au début des années 1980, le financement public de l'enseignement privé a changé, notamment lors de la révision de la Loi sur l'enseignement privé<sup>46</sup>. Ce financement est passé de 80 % à 60 %. L'enquête de la Fédération des établissements d'enseignement privé (FEEP) menée en 2005 (FEEP, 2006) montre que plusieurs établissements ont aujourd'hui des listes d'attente, et des demandes d'agrandissement ne sauraient tarder afin d'augmenter le nombre de places disponibles.

Certaines écoles privées reçoivent un plus grand nombre de demandes qu'elles n'ont de places disponibles. C'est le cas dans l'île de Montréal et dans certaines régions comme l'Outaouais, Lanaudière, les Laurentides. Cette enquête menée par la FEEP en juin 2005 a rejoint 82,7 % des écoles privées, soit 124 établissements sur 150. De cette enquête qui trace une description détaillée de tous les répondants, il ressort que :

- 50 % d'entre eux acceptent des élèves, tandis que 50 % sont complets ou refusent des élèves (56 de ces établissements d'enseignement privé refusent plus de 10 inscriptions);
- quelques écoles refusent un nombre d'élèves supérieur à deux ou trois fois leur capacité totale.

Le sondage ne distingue pas les familles qui font leur demande d'admission simultanément dans plusieurs établissements d'enseignement privé. Ainsi, l'étude annonce qu'au total, 5 276 places ont été refusées; cependant, cette somme ne donne pas le nombre d'élèves qui ont été effectivement refusés faute de place.

Il y a un besoin de mécanisme de sélection dans certaines écoles privées (et publiques) parce qu'il y a plus de demandes que de places disponibles. Dans d'autres écoles, il y a des tests d'admission, mais peu (ou pas) de sélection si les demandes sont inférieures au nombre de places disponibles<sup>47</sup>.

La croissance du secteur privé est de plus en plus commune pour bien des pays de l'OCDE ou d'ailleurs. Ainsi, en France par exemple, le même phénomène se reproduit chaque année et va en s'amplifiant : l'enseignement privé doit refuser des inscriptions, faute de places. C'est ce que viennent de constater, une nouvelle fois, les directeurs diocésains de l'enseignement catholique en France.

---

<sup>46</sup> Loi de 1998 sur l'enseignement privé, L.R.Q., chapitre E-9.1, version 6/11/2006

<sup>47</sup> Sur ce point, voir un site descriptif et ouvert : <http://www.gilles-jobin.org/manuel/wakka.php?wiki=PubliqueEtPrivee>

## **Section 5-6 Description, sur le plan scolaire, des élèves du privé comparativement aux élèves du public**

La description d'un élève sur le plan scolaire, c'est principalement le degré de réussite atteint par cet élève dans un environnement scolaire donné. La compétition entre les deux secteurs est très forte autant au primaire et au secondaire qu'au collégial.

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) revient sur ce sujet et donne cet élément comme argument pour mettre fin au financement des écoles privées<sup>48</sup>. Elle donne comme argument que cette réussite au privé est également le fruit d'une sélection d'élèves ou de parents et que, pour faire une bonne comparaison, il faudrait non pas faire une comparaison public contre privé, mais faire une comparaison entre milieux socioéconomiques comparables.

Dans le contexte du présent travail, la réussite au primaire n'est pas abordée, les mesures sont rares ou contradictoires. Cet exercice est plus simple et probablement mieux reconnu au secondaire ou au collégial.

### **5-6-1 Description scolaire au primaire et au secondaire**

De façon générale, dans les secteurs du secondaire et du collégial, la réussite, définie par l'obtention d'une admission aux études supérieures ou d'un diplôme, est plus élevée dans le secteur privé.

Le MELS fait subir des épreuves dites uniques en vue de la sanction des études dans les classes de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire. La moyenne des résultats de juin 2005 dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques s'établissait à 73,3 %. Le taux de réussite était de 83,3 %.

En ce qui concerne les écarts entre le public et le privé, la moyenne obtenue dans les établissements d'enseignement privé a été de 80,8 % et elle dépassait de 9,4 points celle obtenue dans les commissions scolaires (71,4 %). Le taux de réussite a été de 80,6 % dans le réseau public, contre 94,5 % dans le réseau privé. Bien des causes sont données et documentées par les différents organismes touchés. Parmi elles, on peut noter le fait que les établissements du réseau privé peuvent faire une sélection des élèves au moment de l'admission.

Les deux tableaux (Tableau 5-6.1 et 5-6.2) donnent les nombres clés qui sont constamment évoqués dans ce type d'analyse.

---

<sup>48</sup> On peut consulter sur ce point le site :

[http://www.fcsq.qc.ca/Presse/Communiques/voircommuniques.asp?ID\\_Communique=139](http://www.fcsq.qc.ca/Presse/Communiques/voircommuniques.asp?ID_Communique=139)

## 5-6-2 Description scolaire au collégial

En avril 2004, Martin Riopel, professeur de sciences au Collège (privé) Jean-de-Brébeuf, publiait les résultats de sa recherche intitulée *Les effectifs et la réussite au réseau collégial privé : une étude Comparative* (M. Riopel, 2004)<sup>49</sup>. Ce travail a été effectué dans le cadre du « Programme de recherche et développement du réseau privé de l'enseignement collégial ». Il visait à déterminer s'il existe des différences significatives entre la réussite scolaire des élèves du réseau public et celle du réseau privé. L'ensemble des données utilisées provient du MELS.

Pour éviter les biais que certains établissements ou certains programmes au cours de certaines périodes pouvaient amener, l'auteur mène son étude à partir de grandes moyennes évaluées sur une période de seize ans (de 1987 à 2002).

La principale conclusion de Riopel est la suivante : « En termes de réussite scolaire, le réseau collégial privé se compare avantageusement au réseau public, et ce, autant au secteur pré universitaire qu'au secteur technique. » Toutes les autres conclusions vont dans ce sens. Ce rapport donne une différence, en faveur des établissements d'enseignement privé par rapport aux cégeps, de 19,2 % pour les garçons et de 14,5 % pour les filles dans l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) pour l'ensemble des cohortes de 1997 à 2002.

En bref, quels que soient les travaux ou les comptes rendus sur lesquels on veut se pencher, le secteur privé sort en tête des systèmes d'évaluation, si l'on se rapporte à des variables quantitatives comme celle de l'obtention du DEC.

## Section 5-7 Les débats actuels

Les débats actuels se mènent, en général, sur la comparaison public contre privé, sur le financement de l'enseignement privé et sur la réussite scolaire. Les pays européens, les pays de l'OCDE et même d'autres pays très importants, mais encore isolés des grands regroupements comme le sont la Chine<sup>50</sup> ou l'Inde, participent également à de tels débats sur ces mêmes sujets.

Au Québec, les différences à propos de la langue parlée, du sexe, des tailles, du niveau, du contenu, de la réussite, etc., font partie des débats actuels. Plusieurs développements rédigés dans les sections précédentes font état de tous ces éléments qui suscitent le débat (par exemple, réussite ou vue d'ensemble socioéconomique du privé). Le débat à propos du choix « public ou privé » est l'un des débats les plus généralisés à travers le monde. Cette problématique se retrouve d'ailleurs dans d'autres domaines importants comme celui de la santé (les hôpitaux) ou celui de l'énergie (l'éolien).

---

<sup>49</sup> Le rapport intégral de la recherche est accessible dans le site Web de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) : [www.acpq.net](http://www.acpq.net), à la section *Recherches*.

<sup>50</sup> Voir l'article d'Éric Chol dans le journal *l'Express* (mai 2006), repris par l'Observatoire des inégalités, dans le site : [http://www.inegalites.fr/article.php3?id\\_article=530](http://www.inegalites.fr/article.php3?id_article=530)

Au Québec toujours, le débat sur l'enseignement, qui anime actuellement une bonne partie de la population, est précisément celui qui se rapporte à une retombée immédiate du financement. Il s'agit de la répartition de l'effectif entre le public et le privé.

D'un côté, on retrouve des individus ou des collectifs comme le Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique. De l'autre côté, on retrouve des gens ou des collectifs comme la Fédération des collèges privés du Québec.

Au début de 2005 émerge le Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique, un regroupement de 12 associations diverses telles que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ou la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Cette nouvelle entité a vu le jour surtout pour réclamer que le gouvernement du Québec mette fin au financement public du réseau d'écoles privées et qu'il réinvestisse ces sommes au sein du réseau public.

Au Québec, le système éducatif présente des caractéristiques marquées qui sont reprises et commentées par différents groupes politiques. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un secteur privé ancien et de plus en plus laïcisé, mais directement issu de l'Église catholique dominante jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle;
- un secteur privé qui bénéficie d'une aide substantielle des pouvoirs publics, y compris des frais annexes comme ceux du transport scolaire ou des valeurs locatives;
- un effectif dans le secteur privé qui prend de plus en plus de place, surtout à Montréal;
- un financement public du secteur privé qui est important. Il se situe toutefois après celui de la plupart des juridictions européennes, mais il est beaucoup plus élevé que celui des États-Unis et il peut se comparer à d'autres provinces telles que le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Au collégial<sup>51</sup>, c'est également au niveau du maintien, voire de l'augmentation du financement public du secteur privé, que le débat tourne autour des établissements d'enseignement collégial privé au Québec.

---

<sup>51</sup> Association des collèges privés du Québec, *Les collèges privés subventionnés : Un réseau d'innovation à préserver*. Mémoire présenté à la Commission de l'éducation sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation, octobre 2002.

## CHAPITRE 6

### Scénarios et effets attendus de changements éventuels dans le financement public de l'enseignement privé au Québec (2004-2005)

À partir de calculs statistiques, il est possible de présenter les effets que certains changements — dans les modalités de ce financement « public contre privé » — pourraient entraîner sur le système éducatif du Québec selon différentes hypothèses de sensibilité des parents aux variations de prix.

Concrètement, la question que l'on se pose peut s'énoncer ainsi.

**Quels sont les effets prévisibles sur le système éducationnel et, d'une façon plus large, sur le budget de l'État si l'on modifie les modalités et les quantités des attributions budgétaires que les pouvoirs publics font au secteur privé de l'éducation<sup>52</sup> ?**

**Les tableaux 6-0.1 et 6-0.2, en Annexe, synthétisent les principaux résultats des quatre scénarios développés pour le secteur primaire et secondaire, et pour le secteur collégial.**

Concrètement, et selon le mandat imparti, les scénarios envisagés se basent sur les données du MELS 2004-2005.

- **Scénario 1** : Réduction de 100 % des subventions au secteur privé.
- **Scénario 2** : Réduction de 50 % des subventions au secteur privé.
- **Scénario 3** : Maintien des subventions au secteur privé.
- **Scénario 4** : Augmentation de 50 % des subventions au secteur privé.

Les mêmes scénarios, appelés **Scénario 1C**, **Scénario 2C**, **Scénario 3C**, **Scénario 4C**, donnent les mêmes développements pour le collégial (Section 6-6).

Dans chaque scénario où les subventions sont modifiées, les résultats sont présentés selon quatre hypothèses d'élasticité-prix. Ce concept est expliqué dans les paragraphes qui suivent.

---

<sup>52</sup> Seules les statistiques officielles du MELS ou du gouvernement sont prises en considération.

## Section 6-1 Considérations méthodologiques

La méthode utilisée est la même pour les secteurs du primaire et secondaire et du collégial.

### L'élasticité-prix de la demande

L'élasticité-prix de la demande est un concept avec lequel doit nécessairement composer celui ou celle qui offre un bien ou un service. Ce concept est fréquemment utilisé dans ce type d'étude.

Si les subventions du MELS envers les écoles privées sont réduites, les frais de scolarité dans ces établissements d'enseignement augmenteront nécessairement. Une certaine proportion des élèves passera donc du secteur privé au secteur public, selon la sensibilité qu'auront alors les parents vis-à-vis cette hausse de frais de scolarité. Le Ministère fera une économie ou supportera un coût additionnel selon cette sensibilité des parents aux prix. Cette sensibilité est mesurée par un indice que l'on appelle « élasticité-prix de la demande ».

Une élasticité-prix de  $-0,75$ , par exemple, signifierait que, si le prix augmente de 10 % à la suite d'une réduction de la subvention, 7,5 % de l'effectif quitteraient le secteur privé. Si le prix augmentait de 100 %, alors 75 % de l'effectif partiraient du secteur privé. Bien sûr, avec une élasticité de  $-1$ , l'effectif quitterait le secteur privé dans la même proportion que l'augmentation du prix de la scolarité.

L'intérêt de ce type de paramètre apparaît dans l'encadré suivant :

$$\textit{élasticité} = \frac{\text{Variation relative des mouvements des élèves}}{\text{Variation relative des frais de scolarité}}$$

$$\text{Par conséquent : Variation relative des mouvements des élèves} \\ = \textit{élasticité} \times \text{Variation relative des frais de scolarité}$$

Quelques considérations sont données ci-dessous, au chapitre 7, à propos de ce concept d'élasticité. Celles-ci commandent de rester prudents face aux résultats qui sont présentés dans le contexte du Québec.

### Le type de calcul mené pour l'ensemble des scénarios

Le tableau 6-1.1, en Annexe, est un exemple concret des calculs qui ont été faits. Les calculs faits dans le présent chapitre pour les quatre scénarios viennent tous de ce type de feuille de calcul. Dans cet exemple, les calculs sont faits, sous l'hypothèse d'une élasticité-prix de  $-0,75$ . Les résultats correspondent aux scénarios de réduction de 50 % des subventions au secteur privé.

Les sept premières lignes viennent des données en place et de calculs immédiats découlant de ces données. Elles sont insérées pour chacun des scénarios. Les lignes suivantes (de 8 à 21) dépendent de trois paramètres sur lesquels s'articulent les scénarios :

1. le pourcentage de variation (+ ou -) de la subvention accordée;
2. l'élasticité-prix de la demande;
3. la disponibilité de places excédentaires pour accueillir de nouveaux élèves dans les écoles publiques (Tableau 5-2.1 annexe).

### **Le maintien du secteur privé en région : données de base**

Les scénarios sont présentés pour chacune des régions du Québec pour voir, notamment, si certaines d'entre elles risquent de devoir se passer du secteur privé dans les cas de réduction des subventions que leur imposeraient les pouvoirs publics.

Les règles suivantes seront suivies dans l'interprétation des résultats au primaire et secondaire :

- maintien de l'établissement d'enseignement si le nombre d'élèves est supérieur à 1 000;
- incertitude du maintien si le nombre d'élèves devient inférieur à 1 000 ou si la réduction de l'effectif engendrée par la baisse de la subvention est supérieure à 50 %;
- fermeture de l'établissement d'enseignement si le nombre d'élèves devient inférieur à 1 000 et si les établissements d'enseignement actuels sont situés dans plus d'une ville.

Les chiffres du MELS et les calculs effectués (Tableau 6-1.2, en Annexe) seront le point de référence (années 2004-2005).

### **Le coût total dans chaque région d'éventuels transferts du secteur privé vers le secteur public indiqués par les scénarios**

Le transfert d'élèves du secteur privé vers le secteur public permet de réduire la subvention allant au secteur privé, mais implique une augmentation des transferts vers le secteur public, ce qui peut se traduire au net par un gain ou un recul financier pour l'État. Par ailleurs, il peut nécessiter de nouveaux aménagements ou de nouvelles constructions dans les régions où il y a moins d'espace. La base retenue en espace est de 13 mètres carrés par élève. Ce chiffre inclut toutes les activités éducatives se tenant dans l'école (salles, cours, gymnases, bureaux des maîtres, etc.).

Dès que la surface disponible descend plus bas que 13 m<sup>2</sup>, on fait l'hypothèse qu'il y a un surplus d'élèves et un manque d'espace. Les données du MELS avancent un coût moyen de 867 \$ au primaire, de 938 \$ au secondaire et de 2 500 \$ au collégial pour aménager un espace pour chaque nouvel élève du primaire ou du secondaire. Ce chiffre ne comprend pas le coût de l'équipement qui, au collégial particulièrement, peut représenter plusieurs centaines de dollars par élève dans certaines disciplines.

## **Section 6-2 Scénario 1 : Les effets d'une réduction de 100 % des subventions publiques au secteur privé primaire et secondaire**

Comme première hypothèse de modification du financement public au sujet du secteur privé, nous supprimons au complet les subventions. Rappelons, une dernière fois, que le contexte du « toutes choses égales par ailleurs » est accepté ici. Les calculs par rapport aux élasticités sont dans le tableau 6-2.1, en Annexe.

### **Sur les finances publiques du Québec (scénario 1)**

Il s'agit du scénario le plus radical puisque les subventions y sont entièrement supprimées. Le tableau 6-2.1, en Annexe, montre que, selon les élasticités-prix de la demande et la nécessité de louer ou de construire de nouveaux espaces dans certaines régions, l'économie (+) ou le coût additionnel (-) pour le MELS s'étendent sur une fourchette d'un peu plus de 0,4 milliard de dollars (+126,9 M\$ à - 277,4 M\$).

Par rapport aux finances de 2006-2007 où les dépenses totales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont annoncées pour 13 G\$, la dépense additionnelle maximale (désavantage) est de 277,4 M\$, soit -2,13 %, et l'économie maximale est de 126,9 M\$, soit un gain financier de 0,97 % sur les dépenses totales.

Il reviendrait au MELS d'évaluer à quelle élasticité-prix on se situerait réellement dans le cas d'une abolition complète des subventions au secteur privé. Cette somme de -277,4 M\$ ne surviendrait que si cette élasticité-prix se fixait à -1, c'est-à-dire si tous les élèves du secteur privé quittaient ce secteur pour aller rejoindre le public; le point où il n'y aurait ni perte ni gain financier pour l'État se situe pour une élasticité-prix entre -0,25 et -0,50.

### **Sur la fréquentation relative du secteur privé (scénario 1)**

Là aussi, les résultats sont donnés à la ligne 11 du tableau précédent (6-2.1, en annexe). Il n'y a plus aucune fréquentation si l'on se donne une élasticité-prix de -1 ou de -0,75. En revanche, si l'on fixe l'élasticité-prix à -0,25, le nombre d'élèves restant au privé devient 68 341.

### **Sur le maintien dans les régions d'une présence du secteur privé là où il est présent actuellement (scénario 1)**

Afin d'arriver à des résultats argumentés, il faut tout d'abord évaluer quels seraient les changements globaux en ce qui concerne l'effectif par région si les subventions étaient modifiées. Les calculs sont du même type que ceux présentés en exemple (Tableau 6-1.1). Les données de référence sont celles du tableau 6-1.2. On obtient alors le tableau 6-2.2, en Annexe.

Ce tableau révèle, évidemment, que, pour une élasticité-prix de -1, toutes les régions se vident de l'ensemble de la population scolaire du secteur privé qui est la leur.

Dans le cas d'une élasticité de -0,50, selon les règles de décision qui viennent d'être posées, le maintien du secteur privé serait incertain pour trois régions : Capitale-Nationale (avec 90 % de la population scolaire en moins), Montréal et Montérégie. Ces régions devraient donc subir une évaluation intra régionale plus fine, compte tenu des renseignements du tableau 6-5.4, en annexe. Les autres régions où il y a secteur privé se vident de l'ensemble de leur population scolaire du secteur privé.

Si l'élasticité-prix est de -0,25, les régions où le privé est présent et qui le conserveraient sont les sept régions suivantes : Capitale-Nationale, Montréal, Outaouais, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie. Les quatre régions suivantes : Mauricie, Estrie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec, sont dans l'« incertitude ». Le Bas-Saint-Laurent, Le Saguenay et la Côte-Nord perdraient le secteur privé.

Saguenay –Lac-Saint-Jean et Côte-Nord seraient dans l'« incertitude ».

### **Sur le coût d'absorption du secteur privé par le secteur public pour chaque région (scénario 1)**

Dans le cas du scénario 1 (abolition complète des subventions) et compte tenu des éléments méthodologiques mentionnés ci-dessus (6-1-4), seules les régions de Montréal, de l'Outaouais, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie auraient des dépenses à effectuer en aménagement ou en construction. Selon les élasticités-prix retenues, les chiffres sont donnés dans le tableau 6-1.3, en Annexe.

### **Section 6-3 Scénario 2 : Les effets d'une réduction de 50 % des subventions publiques au secteur privé primaire et secondaire**

On reprend les calculs précédents en changeant les paramètres en conséquence. Les calculs par rapport aux élasticités sont donnés dans le tableau 6-3.1, en Annexe.

### **Sur les finances publiques du Québec (scénario 2)**

Selon les élasticités-prix de la demande, l'économie (+) ou le coût additionnel (-) pour le MELS s'étendent sur un intervalle plus restreint que celui correspondant au scénario 1 (de +96,1 M\$ à -50,8 M\$). Comme dans le cas du scénario précédent, ce serait aux pouvoirs publics d'évaluer les conséquences en fonction des politiques plus larges.

Par rapport aux finances de 2006-2007, la dépense additionnelle (désavantage) sur les dépenses totales du MELS (13G \$) est au maximum de 150,8 M\$, soit 1,16 %.

L'économie (+) ou le coût additionnel (-) pour le MELS s'étendent sur une fourchette de près d'un quart de milliard de dollars (de +96,1 M\$ à - 150,8 M\$); le point où il n'y aurait ni perte ni gain financier pour l'État se situe pour une élasticité-prix quelque part entre -0,50 et -0,75.

### **Sur la fréquentation relative du secteur privé (scénario 2)**

Là aussi, les résultats sont donnés à la ligne 11 du tableau précédent (6-3.1, en Annexe). Les fréquentations peuvent varier de 28 891 élèves (élasticité-prix de -1) à 88 065 (élasticité-prix de -0,25).

### **Sur le maintien dans les régions d'une présence du secteur privé là où il est présent actuellement (scénario 2)**

Comme c'est le cas précédemment, il faut évaluer quels seraient les changements globaux dans l'effectif régional si les subventions étaient modifiées. Les calculs sont toujours du même type que ceux présentés en exemple (Tableau 6-1.1). Les données de référence sont celles du tableau 6-1.2. On obtient alors, pour ce scénario 2, le tableau 6-3.2, en Annexe.

Ce tableau révèle que, selon les règles de décision qui viennent d'être posées, pour une élasticité-prix de -1, les trois régions Capitale-Nationale, Montréal et Montérégie sont dans l'« incertitude ». Elles devraient donc subir également une évaluation intra régionale plus fine compte tenu des renseignements du tableau 6-5.4, en Annexe. Les autres régions se vident de toute leur population scolaire du secteur privé.

Dans le cas d'une élasticité de -0,50, le secteur privé est maintenu dans sept régions : Montréal, Outaouais, Capitale-Nationale, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie. Il y a incertitude à son sujet dans quatre régions, soit la Mauricie, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec, et il disparaît dans le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay et la Côte-Nord.

Si l'élasticité-prix est de -0,25, toutes les régions où il y a actuellement des établissements d'enseignement privé conservent le secteur privé, sauf le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord.

### **Sur le coût d'absorption du secteur privé par le secteur public pour chaque région (scénario 2)**

Dans le cas du scénario 2 (réduction de 50 % des subventions) et compte tenu des éléments méthodologiques mentionnés ci-dessus en 6-1-4, seules les régions de l'Outaouais, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie auraient des dépenses à effectuer en aménagement ou en construction. Selon les élasticité-prix retenues, les chiffres sont donnés dans le tableau 6-3.2, en Annexe.

## **Section 6-4 Scénario 3 : Les effets d'un maintien des subventions publiques au secteur privé primaire et secondaire**

Il s'agit du scénario le plus simple à imaginer, puisque l'on applique le modèle de base sans aucune modification initiale. Les calculs par rapport aux élasticités sont dans le tableau 6-4.1, en Annexe.

Quelles que soient les élasticités, les résultats sont les mêmes car il n'y a aucun changement dans le montant des subventions attribuées au secteur privé. Sur le plan financier, bien naturellement, aucun avantage ni désavantage n'apparaît par rapport à la situation initiale.

### **Sur les finances publiques du Québec (scénario 3)**

Il n'y a aucune nouvelle répercussion sur les finances publiques par rapport à la situation initiale. Cependant, comme dans les autres scénarios, le même type de considération doit être retenu par rapport aux politiques d'ensemble menées relativement à divers programmes nationaux.

### **Sur la fréquentation relative du secteur privé (scénario 3)**

Les résultats sont donnés à la ligne 11 du tableau précédent (tableau 6-4.1). Peu importe l'élasticité-prix retenue, il n'y a aucun effet financier par rapport à la situation initiale et le nombre d'élèves qui resteraient au privé (agréés à des fins de subventions) serait toujours de 107 790.

### **Sur le maintien d'une présence du secteur privé là où il est présent actuellement (scénario 3)**

Il n'y a pas vraiment de calcul à faire à l'intérieur d'un tel scénario. La notion même d'élasticité-prix n'intervient pas puisque aucun changement n'est pratiqué.

### **Sur le coût d'absorption du secteur privé par le secteur public pour chaque région (scénario 3)**

Dans le cas du scénario 3 (aucune réduction des subventions), aucun coût de transfert additionnel n'apparaîtra car aucun changement n'est pratiqué (Tableau 6-4.3, en Annexe). On peut seulement mentionner que, si l'on veut se maintenir dans une situation de 13m<sup>2</sup> de superficie par élève, même sans aucun transfert du secteur privé vers le secteur public, quatre régions devront néanmoins investir : Outaouais, Laurentides, Lanaudière et Montérégie.

## **Section 6-5 Scénario 4 : Les effets d'une augmentation de 50 % des subventions publiques au secteur privé primaire et secondaire**

Il s'agit d'un scénario inverse aux deux premiers. Les calculs sont menés d'une façon semblable (avec changements de signes). Le tableau 6-5.1, en Annexe, donne les résultats de ces calculs.

Quelles que soient les élasticités, la dernière ligne de ce tableau montre le désavantage (coûts) d'une telle situation quelle que soit l'élasticité-prix retenue. Plus cette élasticité-prix est faible, moins il y aura d'élèves qui passeront ici du public au privé (ligne 10) et plus le désavantage (coût) sera grand (dernière ligne).

### **Sur les finances publiques du Québec (scénario 4)**

Selon les élasticités-prix de la demande, les coûts additionnels (-) pour le MELS s'étendent sur l'intervalle de -136,5 M\$ à -167,9 M\$.

Par rapport aux finances de 2006-2007, le coût additionnel (désavantage) par rapport aux dépenses totales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (13G \$) est au maximum de 167,9 M\$, soit 1,29 %. Cette somme ne tient pas compte d'une possible économie dans quelques régions (Outaouais, Laval) où il faut aménager des locaux additionnels où la fréquentation actuelle du secteur public semble l'exiger.

### **Sur la fréquentation relative du secteur privé (scénario 4)**

Il est clair que, dans le cas d'un scénario comme celui-ci, l'effectif du secteur privé va considérablement grossir. Les transferts du public vers le privé pouvant aller jusqu'à 78 899, soit +73,2 %, pour un total d'élèves au privé (agréés) qui serait de 186 689 dans le cas d'une élasticité-prix de -1 (ligne 11, tableau 6-5.1).

### **Sur le maintien d'une présence du secteur privé là où il est présent actuellement (scénario 4)**

Le sens des mouvements de transferts des élèves va s'inverser pour chacune des régions. Il est donc inutile d'envisager cette situation, le secteur privé étant maintenu dans toutes les régions.

### **Sur le coût d'absorption du secteur privé par le secteur public pour chaque région (scénario 4)**

Dans le cas de ce scénario 4 (augmentation de 50 % des subventions), aucun coût de transfert privé-public additionnel ne peut apparaître, car les changements sont à l'inverse des précédents (scénarios 1 et 2) et c'est le secteur privé qui, au départ, aurait à assumer les investissements nécessaires (Tableau 6-5.3, en Annexe).

## **Section 6-6 Les quatre scénarios menés à propos du secteur collégial privé (2004-2005)**

Pour le secteur collégial, nous reprenons dans le même ordre les quatre scénarios qui viennent d'être présentés pour le secteur primaire et secondaire. Les tableaux en annexe sont aussi sous le même format que précédemment et correspondent à la même année, soit 2004-2005.

### **6-6-1 Scénario 1C : Les effets d'une réduction de 100 % des subventions publiques au secteur collégial privé**

#### **Sur les finances publiques du Québec (Tableau 6-6.1)**

Ce premier scénario montre des dépenses totales additionnelles maximales de 73,9 M\$ ou des gains totaux maximums de 14,6 M\$.

#### **Sur la fréquentation relative du secteur privé (Tableau 6-6.2)**

Tous les élèves quitteraient le secteur collégial privé dans le cas d'une élasticité-prix de -1. Pour une élasticité de -0,25, 8 275 élèves sur un total de 13 466 élèves subventionnés resteraient dans ce secteur (61,5 %).

#### **Sur le maintien d'une présence du secteur privé là où il est présent actuellement**

Le tableau 6-6.2 montre que, pour une élasticité de -1, bien sûr tous les élèves du secteur collégial privé de toutes les régions quittent ce secteur privé. Pour une élasticité de -0,50, seule la région de Montréal pourrait garder son secteur privé (3 364 élèves). Si l'élasticité est de -0,25, les six régions en cause ont un effectif réduit, surtout l'Outaouais, l'Estrie et le Centre-du-Québec. Deux régions, la Mauricie et l'Estrie ont une diminution de l'effectif qui dépasse 50 %.

#### **Sur le coût d'absorption du secteur privé par le secteur public pour chaque région (Tableau 6-6.1)**

Le coût maximum total pour les quatre régions en cause (Capitale-Nationale, Montréal, Outaouais et, dans une mesure moindre, Estrie) correspondant à une élasticité-prix de -1 se monte à 28,8 M\$ au maximum (pour une élasticité de -1). Au minimum, il est de 10,0 M\$ (pour une élasticité de -0,25).

## **6-6-2 Scénario 2C : Les effets d'une réduction de 50 % des subventions publiques au secteur collégial privé**

### **Sur les finances publiques du Québec (Tableau 6-6.4)**

Ce deuxième scénario montre des dépenses totales additionnelles maximales de 43,8 M\$ ou des gains totaux maximums de 13,1 M\$.

### **Sur la fréquentation relative du secteur privé (Tableau 6-6.5)**

Le collégial privé ne pourrait se maintenir que dans une région, Montréal, dans le cas d'une élasticité-prix de -1. Dans le cas d'une élasticité de -0,25, 10 870 élèves sur un total de 13 466 élèves subventionnés resteraient dans ce secteur (80,7 %).

### **Sur le maintien d'une présence du secteur privé là où il est présent actuellement**

Le tableau 6-6.5 montre que, pour une élasticité de -1, seule la région de Montréal retient 3 364 élèves. Les autres régions n'ont plus d'effectif au collégial privé. Dans le cas d'une élasticité de -0,50, les six régions en cause ont un effectif réduit, surtout l'Outaouais, l'Estrie et le Centre-du-Québec. Deux régions, la Mauricie et l'Estrie, ont une diminution de l'effectif qui dépasse 50 %. Pour une élasticité de -0,25, les diminutions de l'effectif sont toutes inférieures à 50 %, mais l'effectif des régions suivantes, Estrie, Outaouais et Centre-du-Québec, reste encore petit.

### **Sur le coût d'absorption du secteur privé par le secteur public pour chaque région (Tableau 6-6.6)**

Le coût maximum total pour trois régions en cause (Capitale-Nationale, Outaouais et Montréal), correspondant à une élasticité-prix de -1 se monte à 20,1 M\$ au maximum (pour une élasticité de -1). Au minimum, il est de 5,9 M\$ (pour une élasticité de -0,25).

## **6-6-3 Scénario 3C : Les effets d'un maintien des subventions publiques au secteur collégial privé (Tableaux 6-6.7 à 6-6.9)**

Si on ne fait aucun changement par rapport à la situation de référence, il n'y a pas de calcul à faire et l'on peut simplement dire que ce scénario correspond à la situation de référence (tableau 6-2.7 à 6-2.9).

#### **6-6-4 Scénario 4C : Les effets d'une augmentation de 50 % des subventions publiques au secteur collégial privé**

##### **Sur les finances publiques du Québec (Tableau 6-6.10)**

Ce dernier scénario donne des chiffres qui évoluent à l'opposé des précédents. Il montre ici un coût additionnel maximum de -29,7 M\$ (pour une élasticité-prix de -0,25) et un coût additionnel minimum de -22,6 M\$ (pour une élasticité-prix de -1). Ces montants ne se rapportent qu'au fonctionnement. Les constructions éventuelles pour les cégeps ne sont pas prises en considération.

##### **Sur la fréquentation relative du secteur privé (Tableau 6-6.11)**

Le collégial privé se maintient dans toutes les régions où il est déjà présent. Pour une élasticité-prix de -1, on observe un total de 23 472 élèves subventionnés, ce qui correspondrait à une augmentation de 74,3 % de l'effectif subventionné de 2004-2005.

##### **Sur le maintien d'une présence du secteur privé là où il est présent actuellement**

Le tableau 6-6.11 montre que, pour toutes les élasticités, toutes les régions qui possèdent une partie du secteur privé subventionné garderaient ce secteur.

##### **Sur le coût d'absorption du secteur privé par le secteur public pour chaque région (Tableau 6-6.12)**

Les seuls transferts se font du secteur public vers le secteur privé. Il n'y a donc aucun coût d'absorption du secteur privé par le secteur public

## CHAPITRE 7

### Sur l'élasticité-prix au Québec

Un dernier point mentionné par le MELS dans le mandat qui nous occupe ici consiste à faire état de ce que la documentation existante et l'analyse des fréquentations diverses, de la richesse des régions voisines révèlent quant à la grandeur de l'élasticité-prix au Québec et dans ses régions.

#### **- La diversité naturelle de l'élasticité-prix de la demande**

Dans ce type de recherche, les élasticités-prix sont des paramètres extrêmement importants. Ces paramètres conditionnent entièrement les résultats donnés par les calculs et les scénarios sur les transferts d'un secteur à l'autre.

En fait, ces élasticités-prix sont les seuls éléments qui tiennent compte du côté social et économique que vivent les parents face à l'éducation de leurs enfants. En reflétant la sensibilité des parents face aux prix, elles agrègent quantitativement le côté qualitatif et financier qui anime les parents dans leurs prises de décisions et leur choix. Elles le font quantitativement parce qu'elles sont considérées dans des modèles quantitatifs; il demeure cependant que ces élasticités-prix sont des paramètres qui reflètent fondamentalement des éléments socioéconomiques, donc en bonne partie qualitatifs.

La documentation économique est, en général, abondante vis-à-vis de ce concept; en effet, tous les manuels de base en économie y consacrent une section. Toutefois, les cas de mesure de cette élasticité sont plus rares.

L'utilisation d'une élasticité-prix donnée dans une recherche prête le flanc à une critique assez forte. Beaucoup d'organismes, privés ou publics, qui ne sont pas satisfaits de l'élasticité retenue et des décisions qui sont prises en conséquence, la montrent du doigt comme étant une faiblesse, voire une erreur. D'autres, plus satisfaits des résultats, acceptent ces chiffres.

Une élasticité-prix n'est pas qu'un simple concept d'économiste. Une élasticité-prix existe vraiment, mais sa mesure est complexe, longue et imprécise. Cette imprécision relève essentiellement de sa nature liée aux comportements individuels et ces comportements sont très variables dans le temps et dans l'espace.

Chaque individu possède nécessairement un comportement par rapport à sa demande de biens ou de services lorsque les prix varient; c'est humain, normal et universel. En moyenne, si l'on se donne un cadre d'analyse assez précis, les élasticités-prix se ressembleront très probablement à l'intérieur d'un groupe socioéconomique et culturel homogène, et les quelques différences d'une personne à l'autre s'annuleront et tendront vers des valeurs comparables.

En revanche, si l'on se donne des cadres géographiques ou socioéconomiques différents, ces élasticités, même en moyenne, risquent d'être assez différentes les unes des autres. La description du parent d'un élève du secteur privé a été donnée précédemment. Elle diffère de la description d'un même parent dont l'enfant est au secteur public. Ces descriptions diffèrent selon que l'on se situe en ville ou en campagne. Naturellement, si l'on change de province, même si en moyenne, ou ramenée à un chiffre, l'élasticité québécoise peut très bien ressembler à l'élasticité ontarienne, ces élasticités-prix risquent d'être bien différentes selon les cas régionaux choisis.

Bref, le calcul de l'élasticité-prix impose une importante vigilance, son usage impliquant beaucoup de prudence.

En ce qui concerne cette élasticité-prix appliquée au Québec dans le milieu de l'éducation, il n'y a pas de recherche ni de documentation clé dans ce domaine. En Europe, un auteur, Christian Morrissette, s'y intéresse depuis quelques temps pour mettre en relief la situation des gens moins aisés. En 2002, il a publié pour l'OCDE un cahier de politique économique portant sur les services sociaux en général. Lui aussi signale la difficulté réelle à « mesurer ce type de concept dont les valeurs sont caractérisées par une grande instabilité. (...) Si l'élasticité-prix de la demande est négative et d'autant plus élevée que les ménages sont plus pauvres, cette mesure entraîne une baisse de la demande totale et une distribution plus inégalitaire des services sociaux puisque les plus pauvres y renoncent. »<sup>53</sup>

Des textes récents qui traiteraient de cette question ailleurs dans le monde n'ont pas été retracés.

### **- L'élasticité-prix de la demande au Québec**

Si l'on excepte les développements théoriques habituels, le Québec ne semble pas avoir de textes pertinents et étoffés visant à estimer l'élasticité-prix de la demande en éducation. Plusieurs entrevues<sup>54</sup> menées dans le cadre du présent travail ont révélé quelques idées vérifiables, sur le terrain parfois; cependant, ces idées n'étaient souvent que des perceptions.

Néanmoins, dans son étude, Massé révèle que les parents interrogés indiquent, dans une proportion de 47 %, qu'ils retireraient leur enfant de l'école privée si les droits de scolarité augmentaient de 1 000 \$ ou moins. Ce résultat laisse présager une élasticité-prix assez élevée, difficile à préciser. Il faut donc demeurer prudent vis-à-vis de ce résultat d'enquête, car il n'est pas certain que les parents, après avoir pesé le pour et le contre, réagiraient aussi vivement dans la réalité.

---

<sup>53</sup> Christian Morrissette (2002), Cahier de Politique économique n° 19, Santé, éducation et réduction de la pauvreté. Centre de développement de l'OCDE. [www.oecd.org/dataoecd/59/62/1851385.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/59/62/1851385.pdf)

<sup>54</sup> Une dizaine d'entrevues non officielles avec des employés du MELS, du Collège Lafèche de Trois-Rivières et de l'école privée « Les Ursulines » de Trois-Rivières.

Par ailleurs, il a été noté au chapitre 5 que très peu d'établissements d'enseignement privé imposent le droit de scolarité maximum que permet la législation et, en moyenne, les établissements d'enseignement se contentent de 68 % du droit maximum permis, proportion qui est plus élevée à Montréal (84 %), et souvent moins élevée en région. Sur cette base, il est raisonnable de penser que les parents, du moins dans certaines régions, sont assez sensibles au prix.

Enfin, on sait que dans les provinces, États ou pays où l'enseignement privé n'est pas subventionné, le secteur privé demeure présent, mais dans une moindre proportion que lorsque le secteur est subventionné. La fréquentation du secteur privé ne dépend donc pas entièrement de la présence de subventions publiques.

Aussi, on ne peut indiquer, parmi les résultats présentés dans les scénarios du chapitre 6, lequel se produirait. Ces différents résultats doivent être pris comme autant d'éléments constituant une grille de risque où, on l'a vu, il y a possibilité de gain ou de perte financière pour l'État, où il y a possibilité de voir la présence du secteur privé accrue, maintenue ou généralement réduite. La baisse de 50 % ou de 100 % de la subvention suppose la fin du secteur privé dans quelques régions, voire plusieurs si l'élasticité-prix est élevée. L'effet de cette baisse est assez important dès que l'élasticité-prix atteint -0,50 dans différentes régions du Québec.

\*\*\*\*\*

## BIBLIOGRAPHIE

- Ambassade des États-Unis – Paris, France. Info États-Unis, Les États-Unis de A à Z, Éducation. Saisie de <http://www.amb-usa.fr/az/e/education.htm>
- Berthelot, J., allocution pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dans : <http://www.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1676,9703,2291,1091,html?action=display&BoxID=10991&LangID=2&KindID=1&complete=yes>
- Broughman, S. P. et Swaim, N. L. (2006). Characteristics of Private Schools in the United States : Results From the 2003-2004 Private School Universe Survey (NCES 2006-319).
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (2003). Choix de l'école et bons d'études (note n° D11278, mars 2003).
- Commission de l'Éducation de l'Assemblée Nationale : [http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapce1.htm#\\_Toc35060737](http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapce1.htm#_Toc35060737)
- Dubuc, P. (2003). Bons d'étude : l'arbre qui devrait nous permettre de voir la forêt. L'aut'Journal dans le Web. <http://www.lautjournal.info/default.asp?manchette=42>
- Education Commission of the States, ECS StateNotes (2004). International School Finance, November 2004. <http://www.ecs.org/html/educationIssues/ESCStateNotes.asp?nIssueID=48>
- Education Commission of the States, ECS StateNotes (2004). State Aid to Nonpublic Schools, January 2004. <http://www.ecs.org/html/educationIssues/ESCStateNotes.asp?nIssueID=48>
- Eurydice (2000). « L'enseignement privé dans l'Union européenne. Organisation, administration et rôle des pouvoirs publics », document Eurydice.
- Eurydice (2000). « Questions clés de l'éducation en Europe », Document Eurydice – Socrate, Volume 2 : Le financement et la gestion des ressources dans l'enseignement obligatoire, Évolution des politiques nationales.
- Eurydice (2005). « Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005 », Document *Eurydice* – Eurostat, Commission européenne, (2005).
- Eurydice – Eurybase (2006). National summary sheets on Education Systems, in European Commission.
- Fédération des établissements d'enseignement privé (2006). Documentation sur l'enseignement privé au Québec, février 2006, p. 34.
- Gervais, M. (2005). « L'Éducation, l'avenir du Québec », rapport sur l'accès à l'éducation, publication MELS.

Janosz, Michel (2001). « Entre les bienfaits de l'évaluation et les méfaits du classement, dans Forum, Université de Montréal, 19 novembre, vol. 36, n° 12.

(<http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/ArchivesForum/2001-2002/011119/302.htm>)

Lebleu, Bernard (2005). « L'encyclopédie de l'Agora, Faits et tendances en éducation à travers le monde » [http://ww.agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Education--Faits et tendances en éducation a travers le monde par Bernard Lebleu](http://ww.agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Education--Faits%20et%20tendances%20en%20éducation%20a%20travers%20le%20monde%20par%20Bernard%20Lebleu)

Lessard, Claude (2005). Les écoles publiques de Montréal et les communautés qu'elles desservent : s'adapter ou résister? Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, p. 14.

Marois, J. (2005). La situation de l'enseignement privé dans les dix provinces canadiennes – Éducation préscolaire, primaire et secondaire, document préparé pour la Fédération des établissements d'enseignement privé.

Massé, Denis (2005). La situation socioéconomique des clientèles du réseau de l'enseignement privé. Étude faite pour le compte de la Fédération des établissements d'enseignement privé, p. 29.

Massé, Denis, et Céline Chagnon (1996). Recherche sur la situation socioéconomique des clientèles du réseau d'enseignement privé, Sherbrooke, 39 pages.

MELS (2005). Bulletin des statistiques de l'éducation, n° 31, septembre 2005.

MELS (2005). La carte des unités de peuplement 2003. Les principales données socioéconomiques et démographiques du recensement 2001 selon les territoires des commissions scolaires.

MELS (2005). Statistiques de l'Éducation – Édition 2005 : enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire. (sous la direction de J. P. Dufort, n° 2005-05-00828).

MELS (2006). Indicateurs de l'Éducation – Édition 2006. (sous la direction de J. C. Bousquet, n° 2006-00175).

Morrisette, C. (2002). Cahier de politique économique, n° 19, Santé, éducation et réduction de la pauvreté. Centre de développement de l'OCDE.

Nault, F. (2004). Summary public school indicators for the provinces and territories, 1996-1997 to 2002-2003, (cahier de recherche, catalogue n° 81-595-MIE2004022). Ottawa : Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

OCDE, (2005). « Educational Spending Relative to the GDP in 2001A comparison of Québec and the OECD Countries », Education Statistics Bulletin, No. 31, Sept. 2005.

Ouellette, Raymond (2001). Prévisions de l'effectif enseignant au Québec. Étude préparée pour le Colloque du Programme pancanadien de recherche en éducation. Tendances actuelles et orientations futures.

Riopel, Martin (2004). « Les effectifs et la réussite au réseau collégial privé : une étude comparative » Collège Jean-de-Brébeuf, p. 150 (www.acpq.net, section Recherches)  
<http://www.ecs.org/clearinghouse/28/01/2801.htm>

Siegel, J. (1997). « L'enseignement aux États-Unis – Évolution et continuité », La société américaine – Revue électronique de l'Agence d'information des États-Unis, vol. 2, n° 4, décembre 1997.

Sielke, C. C., J. Dayton, C. T. Holmes et A. L. Jefferson (2001). Public School Finance Programs of the United States and Canada 1998-99, National Center for Education Statistics.

Statistique Canada (2005). Indicateurs de l'éducation au Canada (2006). Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2005, (catalogue n° 81-582-XIF). Ottawa : Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation.

Statistique Canada (2006). Éducation. Population âgée de 15 ans et plus selon le plus haut grade, certificat ou diplôme. Saisie de <http://www40.statcan.ca>

Statistique Canada (2006). Éducation. Recettes et dépenses des commissions scolaires.  
<http://www40.statcan.ca>

U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics (de 2002 à 2006). Digest of Education Statistics (plusieurs documents notés en bas de page du chapitre 3 ont été recensés et utilisés).

\*\*\*\*\*

# ANNEXE

## CHAPITRE 1

**Tableau 1-1.2 : Dépenses totales en éducation par rapport au PIB (en %).**

	1994-1995	1997-1998	1999-2000	2001-2002
<b>Québec</b>	8,0	7,0	7,0	7,0
<b>Canada sans Québec</b>	7,0	6,4	6,2	5,9
<b>Canada</b>	7,2	6,5	6,6	6,1
<b>États-Unis</b>	6,6	6,9	7,0	7,3
<b>Moyenne des pays de l'OCDE</b>	6,2	5,9	5,9	5,8

Source : *Bulletin statistique de l'éducation*, « Dépenses en éducation relatives au PIB en 2001, une comparaison avec les pays de l'OCDE », septembre 2005, n° 31, p. 2.

**Tableau 1-1.3 : Données du MELS.**

2004-2005		Effectif	Établissements
Écoles primaires et secondaires privées	Subventionnées, excluant formation professionnelle et écoles pour élèves handicapés	<b>107 790</b>	<b>169</b>
	Subventionnées, formation professionnelle et écoles pour élèves handicapés	2 760	
	Non subventionnées	7 891	
	<b>Total</b>	<b>118 441</b>	
Établissements privés d'enseignement collégial	Subventionnés	<b>10 296</b>	24
	Non subventionnés	n. d.	

Source : Données du MELS, Système de déclaration des clientèles scolaires, système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial et système d'information sur les organismes scolaires.

- L'effectif des écoles primaires et secondaires subventionnées a été mis à jour en décembre 2006.

- Effectif des élèves au collégial subventionné : voir les statistiques du MELS :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Sipeec/Global.htm>

*Remarques :*

- Les 169 établissements d'enseignement privé subventionnés du préscolaire, du primaire et du secondaire, indiqués dans le tableau ci-dessus, n'incluent pas 10 établissements spécialisés pour les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ni 3 autres qui offrent des programmes de formation professionnelle, ni les différents campus affiliés à un même établissement.
- Les établissements d'enseignement privé subventionnés accueillent des élèves qui sont admissibles aux subventions et, parfois, des élèves qui ne le sont pas. Par exemple, la portion préscolaire ou primaire n'est pas subventionnée, mais le secteur secondaire de la même école l'est.
- Dans les 169 établissements visés, il y a : 103 437 élèves subventionnés + 4 353 élèves non subventionnés (= 107 790).
- En 2004-2005, il y a 24 établissements d'enseignement collégial privé qui sont subventionnés, avec un effectif de 14 348 élèves équivalents temps plein (l'effectif de 10 296 est le nombre d'élèves à temps plein au secteur ordinaire; il ne comprend ni les élèves à temps partiel ni les élèves – à temps plein ou à temps partiel – du secteur de la formation continue).

**Tableau 1-2.1 Répartition de l'effectif du primaire et du secondaire entre le public et le privé pour cinq provinces canadiennes, en 2003-2004.**

	<b>Effectif total des écoles publiques</b>	<b>Effectif total des écoles privées</b>	<b>Proportion privé / total</b>
<b>Canada</b>	<b>5 090 595<sup>1</sup></b>	<b>348 656</b>	<b>6,41</b>
<b>Québec</b>	<b>989 838</b>	<b>115 200</b>	<b>10,4</b>
Manitoba	188 498	14 290	6,5
Saskatchewan	174 263	2 627	1,4
Alberta	552 592	28 500	4,8
Colombie-Britannique	614 671	63 321	9,3

Source : d'après J. Marois (2005), « La situation de l'enseignement privé dans les dix provinces canadiennes, Éducation préscolaire, primaire et secondaire », (tableau 1) p. 53.

<sup>1</sup>- Estimation des proportions données par J. Marois.

**Tableau 1-2.2 Provenance des revenus de fonctionnement des organismes d'enseignement, selon l'ordre d'enseignement et le réseau d'enseignement au Québec, en M\$.**

<b>ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE SECONDAIRE et COLLÉGIAL</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2003-2004</b>	<b>Proportion 2003-2004</b>
<b>Commissions scolaires (public)</b>	<b>7 475,8</b>	<b>7 843,2</b>	<b>7 953,9</b>	<b>90,54</b>
Subventions gouvernementales	5 811,0	6 097,1	6 151,6	70,02
Taxes scolaires	1 056,8	1 078,8	1 110,3	12,64
Autres sources	608,0	667,3	692,0	7,88
<b>Établissements d'enseignement privé subventionnés</b>	<b>716,3</b>	<b>768,6</b>	<b>831,4</b>	<b>9,46</b>
Subventions gouvernementales	356,0	380,1	396,9	4,52
Individus	203,9	217,0	231,9	2,64
Autres sources	156,4	171,5	202,6	2,31
<b>Total préscolaire, primaire et secondaire</b>				<b>100 %</b>
<b>COLLÉGIAL Cégeps (public)</b>	<b>1 448,8</b>	<b>1 485,0</b>	<b>1 496,3</b>	<b>91,33</b>
Subventions gouvernementales	1 246,9	1 282,5	1 293,4	78,95
Droits d'inscription et de scolarité	50,9	48,1	47,0	2,87
Autres sources	151,0	154,4	155,9	9,52
<b>Établissements d'enseignement privé subventionnés</b>	<b>139,9</b>	<b>141,8</b>	<b>142,0</b>	<b>8,67</b>
Subventions gouvernementales	77,2	82,3	79,1	4,83
Individus	42,1	40,5	42,2	2,58
Autres sources	20,6	19,0	20,7	1,26
<b>Total du collégial</b>				<b>100 %</b>
<b>TOTAL (avec universités)</b>	<b>13 138,6</b>	<b>13 969,1</b>	<b>14 626,0</b>	
Subventions gouvernementales	9 760,2	10 397,7	10 702,5	
Autres	3 378,4	3 571,4	3 923,5	

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, « Statistiques de l'Éducation, Enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire », Édition 2005, p. 231. (Rapports financiers respectifs et calcul de l'auteur). Incluant les écoles privées pour élèves handicapés et de formation professionnelle.

## CHAPITRE 2

**Tableau 2-1.1 Enseignement primaire et secondaire, au public et au privé.**

Canada	2002-2003
Effectif total du primaire et du secondaire publics (ETP)	5 160 330 <sup>1</sup>
Nombre d'éducateurs au public <sup>2</sup> (ETP)	309 852
Dépenses totales moyennes par élève au public	7 946 \$
Dépenses totales du primaire et du secondaire publics	39 562,1 M\$
Proportion des salaires et bénéfices aux éducateurs	47,07 %
Nombre d'élèves du primaire et du secondaire privés	348 135
Nombre d'élèves au privé subventionné <sup>3</sup>	203 296
Proportion des élèves au privé au Canada <sup>4</sup>	6,32 %
Proportion des élèves au privé subventionné au Canada	3,69 %
Proportion des élèves du privé qui sont subventionnés	58,4 %
Proportion des élèves au privé subventionné	
Dans les cinq provinces subventionnant le privé	7,2 %
Proportion des élèves du privé qui sont subventionnés	
Dans les cinq provinces subventionnant le privé	90,8 %
<b>Taux de subvention du privé par le public dans les Cinq provinces subventionnant le privé (fonctionnement)</b>	<b>entre 35 et 65 %</b>

Source : D'après J. Marois (2005), *La situation de l'enseignement privé dans les dix provinces canadiennes – Éducation préscolaire, primaire et secondaire*, document préparé pour la Fédération des établissements d'enseignement privé.

<sup>1</sup> Estimations des proportions données par J. Marois.

<sup>2</sup> Données de 2001-2002. Le terme éducateur comprend non seulement les enseignants, mais aussi tous les employés dont un certificat d'enseignement est exigé, y compris les principaux, les vice-principaux, les consultants et les conseillers en éducation.

<sup>3</sup> Données de 2003-2004.

<sup>4</sup> Tient compte d'une proportion d'élèves fréquentant des écoles autres que publiques et privées, telles que les écoles des Premières Nations.

**Tableau 2-2. Recettes des commissions et conseils scolaires en 2005.**

	<b>Recettes totales (en milliers de \$)</b>	<b>Transferts du fédéral (en milliers de \$)</b>	<b>Transferts du provincial ou territorial (en milliers de \$)</b>	<b>Transferts municipaux (en milliers de \$)</b>	<b>Sources de fonds propres<sup>1</sup> (en milliers de \$)</b>
<b>Canada</b>	<b>40 854 241</b>	<b>103 785</b>	<b>29 213 866</b>	<b>168 543</b>	<b>11 368 047</b>
<b>Provinces, Territoires</b>					
Terre-Neuve–Labrador	660 959	4 296	649 983	-	6 680
Île-du-Prince-Édouard	168 979	39	168 130	-	810
Nouvelle-Écosse	915 081	5	730 222	157 588	27 271
Nouveau-Brunswick	-	-	-	-	-
Québec	9 209 572	12 321	6 966 156	6 234	2 224 861
Ontario	17 781 280	70 464	10 612 343	-	7 098 473
Manitoba	1 546 315	3 736	961 871	1	580 708
Saskatchewan	1 394 960	188	623 746	-	771 026
Alberta	4 584 214	83	4 183 396	4 721	396 014
Colombie-Britannique	4 549 250	11 632	4 285 986	-	251 632
Nunavut	-	-	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	43 631	1 026	32 033	0	10 572
Yukon	-	-	-	-	-

Source : Statistique Canada, *Éducation. Recettes et dépenses des commissions scolaires*. Source puisée dans <http://www.statcan.ca>.

<sup>1</sup> Les sources propres comprennent les impôts fonciers et les impôts connexes, d'autres impôts, les ventes de biens et services, des revenus de placements et d'autres recettes.

Remarques :

- Année se terminant le 31 décembre.

- Le symbole « - » signifie que les données n'étaient pas disponibles pour la période de référence.

**Tableau 2-3.1 Dépenses d'éducation pour les secteurs primaire et secondaire à travers le Canada, en 2002-2003.**

Province ou territoire	Dépenses d'éducation <sup>1</sup> au primaire et au secondaire pour 2002-2003 <sup>2</sup> (en M\$)	Effectif au primaire et secondaire public (2002-2003) ETP	Dépenses moyennes par élève au public en 2002-2003 <sup>2</sup> (en \$)	Part du budget 2005 provenant de...			
				Prov./ Terr. (en %)	Munic. (en %)	Fédéral (en %)	Fonds propres <sup>3</sup> (en %)
T.-N.-L.	598,9	81 675	7 335	98,3	-	0,6	1,0
Î.-P.-É.	162,8	23 132	7 038	99,5	-	0,02	0,5
N.-É.	964,2	150 599	6 402	79,8	17,2	≅0	3,0
N.-B.	890,3	120 600	7 382	-	-	-	-
QC	8 506,1	1 083 427	7 851	75,6	0,07	0,1	24,2
Ont.	15 946,0	2 042 392	7 807	59,7	-	0,4	39,9
Man.	1 523,6	180 895	8 423	62,2	≅0	0,2	37,6
Sask.	1 401,1	171 674	8 161	44,7	-	0,01	55,3
Alb.	4 571,5	520 956	8 775	91,2	0,1	≅0	8,6
C.-B.	4 806,0	580 407	8 280	94,2	-	0,2	5,5
T. N.-O.	191,6	204 573	-	-	-	-	-
<b>Canada</b>	<b>39 562,1</b>	<b>5 160 330<sup>4</sup></b>	<b>7 946</b>				

Sources :

- J. Marois (2005), *ibid.*
- Statistique Canada, *Éducation. Recettes et dépenses des commissions scolaires*. Source puisée dans <http://www.statcan.ca>.
- F. Nault (2004), *Summary public school indicators for the provinces and territories, 1996-1997 to 2002-03*. (Cahier de recherche, catalogue n° 81-595-MIE2004022), Ottawa : Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

<sup>1</sup> Les dépenses comprennent les frais de services directs aux conseils ou commissions scolaires et ils excluent les dépenses fédérales des écoles exploitées par les Affaires autochtones, la Défense et d'autres programmes fédéraux. Elles excluent aussi les subventions aux écoles privées, les frais indirects, la formation continue, l'éducation postsecondaire, les salaires rétroactifs, les transferts de réserves et les dépenses en capital financées par emprunt.

<sup>2</sup> Estimation.

<sup>3</sup> Comprend les impôts fonciers et des impôts connexes, ainsi que la vente de biens et services et des revenus de placement.

<sup>4</sup> Estimation des proportions données par J. Marois.

**Tableau 2-3.2 Proportion des élèves du secteur primaire et secondaire dans le réseau privé des provinces qui subventionnent le privé et subvention accordée.**

<b>Province</b>	<b>Nombre d'élèves au public (2003-2004)<sup>1</sup></b>	<b>Nombre d'élèves au privé (2003-2004)</b>	<b>Élèves hors public et privé (2003-2004)<sup>4</sup></b>	<b>Pourcentage d'élèves au privé (2003-2004)<sup>9</sup></b>	<b>Subvention par élève admissible au privé (2003-2004)<sup>5</sup></b>	<b>Montant total alloué au privé (en M\$)<sup>8</sup> (2003-2004)</b>
<b>Québec</b>	989 838	115 200 total <sup>2</sup> 106 681 subv. <sup>3</sup>	3 161	10,4 <sup>2</sup> 9,63 <sup>3</sup>	Précolaire : 2 976 \$ Primaire : 2 578 \$ Secondaire : 3 555 \$ Général : environ 60%	397 <sup>10</sup>
<b>Manitoba</b>	188 498	14 290 total <sup>2</sup> 12 861 subv. <sup>3</sup>	n. d.	6,51 <sup>2</sup> 5,89 <sup>3</sup>	Précolaire : 1690 \$ Primaire : 3 381 \$ Secondaire : 3 381 \$ Général : minimum de 3 381 \$ et 50 %	Environ 45
<b>Saskatchewan</b>	174 263	2 627 total <sup>2</sup> 1 655 subv. <sup>3</sup>	16 342	1,36 <sup>2</sup> 0,86 <sup>3</sup>	Précolaire+ primaire: 0 \$ 9 <sup>e</sup> année : de 4 514 \$ à 4 723 \$ De la 10 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année : de 5 045 \$ à 5 271 \$	Environ 8,3 (moyenne pondérée)
<b>Alberta<sup>7</sup></b>	552 592	28 500 total <sup>2</sup> 27 209 subv. <sup>3</sup>	11 639	4,81 <sup>2</sup> 4,59 <sup>3</sup>	Précolaire : 2 227 \$; 100 % Primaire : 2 672 \$; 60 % Secondaire : 60 % De la 7 <sup>e</sup> à la 9 <sup>e</sup> année: 2 672 \$ 10 <sup>e</sup> année : 3 058 \$ 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année : 4 580 \$ 76,34 \$/unité; maximum 60 unités Programme spécial : 100 %	Entre 75 et 80  32,7 en 1998-1999 <sup>6</sup>
<b>Colombie-Britannique</b>	614 671	63 321 total <sup>2</sup> 54 888 subv. <sup>3</sup>	n. d.	9,27 <sup>2</sup> 8,04 <sup>3</sup>	Catégorie 1 : 3 001 \$; 50 %; 72 % des élèves au privé Catégorie 2 : 2 088 \$; 35 %; 15 % des élèves au privé  2 837 \$ moyenne pondérée	Environ 156 (moyenne pondérée)  135 en 1998-1999 <sup>6</sup> ; 120 pour catégorie 1 et 15 pour catégorie 2

Source : D'après J. Marois (2005), *ibid.*

<sup>1</sup> Les adultes sont exclus.

<sup>2</sup> Estimation du total au privé, subventionné et non subventionné.

<sup>3</sup> Estimation du privé subventionné à cause de l'utilisation de différentes sources gouvernementales de données.

<sup>4</sup> D'après les catégories de Statistique Canada.

<sup>5</sup> Les montants tiennent compte de la valeur locative, mais ne tiennent pas compte des allocations supplémentaires.

<sup>6</sup> Selon Sielke (2001).

<sup>7</sup> La valeur locative n'est pas comprise dans les sommes.

<sup>8</sup> Estimation à partir des proportions d'élèves au secondaire variant entre 40 % et 90 % du total des élèves au privé subventionné.

<sup>9</sup> Ces pourcentages sont relatifs au nombre total des élèves. Ce nombre comprend parfois une catégorie « Autres » dans laquelle se retrouvent, par exemple, les élèves des Premières Nations.

<sup>10</sup> Incluant le financement des 3 écoles de formation professionnelle et des 10 écoles pour élèves handicapés.

**Tableau 2-3.3 Subventions du secteur privé par le public, au Québec, en 2004-2005.**

	Sommes de base (en \$)	Valeurs locatives (en \$)
Préscolaire	3 006	93
Primaire	2 582	93
Secondaire	3 556	139

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**Tableau 2-3.4 Source de revenus des établissements d'enseignement privé subventionnés au Québec (2004-2005).**

	Proportion (%)
Subventions	43,62
Ententes de scolarisation	3,82
Contribution des parents	28,28
Autres sources de revenus <sup>1</sup>	24,28

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Indicateur de gestion 2004-2005, Établissements d'enseignement privé.*

<sup>1</sup> Comprennent des dons et des revenus d'exploitation d'entreprises auxiliaires, par exemple.

**Tableau 2-3.5 Effectif selon le secteur au Québec, préscolaire, primaire et secondaire.**

Année	Effectif total	Effectif du réseau public	Proportion au public (en %)	Effectif du réseau privé	Proportion au privé (en %) <sup>1</sup>
1999-2000	1 130 602	1 027 047	90,8	103 555	9,2
2000-2001	1 222 654	1 017 418	90,6	105 226	9,4
2001-2002	1 117 642	1 009 275	90,3	108 367	9,7
2002-2003	1 112 807	1 001 081	90,0	111 726	10,0
2003-2004	1 105 038	989 838	89,6	115 200	10,4

Source : D'après le tableau 5-1.5 (Sources : Déclaration des clientèles scolaires (DCS) excluant les adultes, les écoles gouvernementales fédérales et autochtones.

Déclaration des clientèles en formation professionnelle [DCFP]).

<sup>1</sup> Privé subventionné et non subventionné.

**Tableau 2-3.6 Élèves du secteur privé, subventionnés par le gouvernement du Québec, préscolaire, primaire et secondaire.**

<b>Année</b>	<b>Total des élèves au privé</b>	<b>Proportion du privé (en %)</b>	<b>Élèves au privé subventionné</b>	<b>Proportion du privé subventionné (en %)</b>
<b>1995-1996</b>	104 150	9,15	93 735	8,23
<b>2002-2003</b>	111 726	10,01	100 553	9,01
<b>2003-2004</b>	115 200	10,40	106 681	9,63

Source : J. Marois (2005), *ibid.*, p. 11.

**Tableau 2-3.7 Subvention du gouvernement au secteur privé, au Manitoba.**

<b>Subvention</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
<b>Préscolaire</b>	1 588 \$	1 690 \$	1 753 \$
<b>Primaire</b>	3 177 \$	3 381 \$	3 506 \$
<b>Secondaire</b>	3 177 \$	3 381 \$	3 506 \$

Source : D'après J. Marois (2005), *ibid.*, plusieurs pages.

**Tableau 2-3.8 Élèves du secteur privé subventionnés par le gouvernement, au Manitoba.**

<b>Année</b>	<b>Total des élèves au privé<sup>1</sup></b>	<b>Proportion du privé (en %)</b>	<b>Élèves au privé subventionné</b>	<b>Proportion du privé subventionné (en %)</b>
<b>1995-1996</b>	12 931	5,80	11 638	5,22
<b>2002-2003</b>	14 484	6,56	13 036	5,90
<b>2003-2004</b>	14 290	6,51	12 861	5,89

Source : J. Marois (2005), *ibid.*, p. 21.

<sup>1</sup> Les élèves hors des secteurs public et privé, ainsi que les adultes, sont exclus de ces nombres.

**Tableau 2-3.9 Sous-catégorie d'établissement agréé en Saskatchewan, en 2003.**

	<b>Nombre d'établissements</b>	<b>Nombre d'établissements subventionnés</b>
<b>École secondaire patrimoniale ou historique</b>	9	Six reçoivent une proportion du montant par élève au public; deux reçoivent une subvention d'ordre historique, au pouvoir discrétionnaire du ministre et,
<b>École associée</b>	9	par entente d'association avec un conseil scolaire, elles sont liées au secteur public d'éducation <sup>1</sup>
<b>École indépendante alternative</b>	2	Aucune, mais elles ne peuvent accepter que des élèves dirigés par d'autres organismes, tels que le ministère de la Justice ou celui des Services sociaux
<b>Autres (écoles de fondement religieux, principalement)</b>	8	0
<b>TOTAL des établissements secondaires agréés</b>	28	8 du secteur privé

Source : D'après J. Marois (2005), *ibid.*

<sup>1</sup>Leurs données sont comptabilisées dans les statistiques du secteur public d'enseignement.

**Tableau 2-3.10 Subvention par élève en Saskatchewan, en 2003-2004.**

<b>Année scolaire</b>	<b>Regina et Saskatoon</b>	<b>Autres divisions scolaires</b>
<b>9<sup>e</sup> année</b>	4 514 \$	4 723 \$
<b>10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année</b>	5 045 \$	5 271 \$

Source : D'après J. Marois (2005), *ibid.*

**Tableau 2-3.11 Élèves du secteur privé subventionnés par le gouvernement en Saskatchewan, en 2003-2004.**

<b>Année</b>	<b>Élèves au privé<sup>1</sup></b>	<b>Proportion du privé (en %)</b>	<b>Élèves au privé subventionné</b>	<b>Proportion du privé subventionné (en %)</b>
<b>1995-1996</b>	3 131	1,47	1 973	0,93
<b>2002-2003</b>	2 761	1,41	1 740	0,89
<b>2003-2004</b>	2 627	1,36	1 655	0,86

Source : J. Marois (2005), *ibid.*, p. 29.

<sup>1</sup> Les élèves hors des secteurs public et privé, les élèves des écoles associées ainsi que les adultes sont exclus de ces nombres.

**Tableau 2-3.12 Subventions par élève en Alberta.**

Subvention	1998-1999	2002-2003	2003-2004
Préscolaire	-	2 184 \$	2 227 \$
De la 1 <sup>re</sup> à la 9 <sup>e</sup>	1 902 \$	2 620 \$	2 672 \$
10 <sup>e</sup>	54,25 \$/CEU <sup>1</sup>	2 998 \$ ou 74,86 \$/CEU	3 058 \$ ou 76,34 \$/CEU
11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup>	54,25 \$/CEU	74,86 \$/CEU	76,34 \$/CEU

Source : D'après J. Marois, (2005), *ibid.*

<sup>1</sup> *Credit Enrolment Unit*. Il y a un maximum de 60 CEU par élève en 11<sup>e</sup> et en 12<sup>e</sup> année.

**Tableau 2-3.13 Élèves du secteur privé subventionnés par le gouvernement en Alberta.**

Année	Total des élèves au privé <sup>1</sup>	Proportion du privé (en %)	Élèves au privé subventionné	Proportion du privé subventionné (en %)
1995-1996	21 858	3,99	20 765	3,79
2002-2003	29 557	4,97	28 079	4,72
2003-2004	28 500	4,81	27 209	4,59

Source : J. Marois (2005), *ibid.*, p. 37.

<sup>1</sup> Les élèves hors des secteurs public et privé ainsi que les adultes sont exclus de ces nombres.

**Tableau 2-3.14 Élèves du secteur privé subventionnés par le gouvernement en Colombie-Britannique.**

Année	Total des élèves au privé <sup>1</sup>	Proportion du privé (en %)	Élèves au privé subventionné <sup>3</sup>	Proportion du privé subventionné (en %) <sup>3</sup>
1995-1996	54 218	8,29	47 170	7,2
2002-2003	62 878	9,13 <sup>2</sup>	54 704	7,9
2003-2004	63 321	9,27 <sup>2</sup>	54 888	8,04

Source : J. Marois (2005), *ibid.*, p. 43.

<sup>1</sup> Les élèves hors des secteurs public et privé, ainsi que les adultes, sont exclus de ces nombres.

<sup>2</sup> La proportion des élèves hors des secteurs public et privé a été estimée, ce qui entraîne une estimation de la proportion du privé.

<sup>3</sup> Estimation.

**Tableau 2-3.15 : Synthèse des données relatives aux subventions du primaire et du secondaire (2003-2004)<sup>1</sup>.**

	Établissements subventionnés		Élèves subventionnés		Subvention par élève (en \$)		Subvention / financement public (en %) <sup>1</sup>	
	N <sup>bre</sup>	% <sup>12</sup>	N <sup>bre</sup>	% <sup>12</sup>	Privé	Public		
<b>Manitoba</b>	55	53,92	12 930	90,48	Préscolaire : 1 690 (3 381 x 0,50) Primaire et secondaire : 3 381	4 900 <sup>2</sup>	50	
<b>Saskatchewan</b>	8 <sup>3</sup>	17,02	1 657 <sup>3</sup>	63,08	9 <sup>e</sup> : de 4 514 à 4 723 <sup>4</sup> De la 10 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> : de 5 045 à 5 271 <sup>4</sup>	n. d.	--	
<b>Alberta</b>	263	90,38	27 209	95,47	ECS <sup>5</sup> : 2 227 De la 1 <sup>re</sup> à la 9 <sup>e</sup> : 2 672 10 <sup>e</sup> programme complet : 3 058 <sup>6</sup> 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> : 2 748 <sup>7</sup>	2 227 4 454 5 097 4 580	100 60 60 60	
<b>Colombie-Britannique</b> <sup>8</sup>	<b>Cat. 1</b>	241	70,88	45 310	71,56	3 001	n. d.	50
	<b>Cat. 2</b>	58	17,06	9 578	15,13	2 088	n. d.	35
<b>Québec</b> <sup>9</sup>	243 incluant campus	76,66	106 681	91,81	Préscolaire : 2 976 <sup>10</sup> Primaire : 2 578 <sup>10</sup> Secondaire : 3 555 <sup>10</sup>	n. d.	Note <sup>11</sup>	

<sup>1</sup> : Pourcentage inscrit afin de calculer la subvention, soit dans un règlement, soit dans les règles budgétaires.

<sup>2</sup> : Donnée pour 2002-2003. Estimation faite à partir des données contenues dans le *Profil statistique de l'éducation et de la formation professionnelle au Manitoba (1998-1999 à 2002-2003)*. Voir remarque à la page 25.

<sup>3</sup> : Six écoles patrimoniales (*Historical High Schools*) et deux des neuf écoles associées. On a de bonnes raisons de croire que les neuf écoles associées reçoivent des subventions, ce qui viendrait grossir le nombre d'établissements et d'élèves subventionnés (1 601 élèves). Cependant, il a été impossible, jusqu'à maintenant, d'obtenir une confirmation à ce sujet de la part du ministère de l'Éducation, et de connaître la somme de la subvention reçue pour sept de ces neuf établissements d'enseignement. Dans le cas de deux d'entre eux, les subventions en 2003-2004 ont été de 5 416 \$ et de 5 737 \$. On ignore si les élèves de ces deux écoles associées (405 élèves en 2003-2004) sont comptés parmi les 1 657 élèves subventionnés. Par prudence, ils ne sont donc pas ajoutés.

<sup>4</sup> : La subvention varie selon la division scolaire où est situé l'établissement d'enseignement.

<sup>5</sup> : *Early Childhood Services*.

<sup>6</sup> : Au moins 31 unités, soit 775 heures. La subvention est de 1 529 \$ pour moins de 31 unités.

<sup>7</sup> : Pour 36 unités (900 heures). Maximum de la subvention : 4 580 \$ pour 60 unités (1 500 heures).

<sup>8</sup> : Exceptionnellement, les données sont ici tirées des documents de la FISA (*Federation of Independent School Association*). Le pourcentage d'écoles subventionnées a été établi sur l'estimation de 340 établissements d'enseignement privé au total.

<sup>9</sup> : Les établissements associés (écoles grecques) ainsi que le Collège Stanislas et le Collège Marie-de-France sont inclus dans les données sur le nombre d'établissements d'enseignement et le nombre d'élèves subventionnés.

<sup>10</sup> : Allocation de base + valeur locative.

<sup>11</sup> : Les conclusions de la CCEP en 1996 demeurent valides puisque l'évolution des montants de base suit l'évolution des paramètres applicables des subventions du secteur public. La CCEP concluait que, « selon les paramètres pris en compte ou la méthode utilisée, cette appréciation varie entre 52 p.100 et 65 p.100 ».

<sup>12</sup> : Proportion du privé subventionné par rapport au privé total.

<sup>1</sup> Tableau 4 de J. Marois (2005), *ibid.*, Annexe, p. 4.

## CHAPITRE 3

**Tableau 3-1.1 Enseignement primaire et secondaire des secteurs public et privé pour l'ensemble des États-Unis, la situation allant de 1999 à 2003.**

*Du cours préparatoire (prématernelle) à la terminale (12<sup>e</sup> année)*

Année	Primaire et secondaire publics				Primaire et secondaire privés			
	Effectif total (en milliers)	Enseignants (en milliers)	Dépenses totales (en millions \$ usd)	Dépenses par élève (en \$ usd)	Effectif total (en milliers)	Enseignants (en milliers)	Frais d'inscription moyens par élève (en \$ usd)	Élèves au privé <sup>2</sup> (en %)
1999-2000	46 857	2 911	381 838	8 592	6 018	395	4 689	11,1
2000-2001	47 204	2 941	-	9 183	6 155 <sup>4</sup>	390 <sup>4</sup>	-	11,3
2001-2002	47 672	3 000	435 364	9 614	6 320	390	-	11,5
2002-2003 <sup>1</sup>	48 183	3 034	454 906	9 941	6 401	394	-	11,5
2003-2004 <sup>1</sup>	48 541	3 049	-	-	6 319	399	-	11,3 10,4 <sup>3</sup>

Source : U.S. Department of Education, National Commission of Education Statistics. Digest of Education 2005. Chapitre 2. Washington, D.C. : 2005. Source puisée dans <http://nces.ed.gov/programs/digest/d05>.

<sup>1</sup> Les données du secteur privé sont estimées.

<sup>2</sup> Tient compte du fait que presque 2 % des enfants étaient instruits à la maison en 2003 (1,1 million d'enfants). Cette proportion a été gardée constante pour estimer la proportion du secteur privé des autres années.

<sup>3</sup> Selon *Characteristics of Private Schools in the United States : Results From the 2003-2004 Private School Universe Survey* NCES 2006-319, par S.P. Broughman et N.L. Swain, Washington, DC : 2006.

<sup>4</sup> Estimation.

**Tableau 3-1.2 Évolution de l'effectif au primaire et au secondaire dans les écoles publiques et les écoles privées, pour l'ensemble des États-Unis.**

Inscriptions au primaire et au secondaire (en milliers)							
Année	TOTAL	Public			Privé		
		Total	De la prématernelle à la 8 <sup>e</sup>	De la 9 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup>	Total	De la prématernelle à la 8 <sup>e</sup>	De la 9 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup>
1970	51 257	45 894	32 558	13 336	5 363	4 052	1 311
1980	46 208	40 877	27 647	13 231	5 331	3 992	1 339
1990	46 451	41 217	29 878	11 338	5 234	4 084	1 150
2000	53 358	47 204	33 688	13 515	6 155 <sup>1</sup>	4 868 <sup>1</sup>	1 287 <sup>1</sup>
2002	55 604	48 202	34 135	14 067	6 401 <sup>2</sup>	5 042 <sup>2</sup>	1 359 <sup>2</sup>
2004 <sup>2</sup>	54 593	48 270	33 686	14 584	6 323	4 910	1 414
2006 <sup>2</sup>	54 993	48 574	33 565	15 010	6 419	4963	1 456

Source : U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics, Digest of Education Statistics, 2004 (NCES 2006-005), Chapter 1 and Projections of Education Statistics to 2014, Section 1 (NCES 2005-074). Washington, D.C. : 2005. Saisie de <http://www.nces.ed.gov/fastfacts/display.asp?id=65>.

<sup>1</sup> Nombre estimé.

<sup>2</sup> Nombre projeté.

**Tableau 3-1.3 Distribution des élèves du primaire et du secondaire selon le type d'école entre 1993 et 2003, aux États-Unis.**

Type d'école	1993	2003 <sup>1</sup>
Publique, assignée	79,9 %	73,9 %
Publique, choisie	11,0 %	15,4 %
Privée, religieuse	7,5 %	8,4 %
Privée, laïque	1,6 %	2,4 %

Source : U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics, Digest of Education Statistics, 2004 (NCES 2006-005), Chapter 1 and Projections of Education Statistics to 2014, Section 1 (NCES 2005-074). Washington, D.C.: 2005. Saisie de <http://www.nces.ed.gov/fastfacts/display.asp?id=65>.

<sup>1</sup> Le total excède 100 % à cause des arrondis.

**Tableau 3-3.1 Hypothèse de financement public direct du secteur privé de six États.**

État	Effectif inscrit au privé (2003-2004) <sup>1</sup>	Total des élèves <sup>2</sup> (en %)	Subvention au secteur privé en proportion des subventions aux écoles publiques (1998-1999) <sup>3</sup>	Subvention par élève au privé <sup>c</sup>
Illinois	270 490	13,0	< 1 %	< 7,7 %
Iowa	45 309	9,4	< 1 %	< 10,6 %
Minnesota	93 935	11,1	1 %	9,0 %
Ohio	239 323	13,0	non rapporté	—
PENNSYLVANIE	316 337	17,4	1 %	5,7 %
Wisconsin	134 474	15,2	< 1 %	6,7 %
MOYENNE		13,2 %	≅ 1 %	7,6 %

Source : U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics, Characteristics of Private Schools in the United States : Results From the 2003-2004 Private School Universe Survey, NCES 2006-319, par S.P. Broughman, et N.L. Swain, Washington, DC : 2006.

<sup>1</sup> En équivalence à temps plein.

<sup>2</sup> Le ratio est une approximation, vu le chevauchement de deux années scolaires.

<sup>3</sup> Proportion du total d'élèves, ce dernier étant constitué du nombre d'élèves au public en 2002-2003 et du nombre d'élèves au privé en 2003-2004 (approximation car les données proviennent de deux années proches et ressemblantes bien que distinctes).

## CHAPITRE 4

**Tableau 4-1.1 Répartition des élèves dans les systèmes éducatifs (primaire et secondaire) en 2002.**

(:) = données non disponibles (-) = sans objet

2002 %	UE- 25	BE	DK	DE	ES	FR	IE	IT	NL	EL	FI	SE	UK
<b>Public</b>	79,9	43,2	88,9	94,3	68,7	79,0	99,2	94,1	23,7	93,0	94,9	95,4	58,9
<b>Privé subventionné</b>	17,4	56,8	11,1	(:)	26,4	20,6	(-)	0,5	76,3	(-)	5,1	4,2	37,2
<b>Privé non subventionné</b>	2,7	(:)	(-)	(:)	4,9	0,4	0,9	5,4	(-)	7,0	(-)	(-)	3,9
<b>TOTAL privé</b>	20,1	56,8	11,1	5,7	31,3	21,0	0,9	5,9	76,3	7,0	5,1	4,2	41,1

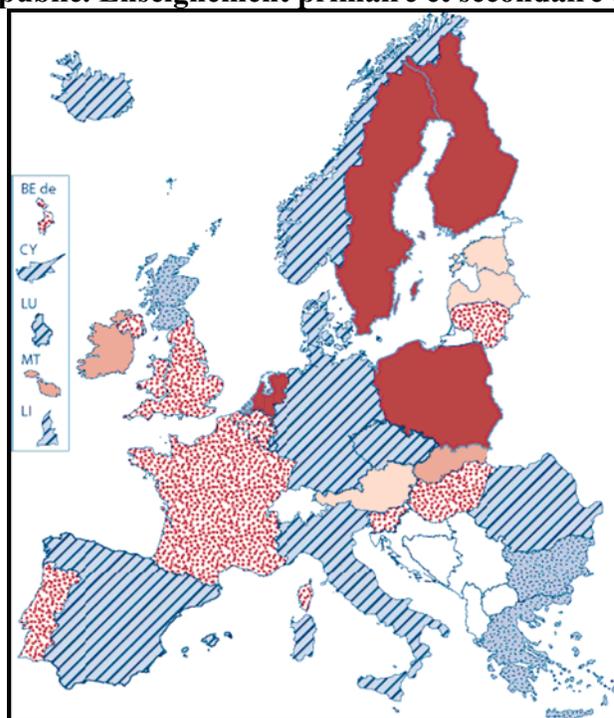
Source : *Eurydice* (2005), « Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005 », Document *Eurydice* – Eurostat, Commission européenne, p. 74. (Les codes sont donnés dans le texte à la section 4.1-2)

**Tableau 4-1.2 : Proportion des sources publiques et privées dans les dépenses d'éducation en Europe en 2001 : primaire, secondaire et postsecondaire.**

2001	UE- 25	BE	DK	DE	ES	FR	IE	IT	NL	EL	FI	SE	UK
<b>Source privée</b>	10,8	7,0	3,9	18,6	12,2	8,0	7,8	9,3	9,1	5,9	2,2	3,2	15,3
<b>Source publique</b>	89,2	93,0	96,1	81,4	87,8	92,0	92,2	90,7	90,9	94,2	97,8	96,8	84,7

Source : *Eurydice* (2005), *ibid.*, p. 176. (Les codes sont donnés dans ce texte à la section 4.1.2)

**Figure 4-2.1 : Catégories budgétaires du financement public des écoles privées par rapport aux écoles du secteur public. Enseignement primaire et secondaire (inférieur).**



**Année scolaire 2002-2003.**

Source : Document *Eurydice* (2005), « Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005 », Office des publications officielles des Communautés européennes, p. 176.

- Toutes les catégories de ressources (capital immobilier inclus).
- Le personnel enseignant et non enseignant, et le fonctionnement.
- Le personnel enseignant et non enseignant.
- Le personnel enseignant.
- Montant et mode distinct pour toutes les catégories de ressources.
- Pas de subvention pour les écoles privées.

**Tableau 4-2.1 Niveaux et catégories de financement public de l'enseignement privé subventionné au primaire, de 1999 à 2000<sup>2</sup>.**

	Proportion de financement public de l'enseignement privé, hors capital	Catégories financées au primaire			Présence d'un financement ou d'une aide locale
		Capital	Fonctionnement	Personnel	
<b>Belgique</b>	Entre 60 % et 100 %	●	●	●	OUI (Communes)
<b>Danemark</b>	De 80 à 85 %	●	●	●	NON (État)
<b>Allemagne</b>	Diverses formes	?	●	●	OUI (Länder)
<b>Grèce</b>	Pas de subventions Aides diverses	(-)	(-)	(-)	NON (État)
<b>Espagne</b>	85 %	○	●	●	OUI (Communautés autonomes)
<b>Finlande</b>	90 %	●	●	●	OUI (État par municipalités et fédérations municipales)
<b>Irlande</b>	De 90 à 95 %	●	●	●	NON (État)
<b>Italie</b>	De 0 % à 50 %	●	●	●	NON (État)
<b>France</b>	92 %	○	●	●	OUI (Collectivités locales)
<b>Pays-Bas</b>	100 % et capital	●	●	●	NON
<b>Royaume-Uni</b>	? %	(-)	(-)	(-)	OUI (selon pays)
<b>Suède</b>	De 50 à 100 %	●	●	●	OUI (municipalités)
<b>Québec</b>	60 %	○	●	●	???
<b>100 % ● De 50 à 99 % ● De 1 à 49 % ● 0 % ○</b> <b>? = Non précisé (-) = Sans objet, non financé à ce niveau</b>					

Source : Eurydice (2000), « L'enseignement privé dans l'Union européenne. Organisation, administration et rôle des pouvoirs publics », p. 25.

<sup>2</sup> Pour le secondaire, le tableau est identique sauf pour le Royaume-Uni, qui est subventionné à 100 % en ce qui a trait au personnel et au fonctionnement, et pour l'Italie où le secondaire n'est pas subventionné.

**Tableau 4-3.1 Vue d'ensemble des secteurs éducatifs espagnols (2000).**

	Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves en établissements d'enseignement public	Pourcentage d'élèves en établissements d'enseignement public	Nombre d'élèves en établissements d'enseignement privé dépendant ou non du gouvernement	Pourcentage d'élèves en établissements d'enseignement privé dépendant ou non du gouvernement
<b>Préscolaire</b>	1 480 810	960 606	64,9	520 204	35,1
<b>Primaire</b>	2 481 667	1 654 825	66,7	826 842	33,3
<b>Bas secondaire</b>	1 843 313	1 222 931	66,3	620 382	33,7
<b>Éducation spéciale</b>	29 892	15 562	52,1	14 330	47,9
<b>Apprentissage</b>	502 472	377 058	75,0	125 414	25,0
<b>Secondaire général (Bachillerato)</b>	640 241	481 882	75,3	158 359	24,7
<b>Université</b>	1 442 081	1 303 109	90,4	138 972	9,6
<b>Tous les ordres d'enseignement</b>	<b>8 420 476</b>	<b>6 015 973</b>	<b>71,4</b>	<b>2 404 503</b>	<b>29,6</b>

Source : *Eurydice* (2006), National summary sheets on education systems in Europe and ongoing reforms. Spain, p. 2/10.

**Tableau 4-3.2 Vue d'ensemble des secteurs éducatifs français (2000).**

<b>Effectif des élèves au TOTAL</b>	<b>Public</b>	<b>Privé</b>	<b>Pourcentage de la part du privé</b>
Préélémentaire <sup>1</sup>	2 111 169	305 555	12,6 %
Élémentaire <sup>1</sup>	3 276 906	562 864	14,7 %
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle <sup>1</sup>	2 505 800	658 300	20,8 %
Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle (général et technologique)	1 162 900	301 600	20,6 %
Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle (professionnel)	544 200	152 700	21,9 %
<b>Nombre d'établissements d'enseignement</b>			
Écoles préélémentaires	18 285	273	1,5 %
Écoles élémentaires	34 025	5 385	13,7 %
Collèges	4 953	1 786	26,5 %
Lycées	2 543	1 732	40,5 %

Source : *Eurydice* (2000), « L'enseignement privé dans l'Union européenne. Organisation, administration et rôle des pouvoirs publics », p. 84.

<sup>1</sup> Hors enseignement spécialisé.

**Tableau 4-3.3 Vue d'ensemble des secteurs éducatifs danois (2000).**

<b>Élèves</b>	<b>Public</b>	<b>Privé</b>	<b>Part du privé en %</b>
<i>Folkeskole</i> (primaire élargi)	541 187	72 916	11,9 %
Secondaire général supérieur	64 055	3 015	4,5 %
<b>Établissements d'enseignement</b>			
<i>Folkeskole</i> (primaire officiel)	1 715	443	20,5 %
Secondaire général supérieur	200	19	8,7 %
<b>Enseignants</b>			
<i>Folkeskole</i> (primaire élargi)	45 847*	6 595*	12,6 %
Secondaire général supérieur	8 533	553	6,1 %

Source : *Eurydice* (2000), « L'enseignement privé dans l'Union européenne. Organisation, administration et rôle des pouvoirs publics », p. 60.

**Tableau 4-3.4 Vue d'ensemble des secteurs éducatifs au Royaume-Uni (2000).**

<b>Établissements indépendants (privés)</b>	<b>Angleterre</b>	<b>Pays de Galles</b>	<b>Irlande du Nord</b>	<b>Total</b>
	<b>1998-1999</b>	<b>1997-1998</b>	<b>1998-1999</b>	
Établissements généraux	2 231	57	22	2 310
Collèges technologiques urbains (CTC)	15	-	-	15
Établissements spéciaux non subventionnés	65	-	-	65
<b>Total</b>	<b>2 292</b>	<b>57</b>	<b>22</b>	<b>2 371</b>
<b>Pourcentage de l'ensemble des établissements</b>	<b>8,8 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>8,1 %</b>

Source : *Eurydice* (2000), « L'enseignement privé dans l'Union européenne. Organisation, administration et rôle des pouvoirs publics », p. 136 (Tableau 2.1, DfEE (ministère de l'Éducation et de l'Emploi), statistiques relatives à l'éducation et à la formation au Royaume-Uni).

Note : Les données de ce tableau diffèrent de ce que l'on trouve dans la dernière colonne du tableau 4-1.1. Ce tableau-ci (4-3.4) provient du ministère (DfEE) et ne donne pas de comparaison à l'échelle internationale, le secteur privé n'étant constitué que des établissements d'enseignement « indépendants », les seuls qui sont privés au Royaume-Uni. À des fins de comparaison, le tableau 4-1.1 considère que les écoles publiques du Royaume-Uni (par exemple, celles des églises ou des organismes confessionnels) doivent être comptées dans le secteur privé.

## CHAPITRE 5

**Tableau 5-1.1 Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel au Québec, selon la catégorie d'organisme, la langue d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le secteur, en 2004-2005<sup>3</sup>**

Éducation préscolaire Maternelle			Primaire (Jeunes)	Secon- daire (Jeunes)	Primaire et secondaire (Adultes <sup>1</sup> )	Collégial <sup>2</sup>		Univer- sité <sup>3</sup>	Total
	4 ans	5 ans				Ordinaire	Adultes		
<b>Commissions scolaires</b>	<b>14 840</b>	<b>70 185</b>	<b>498 369</b>	<b>395 120</b>	<b>249 466</b>				<b>1 227 980</b>
Français	13 756	62 331	442 263	350 369	223 474				1 092 193
Anglais	784	7 322	54 930	44 751	25 793				133 580
Langues autochtones	300	532	1 176		199				2 207
<b>Établissements privés</b>	<b>37</b>	<b>4 421</b>	<b>29 917</b>	<b>84 066</b>	<b>4 491</b>	<b>11 116</b>	<b>6 719</b>		<b>140 767</b>
Français	15	3 609	24 133	76 155	4 146	6 308	1 836		116 202
Anglais	22	812	5 784	7 911	345	2 854	569		18 297
Français et anglais						1 954	4 314		6 268
<b>Établissements publics hors réseau</b>	<b>119</b>	<b>195</b>	<b>1 574</b>	<b>1 133</b>	<b>644</b>	<b>1 627</b>	<b>84</b>		<b>5 376</b>
Français	72	122	1 287	1 014	644	1 543	84		4 766
Anglais	18	16	133	84		84			335
Langues autochtones	29	57	154	35					275
<b>Cégeps et antennes</b>						<b>147 170</b>	<b>25 922</b>		<b>173 092</b>
Français						123 565	21 217		144 782
Anglais						23 605	4 705		28 310
<b>Universités et constituantes</b>								<b>261 689</b>	<b>261 689</b>
<b>Total</b>	<b>14 996</b>	<b>74 801</b>	<b>529 860</b>	<b>480 319</b>	<b>254 601</b>	<b>159 913</b>	<b>32 725</b>	<b>261 689</b>	<b>1 808 904</b>
Français	13 843	66 062	467 683	427 538	228 264	131 416	23 137	<b>196 688</b>	1 554 631
Anglais	824	8 150	60 847	52 746	26 138	26 543	5 274	<b>65 001</b>	245 523
Langues autochtones	329	589	1 330	35	199				2 482
Français anglais						1 954	4 314		6 268

Sources : Déclaration des clientèles scolaires (DCS), Déclaration des clientèles en formation professionnelle (DCFP); Système d'information financière sur la clientèle adulte (SIFCA); Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (SIGDEC); Gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU).

1. Seules les personnes ayant suivi des cours permettant d'accumuler des unités en vue de la sanction des études ont été comptées.

2. Trimestre d'automne. Les données de la formation continue excluent toute formation pour laquelle des unités ne sont pas attribuées.

3. Trimestre d'automne. Les données incluent les médecins résidents. Elles excluent les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux, les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.

<sup>3</sup> Indicateurs de l'éducation – Édition 2006 – MELS, p.142.

**Tableau 5-1.2 Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon l'ordre d'enseignement et le secteur, de 1995-1996 à 2005-2006, secteurs gouvernemental (Institut tourisme, hôtellerie, etc.), public et privé confondus<sup>4</sup>**

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Éducation préscolaire (maternelle 4 ans)	17 284	17 294	16 295	15 908	15 174	14 601	15 778	15 240	14 700	14 996	14 672
Éducation préscolaire (maternelle 5 ans)	95 651	96 087	95 303	91 513	89 223	87 297	84 624	80 967	76 832	74 801	73 927
Primaire (secteur des jeunes)	547 642	552 482	559 279	566 372	573 102	575 862	574 274	564 559	549 073	529 860	509 537
Secondaire (secteur des jeunes)	492 629	486 696	479 740	469 250	456 148	447 937	446 491	455 467	467 594	480 319	488 255
Primaire et secondaire (secteur adultes <sup>1</sup> )	226 317	222 434	218 193	214 701	219 268	222 714	238 693	247 258	254 482	254 601	
Collégial <sup>2</sup>	241 872	237 525	230 726	228 715	219 212	213 430	206 368	200 765	195 442	192 638	
Enseignement ordinaire	179 150	180 315	176 586	174 463	171 653	166 970	164 732	163 071	160 975	159 913	
Formation continue	62 722	57 210	54 140	54 252	47 559	46 460	41 636	37 694	34 467	32 725	
<b>Université<sup>3</sup></b>	<b>237 810</b>	<b>230 941</b>	<b>226 977</b>	<b>226 638</b>	<b>231 897</b>	<b>233 463</b>	<b>239 097</b>	<b>249 158</b>	<b>258 324</b>	<b>261 689</b>	
Premier cycle	194 196	187 565	183 370	183 157	187 014	187 514	189 452	195 132	201 132	202 081	
Deuxième cycle	34 271	34 086	34 281	34 558	36 120	37 192	40 808	44 573	46 730	48 199	
Troisième cycle	9 343	9 290	9 326	8 923	8 763	8 757	8 837	9 453	10 462	11 409	
<b>TOTAL global</b>	<b>1 859 205</b>	<b>1 843 459</b>	<b>1 826 513</b>	<b>1 813 097</b>	<b>1 804 024</b>	<b>1 795 304</b>	<b>1 805 325</b>	<b>1 813 414</b>	<b>1 816 447</b>	<b>1 808 904</b>	

Sources : Déclaration des clientèles scolaires (DCS), Déclaration des clientèles en formation professionnelle (DCFP), Système d'information financière sur la clientèle adulte (SIFCA); Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (SIGDEC), Système de recensement des clientèles universitaires (RECU), Gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU).

1. Seules les personnes ayant suivi des cours permettant d'accumuler des unités en vue de la sanction des études ont été comptées.

2. Trimestre d'automne. Les données de la formation continue excluent toute formation pour laquelle des unités ne sont pas attribuées.

3. Trimestre d'automne. Les données incluent les médecins résidents et quelques élèves du collégial et en situation d'accueil. Elles excluent les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.

<sup>4</sup> Indicateur de l'Éducation – Édition 2006 – MELS, p.141 (+ ajouts 2005 – 2006)

**Tableau 5-1.3 Nombre d'établissements d'enseignement, selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement, en 2003-2004, secteur public et privé<sup>5</sup>**

	<b>Français</b>	<b>Anglais</b>	<b>Français et anglais<sup>1</sup></b>	<b>Total</b>
<b>Écoles des commissions scolaires</b>	<b>2 381</b>	<b>360</b>	<b>95</b>	<b>2 836</b>
Primaire	1 611	174	2	1 787
Secondaire	348	79		427
Primaire et secondaire	138	56	26	220
Centres de formation professionnelle	139	21	37	197
Centres de formation continue	145	30	30	205
<b>Écoles du réseau privé<sup>2</sup></b>	<b>290</b>	<b>48</b>	<b>53</b>	<b>391</b>
Primaire	103	13	14	130
Secondaire	114	18	9	141
Primaire et secondaire	38	14	7	59
Collégial	22	2	21	45
Secondaire et collégial	13	1	2	16
<b>Écoles gouvernementales</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>38</b>
Primaire	3		5	8
Secondaire	5		5	10
Primaire et secondaire	2	1	6	9
Collégial	8	1		9
Secondaire et collégial	2			2
<b>Cégeps<sup>3</sup></b>	<b>41</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>52</b>
<b>Universités</b>	<b>16</b>	<b>3</b>		<b>19</b>

Sources : Système d'information sur les organismes scolaires (REFSIO).

1- La rubrique « français et anglais » comprend les langues amérindiennes et l'inuktitut en tant que langue d'enseignement.

2- Un établissement d'enseignement privé peut donner des services éducatifs dans une ou plusieurs écoles (installations).

3- Dans le cas du Champlain Regional College et du Collège régional de Lanaudière, seuls les campus ou cégeps sont comptés (Campus Lennoxville, Campus Saint-Lambert Longueuil, Campus Saint-Lawrence, Cégep de L'Assomption, Cégep de Terrebonne et Cégep de Joliette).

<sup>5</sup> Statistiques de l'éducation, enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, MELs, édition 2005, p. 28.

**Tableau 5-1.4 Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon la catégorie d'organisme, l'ordre d'enseignement et le type de formation, en 2003-2004**

	Commissions scolaires (public)	Établissements d'enseignement privé	Écoles gouvernementales	Cégeps et universités	Total
Éducation préscolaire (maternelle 4 ans)	14 480	45	175		14 700
Éducation préscolaire (maternelle 5 ans)	72 223	4 372	237		76 832
Primaire (jeunes)	517 996	29 473	1 604		549 073
Secondaire (jeunes)	385 139	81 310	1 145		467 594
Formation générale	379 067	81 308	1 145		461 520
Formation professionnelle	6 072	2			6 074
Primaire et secondaire (secteur des adultes)	249 765	4 342	786		254 893
Formation générale	157 839		99		157 938
Formation professionnelle	91 926	4 342	687		96 955
<b>Collégial (public et privé) (enseignement ordinaire)</b>		<b>11 500</b>	<b>1 655</b>	<b>147 820</b>	<b>160 975</b>
DEC (formation pré-universitaire)		5 889	108	69 969	75 966
DEC (formation technique)		4 827	1 547	71 806	78 180
DEC (accueil et transition)		41		5 935	5 976
AEC (attestation d'études collégiales)		304		57	361
Hors programme		11		53	64
Baccalauréat français		428			428
<b>Collégial (adultes)</b>		<b>7 218</b>	<b>86</b>	<b>27 163</b>	<b>34 467</b>
DEC (formation pré-universitaire)		19		2 354	2 373
DEC (formation technique)		185		3 206	3 391
DEC (accueil et transition)				53	53
AEC (attestation d'études collégiales)		6 775	85	16 744	23 604
Hors programme		239	1	4 806	5 046
<b>Universitaire</b>				<b>258 324</b>	<b>258 324</b>
<b>Total</b>	<b>1 239 603</b>	<b>138 260</b>	<b>5 688</b>	<b>433 307</b>	<b>1 816 858</b>

Source : Statistiques de l'éducation, enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, MELs, édition 2005, p. 45.

**Tableau 5-1.5 Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes, selon le réseau d'enseignement et l'ordre d'enseignement, de 1999-2000 à 2003-2004<sup>6</sup>**

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
<b>Commissions scolaires</b>	<b>1 027 047</b>	<b>1 017 418</b>	<b>1 009 275</b>	<b>1 001 081</b>	<b>989 838</b>
Éducation préscolaire (maternelle 4 ans)	14 894	14 397	15 526	14 975	14 480
Éducation préscolaire (maternelle 5 ans)	85 053	83 073	80 006	76 421	72 223
Primaire	544 452	546 444	543 546	533 276	517 996
Secondaire	382 648	373 504	370 197	376 409	385 139
<b>Écoles gouvernementales</b>	<b>3 045</b>	<b>3 043</b>	<b>3 525</b>	<b>3 426</b>	<b>3 161</b>
Éducation préscolaire (maternelle 4 ans)	219	152	206	217	175
Éducation préscolaire (maternelle 5 ans)	252	214	256	243	237
Primaire	1 709	1 587	1 733	1 821	1 604
Secondaire	865	1 090	1 330	1 145	1 145
<b>Établissements privés</b>	<b>103 555</b>	<b>105 236</b>	<b>108 367</b>	<b>111 726</b>	<b>115 200</b>
Éducation préscolaire (maternelle 4 ans)	61	52	46	48	45
Éducation préscolaire (maternelle 5 ans)	3 918	4 010	4 362	4 303	4 372
Primaire	26 941	27 831	28 995	29 462	29 473
Secondaire	72 635	73 343	74 964	77 913	81 310
<b>Total</b>	<b>1 133 647</b>	<b>1 125 697</b>	<b>1 121 167</b>	<b>1 116 233</b>	<b>1 108 199</b>
Éducation préscolaire (maternelle 4 ans)	15 174	14 601	15 778	15 240	14 700
Éducation préscolaire (maternelle 5 ans)	89 223	87 297	84 624	80 967	76 832
Primaire	573 102	575 862	574 274	564 559	549 073
Secondaire	456 148	447 937	446 491	455 467	467 594

Sources : Déclaration des clientèles scolaires (DCS);  
Déclaration des clientèles en formation professionnelle (DCFP).

<sup>6</sup> Statistiques de l'éducation, enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, MELs, édition 2005, p. 49.

**Tableau 5-1.6 Nombre d'organismes d'enseignement, selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement, en 2003-2004<sup>7</sup>**

	Français	Anglais	Français et anglais <sup>1</sup>	Total
<b>Enseignement primaire et secondaire</b>				
<b>Commissions scolaires</b>	<b>60</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>72</b>
Francophones	60			60
Anglophones		9		9
Autres			3	3
<b>Établissements privés<sup>2</sup></b>	<b>214</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>269</b>
Agréés à des fins de subventions	155	16	17	188
Non agréés (sous permis)	59	8	14	81
<b>Écoles gouvernementales</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>29</b>
Gouvernement du Québec <sup>3</sup>	4			4
Gouvernement du Canada	8	1	16	25
<b>Enseignement collégial</b>				
<b>Cégeps</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>48</b>
<b>Établissements privés<sup>2</sup></b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>61</b>
Agréés à des fins de subventions	16	3	5	24
Non agréés (sous permis)	19		18	37
<b>Écoles gouvernementales</b>	<b>10</b>	<b>1</b>		<b>11</b>
Gouvernement du Québec <sup>3</sup>	10	1		11
<b>Enseignement universitaire</b>	<b>16</b>	<b>3</b>		<b>19</b>
<b>Universités<sup>4</sup></b>	<b>16</b>	<b>3</b>		<b>19</b>

Sources : Système d'information sur les organismes scolaires (REFSIO).

1- La rubrique « français et anglais » comprend les langues amérindiennes et l'inuktitut en tant que langue d'enseignement.

2- Y compris 16 organismes offrant de l'enseignement à la fois au secondaire et au collégial et tous les campus.

3- Y compris deux organismes offrant de l'enseignement à la fois au secondaire et au collégial.

4- Y compris l'Université du Québec elle-même.

<sup>7</sup> Statistiques de l'éducation, enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, MELS, édition 2005, p. 27.

**Tableau 5-1.7 Effectif scolaire régional à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes, selon le réseau d'enseignement et l'ordre d'enseignement**

Source : Du MELS : [http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat\\_det/PPS\\_eff.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_det/PPS_eff.htm) Tableau 01.

Région administrative	Abitibi-Témiscamingue	Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	429	443	490	509	538
	Préscolaire 5 ans	1 870	1 673	1 551	1 496	1 438
	Primaire	12 488	12 056	11 457	10 907	10 366
	Secondaire	10 491	10 465	10 482	10 614	10 605
<b>Total Public</b>		<b>25 278</b>	<b>24 637</b>	<b>23 980</b>	<b>23 526</b>	<b>22 947</b>
<b>Gouvernemental</b>	Préscolaire 4 ans	34	40	18	9	
	Préscolaire 5 ans	43	37	43	23	
	Primaire	288	298	300	300	
	Secondaire	123	129	120	112	
<b>Total Gouvernemental</b>		<b>488</b>	<b>504</b>	<b>481</b>	<b>444</b>	
	Somme du préscolaire 4 ans	463	483	508	518	538
	Somme du préscolaire 5 ans	1 913	1 710	1 594	1 519	1 438
	Somme du primaire	12 776	12 354	11 757	11 207	10 366
	Somme du secondaire	10 614	10 594	10 602	10 726	10 605
<b>Total</b>		<b>25 766</b>	<b>25 141</b>	<b>24 461</b>	<b>23 970</b>	<b>22 947</b>

Région administrative	Bas-Saint-Laurent	Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	1 000	959	867	975	953
	Préscolaire 5 ans	1 998	1 884	1 817	1 660	1 763
	Primaire	14 224	13 672	13 079	12 574	12 022
	Secondaire	12 486	12 362	12 193	12 119	11 895
<b>Total Public</b>		<b>29 708</b>	<b>28 877</b>	<b>27 956</b>	<b>27 328</b>	<b>26 633</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	2	4	8	4	3
	Secondaire	1 011	1 043	1 080	1 126	1 076
<b>Total Privé</b>		<b>1 013</b>	<b>1 047</b>	<b>1 088</b>	<b>1 130</b>	<b>1 079</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	1 000	959	867	975	953
	Somme du préscolaire 5 ans	2 000	1 888	1 825	1 664	1 766
	Somme du primaire	14 224	13 672	13 079	12 574	12 022
	Somme du secondaire	13 497	13 405	13 273	13 245	12 971
<b>Total</b>		<b>30 721</b>	<b>29 924</b>	<b>29 044</b>	<b>28 458</b>	<b>27 712</b>

**Tableau 5-1.7 Effectif scolaire régional ... (Suite)**

Région administrative	Capitale-Nationale	Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	535	543	514	527	551
	Préscolaire 5 ans	6 340	5 943	5 644	5 396	5 251
	Primaire	41 957	41 020	39 682	37 966	36 340
	Secondaire	29 220	29 212	29 676	30 539	30 685
<b>Total Public</b>		<b>78 052</b>	<b>76 718</b>	<b>75 516</b>	<b>74 428</b>	<b>72 827</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 4 ans		1		1	1
	Préscolaire 5 ans	211	235	294	323	336
	Primaire	2 765	2 922	2 994	3 030	3 022
	Secondaire	6 819	7 139	7 524	7 835	8 049
<b>Total Privé</b>		<b>9 795</b>	<b>10 297</b>	<b>10 812</b>	<b>11 189</b>	<b>11 408</b>
<b>Gouvernemental</b>	Préscolaire 4 ans	7			12	10
	Préscolaire 5 ans	19			17	10
	Primaire	67			59	54
<b>Total Gouvernemental</b>		<b>93</b>			<b>88</b>	<b>74</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	542	544	514	540	562
	Somme du préscolaire 5 ans	6 570	6 178	5 938	5 736	5 597
	Somme du primaire	44 789	43 942	42 676	41 055	39 416
	Somme du secondaire	36 039	36 351	37 200	38 374	38 734
<b>Total</b>		<b>87 940</b>	<b>87 015</b>	<b>86 328</b>	<b>85 705</b>	<b>84 309</b>

Région administrative	Centre-du-Québec	Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	773	783	794	745	832
	Préscolaire 5 ans	2 376	2 398	2 324	2 198	2 200
	Primaire	17 213	16 649	16 220	15 694	15 186
	Secondaire	11 932	11 860	12 073	12 312	12 703
<b>Total Public</b>		<b>32 294</b>	<b>31 690</b>	<b>31 411</b>	<b>30 949</b>	<b>30 921</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	73	81	80	83	89
	Primaire	351	424	475	524	586
	Secondaire	2 599	2 701	2 695	2 693	2 678
<b>Total Privé</b>		<b>3 023</b>	<b>3 206</b>	<b>3 250</b>	<b>3 300</b>	<b>3 353</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	773	783	794	745	832
	Somme du préscolaire 5 ans	2 449	2 479	2 404	2 281	2 289
	Somme du primaire	17 564	17 073	16 695	16 218	15 772
	Somme du secondaire	14 531	14 561	14 768	15 005	15 381
<b>Total</b>		<b>35 317</b>	<b>34 896</b>	<b>34 661</b>	<b>34 249</b>	<b>34 274</b>

**Tableau 5-1.7 Effectif scolaire régional ... (Suite)**

Région administrative	Chaudière-Appalaches					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	1 758	1 831	1 671	1 771	1 742
	Préscolaire 5 ans	4 435	4 134	3 993	3 835	3 866
	Primaire	30 380	29 410	28 075	26 883	25 861
	Secondaire	22 958	22 735	22 860	23 091	23 070
<b>Total Public</b>		<b>59 531</b>	<b>58 110</b>	<b>56 599</b>	<b>55 580</b>	<b>54 539</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	17	19	11	40	22
	Primaire	57	78	88	189	214
	Secondaire	2 439	2 563	2 721	2 752	2 812
<b>Total Privé</b>		<b>2 513</b>	<b>2 660</b>	<b>2 820</b>	<b>2 981</b>	<b>3 048</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	1 758	1 831	1 671	1 771	1 742
	Somme du préscolaire 5 ans	4 452	4 153	4 004	3 875	3 888
	Somme du primaire	30 437	29 488	28 163	27 072	26 075
	Somme du secondaire	25 397	25 298	25 581	25 843	25 882
<b>Total</b>		<b>62 044</b>	<b>60 770</b>	<b>59 419</b>	<b>58 561</b>	<b>57 587</b>

Région administrative	Côte-Nord					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	309	269	266	248	233
	Préscolaire 5 ans	1 058	974	964	908	876
	Primaire	7 198	6 956	6 638	6 406	6 120
	Secondaire	5 714	5 562	5 587	5 609	5 595
<b>Total Public</b>		<b>14 279</b>	<b>13 761</b>	<b>13 455</b>	<b>13 171</b>	<b>12 824</b>
<b>Privé</b>	Secondaire	300	338	385	383	432
<b>Total Privé</b>		<b>300</b>	<b>338</b>	<b>385</b>	<b>383</b>	<b>432</b>
<b>Gouvernemental</b>	Préscolaire 4 ans	105	115	105	47	28
	Préscolaire 5 ans	122	132	148	73	40
	Primaire	848	996	994	659	292
	Secondaire	700	368	536	420	359
<b>Total Gouvernemental</b>		<b>1 775</b>	<b>1 611</b>	<b>1 783</b>	<b>1 199</b>	<b>719</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	414	384	371	295	261
	Somme du préscolaire 5 ans	1 180	1 106	1 112	981	916
	Somme du primaire	8 046	7 952	7 632	7 065	6 412
	Somme du secondaire	6 714	6 268	6 508	6 412	6 386
<b>Total</b>		<b>16 354</b>	<b>15 710</b>	<b>15 623</b>	<b>14 753</b>	<b>13 975</b>

**Tableau 5-1.7 Effectif scolaire régional ... (Suite)**

Région administrative	Estrie					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	706	659	640	770	794
	Préscolaire 5 ans	3 299	3 101	2 929	2 894	2 927
	Primaire	21 788	21 484	20 900	20 142	19 469
	Secondaire	14 813	15 022	15 408	15 573	15 552
<b>Total Public</b>		<b>40 606</b>	<b>40 266</b>	<b>39 877</b>	<b>39 379</b>	<b>38 742</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	44	41	45	48	71
	Primaire	317	316	323	318	413
	Secondaire	4 283	4 310	4 568	4 652	4 709
<b>Total Privé</b>		<b>4 644</b>	<b>4 667</b>	<b>4 936</b>	<b>5 018</b>	<b>5 193</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	706	659	640	770	794
	Somme du préscolaire 5 ans	3 343	3 142	2 974	2 942	2 998
	Somme du primaire	22 105	21 800	21 223	20 460	19 882
	Somme du secondaire	19 096	19 332	19 976	20 225	20 261
<b>Total</b>		<b>45 250</b>	<b>44 933</b>	<b>44 813</b>	<b>44 397</b>	<b>43 935</b>

Région administrative	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	795	722	696	674	610
	Préscolaire 5 ans	959	867	823	792	761
	Primaire	7 020	6 645	6 313	5 871	5 589
	Secondaire	5 871	5 819	5 841	5 886	5 835
<b>Total Public</b>		<b>14 645</b>	<b>14 053</b>	<b>13 673</b>	<b>13 223</b>	<b>12 795</b>
<b>Gouvernemental</b>	Secondaire		1			
<b>Total Gouvernemental</b>			<b>1</b>			
	Préscolaire 4 ans	795	722	696	674	610
	Préscolaire 5 ans	959	867	823	792	761
	Primaire	7 020	6 645	6 313	5 871	5 589
	Secondaire	5 871	5 820	5 841	5 886	5 835
<b>Total</b>		<b>14 645</b>	<b>14 054</b>	<b>13 673</b>	<b>13 223</b>	<b>12 795</b>

**Tableau 5-1.7 Effectif scolaire régional ... (Suite)**

Région administrative	Lanaudière					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	481	441	464	520	451
	Préscolaire 5 ans	5 093	4 558	4 277	4 171	4 176
	Primaire	36 001	35 250	33 965	32 651	31 120
	Secondaire	22 018	23 035	23 907	25 156	26 152
<b>Total Public</b>		<b>63 593</b>	<b>63 284</b>	<b>62 613</b>	<b>62 498</b>	<b>61 899</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	207	172	190	180	238
	Primaire	1 161	1 279	1 306	1 349	1 424
	Secondaire	4 318	4 454	4 612	4 764	4 945
<b>Total Privé</b>		<b>5 686</b>	<b>5 905</b>	<b>6 108</b>	<b>6 293</b>	<b>6 607</b>
<b>Gouvernemental</b>	Préscolaire 4 ans	37	42	52	29	
	Préscolaire 5 ans	45	41	46	55	
	Primaire	333	320	310	303	
	Secondaire	163	238	212	210	221
<b>Total Gouvernemental</b>		<b>578</b>	<b>641</b>	<b>620</b>	<b>597</b>	<b>221</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	518	483	516	549	451
	Somme du préscolaire 5 ans	5 345	4 771	4 513	4 406	4 414
	Somme du primaire	37 495	36 849	35 581	34 303	32 544
	Somme du secondaire	26 499	27 727	28 731	30 130	31 318
<b>Total</b>		<b>69 857</b>	<b>69 830</b>	<b>69 341</b>	<b>69 388</b>	<b>68 727</b>

Région administrative	Laurentides					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	677	591	554	592	596
	Préscolaire 5 ans	6 042	5 778	5 483	5 426	5 243
	Primaire	41 982	41 433	40 508	39 173	37 551
	Secondaire	28 032	29 611	31 296	32 718	34 010
<b>Total Public</b>		<b>76 733</b>	<b>77 413</b>	<b>77 841</b>	<b>77 909</b>	<b>77 400</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	186	198	224	219	220
	Primaire	1 506	1 580	1 595	1 628	1 649
	Secondaire	2 549	2 762	2 931	3 150	3 335
<b>Total Privé</b>		<b>4 241</b>	<b>4 540</b>	<b>4 750</b>	<b>4 997</b>	<b>5 204</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	677	591	554	592	596
	Somme du préscolaire 5 ans	6 228	5 976	5 707	5 645	5 463
	Somme du primaire	43 488	43 013	42 103	40 801	39 200
	Somme du secondaire	30 581	32 373	34 227	35 868	37 345
<b>Total</b>		<b>80 974</b>	<b>81 953</b>	<b>82 591</b>	<b>82 906</b>	<b>82 604</b>

**Tableau 5-1.7 Effectif scolaire régional ... (Suite)**

Région administrative	Laval					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	19	26	33	41	47
	Préscolaire 5 ans	3 719	3 681	3 363	3 341	3 298
	Primaire	25 551	25 491	25 113	24 262	23 607
	Secondaire	16 714	17 002	17 745	18 577	19 353
<b>Total Public</b>		<b>46 003</b>	<b>46 200</b>	<b>46 254</b>	<b>46 221</b>	<b>46 305</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	266	248	248	263	260
	Primaire	1 269	1 208	1 223	1 211	1 268
	Secondaire	2 604	2 679	2 752	3 061	3 191
<b>Total Privé</b>		<b>4 139</b>	<b>4 135</b>	<b>4 223</b>	<b>4 535</b>	<b>4 719</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	19	26	33	41	47
	Somme du préscolaire 5 ans	3 985	3 929	3 611	3 604	3 558
	Somme du primaire	26 820	26 699	26 336	25 473	24 875
	Somme du secondaire	19 318	19 681	20 497	21 638	22 544
<b>Total</b>		<b>50 142</b>	<b>50 335</b>	<b>50 477</b>	<b>50 756</b>	<b>51 024</b>

Région administrative	Mauricie					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	598	596	557	583	569
	Préscolaire 5 ans	2 361	2 226	2 053	2 029	1 957
	Primaire	16 930	16 393	15 639	14 921	14 141
	Secondaire	12 648	12 625	12 683	12 870	12 975
<b>Total Public</b>		<b>32 537</b>	<b>31 840</b>	<b>30 932</b>	<b>30 403</b>	<b>29 642</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	120	130	136	133	146
	Primaire	894	918	939	982	1 022
	Secondaire	2 439	2 433	2 453	2 537	2 680
<b>Total Privé</b>		<b>3 453</b>	<b>3 481</b>	<b>3 528</b>	<b>3 652</b>	<b>3 848</b>
<b>Gouvernemental</b>	Préscolaire 5 ans		1		1	
	Primaire				45	
	Secondaire	290	257	277	288	124
<b>Total Gouvernemental</b>		<b>290</b>	<b>258</b>	<b>277</b>	<b>334</b>	<b>124</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	598	596	557	583	569
	Somme du préscolaire 5 ans	2 481	2 357	2 189	2 163	2 103
	Somme du primaire	17 824	17 311	16 578	15 948	15 163
	Somme du secondaire	15 377	15 315	15 413	15 695	15 779
<b>Total</b>		<b>36 280</b>	<b>35 579</b>	<b>34 737</b>	<b>34 389</b>	<b>33 614</b>

**Tableau 5-1.7 Effectif scolaire régional ... (Suite)**

Région administrative	Montérégie					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	1 843	1 757	1 843	1 962	2 020
	Préscolaire 5 ans	15 623	14 948	14 195	13 867	13 595
	Primaire	109 386	107 169	104 167	100 212	96 280
	Secondaire	68 734	70 587	72 735	75 629	77 547
<b>Total Public</b>		<b>195 586</b>	<b>194 461</b>	<b>192 940</b>	<b>191 670</b>	<b>189 442</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	415	435	376	410	449
	Primaire	2 660	2 704	2 761	2 758	2 877
	Secondaire	14 712	15 472	16 208	16 874	17 246
<b>Total Privé</b>		<b>17 787</b>	<b>18 611</b>	<b>19 345</b>	<b>20 042</b>	<b>20 572</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	1 843	1 757	1 843	1 962	2 020
	Somme du préscolaire 5 ans	16 038	15 383	14 571	14 277	14 044
	Somme du primaire	112 046	109 873	106 928	102 970	99 157
	Somme du secondaire	83 446	86 059	88 943	92 503	94 793
<b>Total</b>		<b>213 373</b>	<b>213 072</b>	<b>212 285</b>	<b>211 712</b>	<b>210 014</b>

Région administrative	Montréal					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	3 922	3 725	3 441	3 355	3 125
	Préscolaire 5 ans	17 273	16 809	15 936	15 365	15 317
	Primaire	106 877	106 867	105 281	102 073	98 631
	Secondaire	68 484	70 189	71 801	72 921	73 366
<b>Total Public</b>		<b>196 556</b>	<b>197 590</b>	<b>196 459</b>	<b>193 714</b>	<b>190 439</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 4 ans	46	47	45	36	30
	Préscolaire 5 ans	2 772	2 687	2 717	2 679	2 707
	Primaire	17 726	17 723	17 450	17 597	17 620
	Secondaire	27 396	28 232	29 406	30 051	30 996
<b>Total Privé</b>		<b>47 940</b>	<b>48 689</b>	<b>49 618</b>	<b>50 363</b>	<b>51 353</b>
<b>Gouvernemental</b>	Secondaire	54	63			
<b>Total Gouvernemental</b>		<b>54</b>	<b>63</b>			
	Somme du préscolaire 4 ans	3 968	3 772	3 486	3 391	3 155
	Somme du préscolaire 5 ans	20 045	19 496	18 653	18 044	18 024
	Somme du primaire	124 603	124 590	122 731	119 670	116 251
	Somme du secondaire	95 934	98 484	101 207	102 972	104 362
<b>Total</b>		<b>244 550</b>	<b>246 342</b>	<b>246 077</b>	<b>244 077</b>	<b>241 792</b>

**Tableau 5-1.7 Effectif scolaire régional ... (Suite)**

Région administrative	Nord-du-Québec					
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	264	279	301	317	312
	Préscolaire 5 ans	726	733	715	713	711
	Primaire	5 177	5 098	5 051	4 911	4 855
	Secondaire	3 091	3 196	3 213	3 213	3 287
<b>Total Public</b>		<b>9 258</b>	<b>9 306</b>	<b>9 280</b>	<b>9 154</b>	<b>9 165</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	264	279	301	317	312
	Somme du préscolaire 5 ans	726	733	715	713	711
	Somme du primaire	5 177	5 098	5 051	4 911	4 855
	Somme du secondaire	3 091	3 196	3 213	3 213	3 287
<b>Total</b>		<b>9 258</b>	<b>9 306</b>	<b>9 280</b>	<b>9 154</b>	<b>9 165</b>

Région administrative	Outaouais					
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	Année				
		2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	530	479	496	461	412
	Préscolaire 5 ans	3 820	3 790	3 579	3 592	3 517
	Primaire	28 180	27 313	26 570	25 491	24 569
	Secondaire	18 636	19 323	19 918	20 689	20 993
<b>Total Public</b>		<b>51 166</b>	<b>50 905</b>	<b>50 563</b>	<b>50 233</b>	<b>49 491</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	42	47	37	39	47
	Primaire	120	141	155	165	174
	Secondaire	1 849	2 046	2 202	2 349	2 537
<b>Total Privé</b>		<b>2 011</b>	<b>2 234</b>	<b>2 394</b>	<b>2 553</b>	<b>2 758</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	530	479	496	461	412
	Somme du préscolaire 5 ans	3 862	3 837	3 616	3 631	3 564
	Somme du primaire	28 300	27 454	26 725	25 656	24 743
	Somme du secondaire	20 485	21 369	22 120	23 038	23 530
<b>Total</b>		<b>53 177</b>	<b>53 139</b>	<b>52 957</b>	<b>52 786</b>	<b>52 249</b>

**Tableau 5-1.7 Effectif scolaire régional... (Suite)**

Région administrative	Saguenay–Lac-Saint-Jean					
		Année				
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	887	872	853	790	818
	Préscolaire 5 ans	3 014	2 924	2 577	2 502	2 373
	Primaire	21 194	20 370	19 338	18 232	17 060
	Secondaire	18 355	17 804	17 721	17 604	17 331
<b>Total Public</b>		<b>43 450</b>	<b>41 970</b>	<b>40 489</b>	<b>39 128</b>	<b>37 582</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 5 ans	7	6	6		20
	Primaire	169	169	164	166	155
	Secondaire	1 646	1 741	1 773	1 839	1 868
<b>Total Privé</b>		<b>1 822</b>	<b>1 916</b>	<b>1 943</b>	<b>2 005</b>	<b>2 043</b>
<b>Gouvernemental</b>	Préscolaire 4 ans	23	20		22	
	Préscolaire 5 ans	27	32		26	
	Primaire	197	207		208	
	Secondaire		89		103	43
<b>Total Gouvernemental</b>		<b>247</b>	<b>348</b>		<b>359</b>	<b>43</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	910	892	853	812	818
	Somme du préscolaire 5 ans	3 048	2 962	2 583	2 528	2 393
	Somme du primaire	21 560	20 746	19 502	18 606	17 215
	Somme du secondaire	20 001	19 634	19 494	19 546	19 242
<b>Total</b>		<b>45 519</b>	<b>44 234</b>	<b>42 432</b>	<b>41 492</b>	<b>39 668</b>

Région administrative	Toutes (au Québec)					
Réseau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Public</b>	Préscolaire 4 ans	15 526	14 975	14 480	14 840	14 603
	Préscolaire 5 ans	80 006	76 421	72 223	70 185	69 269
	Primaire	543 546	533 276	517 996	498 369	478 767
	Secondaire	370 197	376 409	385 139	395 120	400 954
<b>Somme Public</b>		<b>1009275</b>	<b>1001081</b>	<b>989838</b>	<b>978514</b>	<b>963593</b>
<b>Privé</b>	Préscolaire 4 ans	46	48	45	37	31
	Préscolaire 5 ans	4 362	4 303	4 372	4 421	4 608
	Primaire	28 995	29 462	29 473	29 917	30 424
	Secondaire	74 964	77 913	81 310	84 066	86 554
<b>Somme Privé</b>		<b>108 367</b>	<b>111 726</b>	<b>115 200</b>	<b>118 441</b>	<b>121 617</b>
<b>Gouvernemental</b>	Préscolaire 4 ans	206	217	175	119	38
	Préscolaire 5 ans	256	243	237	195	50
	Primaire	1 733	1 821	1 604	1 574	346
	Secondaire	1 330	1 145	1 145	1 133	747
<b>Somme Gouvernemental</b>		<b>3 525</b>	<b>3 426</b>	<b>3 161</b>	<b>3 021</b>	<b>1 181</b>
	Somme du préscolaire 4 ans	15 778	15 240	14 700	14 996	14 672
	Somme du préscolaire 5 ans	84 624	80 967	76 832	74 801	73 927
	Somme du primaire	574 274	564 559	549 073	529 860	509 537
	Somme du secondaire	446 491	455 467	467 594	480 319	488 255
<b>Total</b>		<b>1121167</b>	<b>1116233</b>	<b>1108199</b>	<b>1099976</b>	<b>1086391</b>

Source : Du MELs : [http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat\\_det/PPS\\_eff.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_det/PPS_eff.htm) Tableau 01

**Tableau 5-1.8 Nombre d'élèves inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire et à temps plein, de 1999 à 2005**

<b>ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL</b>	<b>1999- 2000</b>	<b>2000- 2001</b>	<b>2001- 2002</b>	<b>2002- 2003</b>	<b>2003- 2004</b>	<b>2004- 2005</b>
Établissements publics	150 055	145 935	144 111	143 651	142 726	142 173
Établissements privés subventionnés	12 074	11 805	11 606	11 097	10 381	10 296
Établissements privés en % / Total	7,36 %	7,40 %	7,37 %	7,09 %	6,71 %	6,68 %
Tout autre établissement	1 962	1 866	1 798	1 705	1 572	1 560
<b>Total</b>	<b>164 091</b>	<b>159 606</b>	<b>157 515</b>	<b>156 453</b>	<b>154 679</b>	<b>154 029</b>

Source: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial.

**Tableau 5-2.1 Espaces disponibles pour absorber, dans le secteur public, les élèves des établissements d'enseignement privé subventionnés (en 2004-2005)<sup>1</sup> (EXEMPLE pour les calculs)**

<b>A</b> Régions	<b>B</b> Superficie des CS (2002-2003)	<b>C</b> Nombre total d'élèves (en ETP) (2002-2003)	<b>D</b> Superficie par élève (en m <sup>2</sup> ) (2002-2003)	<b>E</b> Superficie excédentaire (en m <sup>2</sup> ) <sup>2</sup> (2002-2003)	<b>F</b> Places excédentaires disponibles (13m <sup>2</sup> /élève) (2002-2003)	<b>G</b> <sup>3</sup> Nombre d'élèves (en ETP)	<b>H</b> Superficie nécessaire (13m <sup>2</sup> /élève)	<b>I</b> Capacité d'absorption (en %)
<i>Calculs</i>	<i>Données</i>	<i>Données</i>	<i>Colonne B/Colonne C</i>	<i>B-(13m<sup>2</sup>*C)</i>	<i>E/13m<sup>2</sup></i>	<i>Données 2004-2005</i>	<i>G*13m<sup>2</sup></i>	<i>Max de 100 % ou E*100/H</i>
Bas-Saint-Laurent	647 095	31 618	20,5	236 061	18 159	1 126	14 638	100,0 %
Saguenay	760 653	46 923	16,2	150 654	11 589	2 005	26 065	100,0 %
Capitale-Nationale	1 336 750	88 250	15,1	189 500	14 577	10 491	136 383	100,0 %
Mauricie	549 710	34 193	16,1	105 201	8 092	3 560	46 280	100,0 %
Estrie	709 369	46 009	15,4	111 252	8 558	4 590	59 670	100,0 %
Montréal	3 465 496	231 814	14,9	451 914	34 763	45 014	585 182	77,2 %
Outaouais	692 307	55 692	12,4	-31 689	-2 438	2 423	31 499	0,0 %
Abitibi-Témiscamingue	532 218	28 554	18,6	161 016	12 386	0	0	100,0 %
Côte-Nord	314 453	13 619	23,1	137 406	10 570	383	4 979	100,0 %
Gaspésie	350 020	15 579	22,5	147 493	11 346	0	0	100,0 %
Chaudière-Appalaches	983 302	60 357	16,3	198 661	15 282	2 717	35 321	100,0 %
Laval	725 407	58 206	12,5	-31 271	-2 405	2 990	38 870	0,0 %
Lanaudière	708 562	62 949	11,3	-109 775	-8 444	6 228	80 964	0,0 %
Laurentides	833 020	78 569	10,6	-188 377	-14 491	4 997	64 961	0,0 %
Montréal	2 427 816	197 071	12,3	-134 107	-10 316	18 319	238 147	0,0 %
Centre-du-Québec	473 924	32 877	14,4	46 523	3 579	2 947	38 311	100,0 %
<b>Total Québec</b>	<b>15 510 102</b>	<b>1 082 280</b>	<b>14,3</b>	<b>1 440 462</b>	<b>110 805</b>	<b>107 790</b>	<b>1 401 270</b>	<b>100,0 %</b>

Source: MELS (2005), Indicateurs de gestion - Commissions scolaires, données 2002-2003 + données décembre 2006. La ligne n° 2 (jaune) est de l'auteur.

1- Inclut tous les élèves des établissements d'enseignement privé subventionnés, sauf ceux des EHDAA.

2- Superficie excédentaire à 13 mètres carrés par élève.

3- La colonne G a été mise à jour par le MELS en décembre 2006.

Remarques :

- Ce tableau donne, colonne par colonne, chaque étape du calcul qui permet de construire les trois scénarios de capacité d'accueil chiffrés dans les tableaux 5-2.4, 5-2.5 et 5-2.6. Il montre, entre autres choses, comment s'évalue la capacité d'absorption des élèves du privé.

- Les données de superficie des commissions scolaires (CS) sont celles de 2002-2003; il n'y a pas eu de changements suffisants pour modifier les résultats des scénarios.

**Tableau 5-2.2 Prévision de l'effectif scolaire de la formation générale des jeunes (excluant le territoire des commissions scolaires à statut particulier)**

Effectif scolaire	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Variation
<b>Réseau public</b>	<b>920 366</b>	<b>900 654</b>	<b>880 514</b>	<b>861 925</b>	<b>847 067</b>	<b>-7,96 %</b>
- préscolaire et primaire	532 889	519 497	509 245	503 380	503 128	
- secondaire	387 477	381 157	371 269	358 545	343 939	
<b>Réseau privé <sup>1</sup></b>	<b>122 152</b>	<b>121 183</b>	<b>119 522</b>	<b>117 425</b>	<b>114 739</b>	<b>-6,07 %</b>
- préscolaire et primaire	35 065	34 983	34 743	34 644	34 572	
- secondaire	87 087	86 200	84 779	82 781	80 167	
<b>Total</b>	<b>1 042 518</b>	<b>1 021 837</b>	<b>1 000 036</b>	<b>979 350</b>	<b>961 806</b>	<b>-7,74 %</b>
<b>Taux de fréquentation</b>	<b>11,72 %</b>	<b>11,86 %</b>	<b>11,95 %</b>	<b>11,99 %</b>	<b>11,93 %</b>	
<b>du privé</b>						
- préscolaire et primaire	6,17 %	6,31 %	6,39 %	6,44 %	6,43 %	
- secondaire	18,35 %	18,44 %	18,59 %	18,76 %	18,90 %	

Ces prévisions ont été faites par le MÉLS (DRSI) le 8 mars 2006. Elles incluent les EHDAA, les élèves en francisation et en classe d'accueil, ainsi que les décrocheurs à temps plein. Elles excluent les élèves à temps partiel ou en formation professionnelle (FP).

<sup>1</sup>- Agréé et non agréé à des fins de subventions.

Remarque : La variation de -7,74 % n'entre pas en conflit avec le chiffre de -13,2 % du tableau 5-2.6 (en bas de la 3<sup>e</sup> colonne). Ce pourcentage, -7,74 %, est une diminution de l'effectif qui part de 2006-2007, tandis que -13,2 reflète cette même diminution en partant de 2002-2003.

**Tableau 5-2.4 Capacité d'accueil pour absorber les élèves des établissements d'enseignement privé subventionnés dans le secteur public (en 2004-2005) SCÉNARIO 1**

	Nombre d'élèves (en ETP) Données 2002-2003	<i>Hypothèse</i>	Nombre d'élèves PUBLIC (en ETP) (Scénario 1)	Nombre d'élèves PRIVÉ (en ETP) Données 2004-2005	<i>Hypothèse</i>	Nombre d'élèves PRIVÉ (en ETP) (Scénario 1)	Capacité d'absorption (en %) Données 2004-2005	Capacité d'absorption (en %) (Scénario 1)
		Variation de l'effectif PUBLIC 2010 (Scénario 1)			Variation de l'effectif PRIVÉ 2010 (Scénario 1)			
Bas-Saint-Laurent	31 618	0 %	31 618	1 126	0 %	1 126	100,0 %	100 %
Saguenay	46 923	0 %	46 923	2 005	0 %	2 005	100,0 %	100 %
Capitale-Nationale	88 250	0 %	88 250	10 491	0 %	10 491	100,0 %	100 %
Mauricie	34 193	0 %	34 193	3 560	0 %	3 560	100,0 %	100 %
Estrie	46 009	0 %	46 009	4 590	0 %	4 590	100,0 %	100 %
Montréal	231 814	0 %	231 814	45 014	0 %	45 014	77,2 %	77,2 %
Outaouais	55 692	0 %	55 692	2 423	0 %	2 423	0,0 %	0 %
Abitibi-Témiscamingue	28 554	0 %	28 554	0	-	-	-	-
Côte-Nord	13 619	0 %	13 619	383	0 %	383	100,0 %	100 %
Gaspésie	15 579	0 %	15 579	0	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	60 357	0 %	60 357	2 717	0 %	2 717	100,0 %	100 %
Laval	58 206	0 %	58 206	2 990	0 %	2 990	0,0 %	0 %
Lanaudière	62 949	0 %	62 949	6 228	0 %	6 228	0,0 %	0 %
Laurentides	78 569	0 %	78 569	4 997	0 %	4 997	0,0 %	0 %
Montérégie	197 071	0 %	197 071	18 319	0 %	18 319	0,0 %	0 %
Centre-du-Québec	32 877	0 %	32 877	2 947	0 %	2 947	100,0 %	100 %
<b>Total QUÉBEC</b>	<b>1 082 280</b>		<b>1 082 280</b>	<b>107 790</b>		<b>107 790</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100 %</b>

Notes : - La région 10 (Nord-du-Québec) n'est pas incluse, les données n'étant pas fournies.

- En rouge ou en italique signifie que ce sont des calculs de l'auteur.

- Les données de 2002-2003 sont celles du MELS.

- La capacité d'absorption (colonne de droite) est évaluée comme l'indique la colonne équivalente du tableau 5-2.1.

**Tableau 5-2.5 Capacité d'accueil pour absorber les élèves des établissements d'enseignement privé subventionnés dans le secteur public (en 2004-2005) SCÉNARIO 2**

	Nombre d'élèves (en ETP) Données 2002-2003	<i>Hypothèse</i>		Nombre d'élèves PRIVÉ (en ETP) Données 2004-2005	<i>Hypothèse</i>		Capacité d'absorption (en %) Données 2004-2005	Capacité d'absorption (en %) (Scénario 2)
		Variation de l'effectif PUBLIC 2010 (Scénario 2)	Nombre d'élèves PUBLIC (en ETP) (Scénario 2)		Variation de l'effectif PRIVÉ 2010 (Scénario 2)	Nombre d'élèves PRIVÉ (en ETP) (Scénario 2)		
Bas-Saint-Laurent	31 618	<b>-30,00 %</b>	22 133	1 126	<b>-15 %</b>	957	100,0 %	100 %
Saguenay	46 923	<b>-30,00 %</b>	32 846	2 005	<b>-15 %</b>	1 704	100,0 %	100 %
Capitale-Nationale	88 250	<b>-20,00 %</b>	70 600	10 491	<b>-10 %</b>	9 442	100,0 %	100 %
Mauricie	34 193	<b>-30,00 %</b>	23 935	3 560	<b>-15 %</b>	3 026	100,0 %	100 %
Estrie	46 009	<b>-30,00 %</b>	32 206	4 590	<b>-15 %</b>	3 902	100,0 %	100 %
Montréal	231 814	<b>-20,00 %</b>	185 451	45 014	<b>-10 %</b>	40 513	<b>77,2 %</b>	100 %
Outaouais	55 692	<b>-20,00 %</b>	44 554	2 423	<b>-10 %</b>	2 181	<b>0,0 %</b>	100 %
Abitibi-Témiscamingue	28 554	<b>-30,00 %</b>	19 988	0	-	0	-	-
Côte-Nord	13 619	<b>-30,00 %</b>	9 533	383	<b>-15 %</b>	326	100,0 %	100 %
Gaspésie	15 579	<b>-30,00 %</b>	10 905	0	-	0	-	-
Chaudière-Appalaches	60 357	<b>-30,00 %</b>	42 250	2 717	<b>-15 %</b>	2 309	100,0 %	100 %
Laval	58 206	<b>-30,00 %</b>	40 744	2 990	<b>-15 %</b>	2 542	<b>0,0 %</b>	100 %
Lanaudière	62 949	<b>-30,00 %</b>	44 064	6 228	<b>-15 %</b>	5 294	<b>0,0 %</b>	100 %
Laurentides	78 569	<b>-30,00 %</b>	54 998	4 997	<b>-15 %</b>	4 247	<b>0,0 %</b>	100 %
Montérégie	197 071	<b>-30,00 %</b>	137 950	18 319	<b>-15 %</b>	15 571	<b>0,0 %</b>	100 %
Centre-du-Québec	32 877	<b>-30,00 %</b>	23 014	2 947	<b>-15 %</b>	2 505	100,0 %	100 %
<b>Total Québec</b>	<b>1 082 280</b>	<b>-26,53 %</b>	<b>795 172</b>	<b>107 790</b>	<b>-12,28 %</b>	<b>94 518</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100 %</b>

Notes : - La région 10 (Nord-du-Québec) n'est pas incluse, les données ne sont pas fournies.

- En rouge ou en *italique* signifie que ce sont des calculs de l'auteur.

- Les données de 2002-2003 sont celles du MELS.

- La capacité d'absorption (colonne de droite) est évaluée comme l'indique la colonne équivalente du tableau 5-2.1.

- Les hypothèses sur les taux de variation de l'effectif au public sont fictives et servent de repère en situation extrême.

- Les hypothèses sur les taux de variation de l'effectif au privé sont également fictives et ces taux sont égaux à la moitié des taux du public.

**Tableau 5-2.6 Capacité d'accueil pour absorber les élèves des établissements d'enseignement privé subventionnés dans le secteur public (en 2002-2003) SCÉNARIO 3**

	Nombre d'élèves (en ETP) Données 2002-2003	<i>Hypothèse</i>		Nombre d'élèves PRIVÉ (en ETP) Données 2004-2005	<i>Hypothèse</i>		Capacité d'absorption (en %) Données 2004-2005	Capacité d'absorption (en %) (Scénario 3)
		Variation de l'effectif PUBLIC 2010 (Scénario 3)	Nombre d'élèves PUBLIC (en ETP) (Scénario 3)		Variation de l'effectif PRIVÉ 2010 (Scénario 3)	Nombre d'élèves PRIVÉ (en ETP) (Scénario 3)		
Bas-Saint-Laurent	31 618	<b>-19,4 %</b>	25486	1 126	<b>-4,7 %</b>	1 073	100,0 %	100 %
Saguenay	46 923	<b>-25,9 %</b>	34782	2 005	<b>-7,9 %</b>	1 846	100,0 %	100 %
Capitale-Nationale	88 250	<b>-16,3 %</b>	73879	10 491	<b>-3,1 %</b>	10 161	100,0 %	100 %
Mauricie	34 193	<b>-20,4 %</b>	27205	3 560	<b>-5,2 %</b>	3 374	100,0 %	100 %
Estrie	46 009	<b>-12,4 %</b>	40314	4 590	<b>-1,2 %</b>	4 535	100,0 %	100 %
Montréal	231 814	<b>-10,1 %</b>	208444	45 014	<b>-0,04 %</b>	44 996	77,2 %	100 %
Outaouais	55 692	<b>-11,7 %</b>	49164	2 423	<b>-0,9 %</b>	2 402	0,0 %	100 %
Abitibi-Témiscamingue	28 554	<b>-23,4 %</b>	21873	0	-	0	-	-
Côte-Nord	13 619	<b>-21,6 %</b>	10684	383	<b>-5,8 %</b>	361	100,0 %	100 %
Gaspésie	15 579	<b>-28,6 %</b>	11118	0	-	0	-	-
Chaudière-Appalaches	60 357	<b>-15,6 %</b>	50919	2 717	<b>-2,8 %</b>	2 640	100,0 %	100 %
Laval	58 206	<b>-8,6 %</b>	53225	2 990	<b>0,7 %</b>	3 012	0,0 %	85,5 %
Lanaudière	62 949	<b>-13,1 %</b>	54712	6 228	<b>-1,5 %</b>	6 132	0,0 %	0 %
Laurentides	78 569	<b>-6,3 %</b>	73655	4 997	<b>1,9 %</b>	5 091	0,0 %	0 %
Montérégie	197 071	<b>-11,4 %</b>	174662	18 319	<b>-0,7 %</b>	18 193	0,0 %	66,5 %
Centre-du-Québec	32 877	<b>-10,6 %</b>	29391	2 947	<b>-0,3 %</b>	2 938	100,0 %	100 %
<b>Total Québec</b>	<b>1 082 280</b>	<b>-13,2 %</b>	<b>939 513</b>	<b>107 790</b>	<b>-1,0 %</b>	<b>106 755</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100 %</b>

- Notes :
- La région 10 (Nord-du-Québec) n'est pas incluse, les données n'étant pas fournies.
  - En rouge ou en *italique* signifie que ce sont des hypothèses ou des calculs de l'auteur.
  - Les données de 2002-2003 sont celles du MELS.
  - La capacité d'absorption (colonne de droite) est évaluée comme l'indique la colonne équivalente du tableau 5-2.1.
  - Les hypothèses sur les taux de variation de l'effectif au public découlent des données du MELS à propos des commissions scolaires francophones (mai 2006).
  - Ici, les hypothèses de départ, chiffrées en troisième colonne, sont calculées à partir des données du MELS (mai 2006) sur les « Prévisions de l'effectif des commissions scolaires francophones » composant chaque région administrative.
  - Les taux de variation de l'effectif au privé sont égaux à la moitié des taux du public +5 % (hypothèse approximative mais réaliste découlant des données du MELS et de Ouellette (2001).

**Tableau 5-3.1 Somme maximale pouvant être facturée par les écoles privées et somme moyenne effectivement facturée par élève**

		Somme maximale pouvant être facturée	Somme maximale exigée	Nombre d'écoles qui exigent la somme maximale
Préscolaire	2003-2004	2 886 \$	1 650 \$	1 sur 48
	2004-2005	2 924 \$	1 679 \$	s. o.
Primaire	2003-2004	2 488 \$	1 724 \$	2 sur 72
	2004-2005	2 518 \$	1 813 \$	s. o.
Secondaire	2003-2004	3 421 \$	2 122 \$	2 sur 142
	2004-2005	3 464 \$	2 219 \$	s. o.

Source : MELS (2006). Données des rapports financiers et des règles budgétaires des établissements d'enseignement privé agréés aux fins de subvention.

Note : Ce tableau montre combien peu d'établissements d'enseignement facturent le maximum autorisé en frais de scolarité.

**Tableau 5-3.2 Frais de scolarité rapportés à la subvention gouvernementale pour le secteur privé et par région (2004-2005)**

Régions du Québec	Nombre d'établissements (sans les campus)	Frais de scolarité appliqués / subvention %	Effectif au privé	Subventions du gouvernement en M\$ (sans valeur locative)
Bas-Saint-Laurent	2	42,0 %	1 126	4,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	39,0 %	2 005	7,5
Capitale-Nationale	18	55,7 %	10 491	37,5
Mauricie	6	49,1 %	3 560	12,9
Estrie	11	43,0 %	4 590	18,3
Montréal	71	84,3 %	45 014	155,9
Outaouais	4	63,9 %	2 423	9,6
Abitibi-Témiscamingue	-	-	0	-
Côte-Nord	2	52,4 %	383	1,7
Nord-du-Québec	-	-	0	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	0	-
Chaudière-Appalaches	5	44,4 %	2 717	10,4
Laval	3	58,2 %	2 990	11,5
Lanaudière	9	57,7 %	6 228	23,4
Laurentides	6	57,7 %	4 997	17,7
Montérégie	20	65,5 %	18 319	67,4
Centre-du-Québec	7	48,8 %	2 947	11,0
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>68,3 %</b>	<b>107 790</b>	<b>356,8</b>

Source : Ministère de l'Éducation (MEQ), Rapports financiers des établissements privés 2004-2005<sup>8</sup>.

Notes : - Les données de base proviennent des Rapports annuels de gestion des établissements d'enseignement privé 2004-2005.

- Les données à propos de l'effectif au privé subventionné ont été mises à jour en décembre 2006.

<sup>8</sup> Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) étant devenu le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 18 février 2005, nous avons tenu compte, au besoin, de la date du changement de nom lorsque nous citons le nom du ministère.

**Tableau 5-3.3 Niveau des frais de scolarité des établissements d'enseignement privé agréés au regard de la subvention gouvernementale en 2004-2005**

Frais de scolarité appliqués / subvention	Établissements	
	Nombre	%
De 0 % à 29,9 %	12	7,2 %
DE 30 % à 49,9 %	43	25,7 %
De 50 % à 74,9 %	71	42,5 %
75 % et plus	43	24,6 %
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Rapports annuels de gestion des établissements d'enseignement privé 2004-2005.

**Tableau 5-6.1 Résultats aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon le sexe, le réseau d'enseignement, la langue d'enseignement et la matière, en juin 2005 (en %)**

	Moyenne	Taux de réussite
Sexe masculin	72,6	82,6
Sexe féminin	73,8	84,0
Réseau public <sup>1</sup>	<b>71,4</b>	<b>80,6</b>
Réseau privé	<b>80,8</b>	<b>94,5</b>
Langue d'enseignement : français	73,4	83,4
Langue d'enseignement : anglais	71,7	82,9
Anglais, langue d'enseignement (5 <sup>e</sup> secondaire)	73,7	94,5
Anglais, langue seconde (4 <sup>e</sup> secondaire)	73,6	80,8
Anglais, langue seconde (5 <sup>e</sup> secondaire)	79,5	91,8
Français, langue d'enseignement (5 <sup>e</sup> secondaire)	73,1	89,8
Français, langue seconde (5 <sup>e</sup> secondaire)	75,0	92,1
Histoire (4 <sup>e</sup> secondaire)	71,3	78,9
Sciences physiques 416 (4 <sup>e</sup> secondaire)	75,1	85,7
Mathématiques 436 (4 <sup>e</sup> secondaire)	68,7	74,7
Mathématiques 514 (5 <sup>e</sup> secondaire)	64,1	68,2
<b>Ensemble</b>	<b>73,3</b>	<b>83,3</b>

Source : Indicateur de l'éducation, MELS, Édition 2005, p. 93.

<sup>1</sup> Excluant la Commission scolaire crie, la Commission scolaire Kativik et les établissements d'enseignement hors réseau.

**Tableau 5-6.2 Résultats à l'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire au secteur des jeunes, selon le sexe et le réseau d'enseignement, en juin 2005 (en %)**

	Production écrite		Ensemble de l'épreuve	
	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite
Sexe masculin	71,6	82,2	70,1	85,2
Sexe féminin	76,5	89,7	75,6	93,6
<b>Réseau public<sup>1</sup></b>	<b>73,0</b>	<b>84,1</b>	<b>71,9</b>	<b>87,8</b>
<b>Réseau privé</b>	<b>79,2</b>	<b>94,8</b>	<b>77,6</b>	<b>97,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>74,3</b>	<b>86,3</b>	<b>73,1</b>	<b>89,8</b>

Source : Indicateur de l'éducation, MELS, Édition 2005, p. 97.

<sup>1</sup> Excluant la Commission scolaire crie, la Commission scolaire Kativik et les établissements hors réseau.

## CHAPITRE 6

**Tableau 6-0.1 Synthèse des quatre scénarios relatifs au secteur primaire et secondaire pour les élasticités-prix de -1 et de -0,50, (année de référence 2004-2005) (Suite à la page suivante)**

<b>EFFETS</b>	<b>Scénario 1</b>		<b>Scénario 2</b>		<b>Scénario 3</b>		<b>Scénario 4</b>	
<b>Élasticité-prix</b>	<b>-1</b>	<b>-0,50</b>	<b>-1</b>	<b>-0,50</b>	<b>-1</b>	<b>-0,50</b>	<b>-1</b>	<b>-0,50</b>
Augmentation des frais de scolarité par élève (en %)	146,4	146,4	73,2	73,2	0,0	0,0	-73,2	-73,2
Diminution des inscriptions (en %)	100	73,2	73,2	36,6	0,0	0,0	-73,2	-36,6
N <sup>bre</sup> d'élèves transferts privé → public	107 790	78 899	78 899	39 499	0	0	-78 899	-39 449
N <sup>bre</sup> d'élèves restant au privé (agréés à des fins de subvention)	0	28 891	28 891	68 341	107 790	107 790	186 689	147 239
Économie (+) ou coût additionnel (-) (en M\$)	-277, 4	-102, 9	-150, 8	+13, 8	0	0	-136, 5	-157,4
Pourcentage des dépenses totales éducation (en %)	2,13	0,79	1,15	(+) 0,1	0	0	-1,05	-1,21

**Tableau 6-0.1 Synthèse des quatre scénarios relatifs au secteur primaire et secondaire pour les élasticités-prix de -1 et de -0,50, (année de référence 2004-2005) (Suite)**

EFFETS	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3		Scénario 4	
	-1	-0,50	-1	-0,50	-1	-0,50	-1	-0,50
<b>Maintiens régionaux du secteur privé pour les régions qui possèdent déjà le secteur privé</b>	<b>NON</b> (aucune)	<b>INCERTAIN</b> Capitale-Nationale Montréal Montréal Montréal	<b>INCERTAIN</b> Capitale-Nationale Montréal Montréal	<b>OUI</b> Toutes, sauf <b>INCERTAIN</b> Mauricie Estrie Chaudière-Appalaches Centre-du-Québec  <b>NON</b> Bas-Saint-Laurent Saguenay Côte-Nord	<b>OUI</b> (toutes)	<b>OUI</b> (toutes)	<b>OUI</b> (toutes)	<b>OUI</b> (toutes)
<b>Régions avec coût de transfert PRIVÉ → PUBLIC</b>	Montréal Outaouais Laval Lanaudière Laurentides Montréal	Outaouais Laval Lanaudière Laurentides Montréal	Outaouais Laval Lanaudière Laurentides Montréal	Outaouais Laval Lanaudière Laurentides Montréal	(aucune)	(aucune)	(aucune)	(aucune)

- Lorsque ce tableau indique **OUI**, cela signifie que l'effectif du secteur privé de cette région sera supérieur à 1 000.

- Lorsque ce tableau indique **Incertain**, cela signifie que l'effectif du secteur privé de cette région sera inférieur à 1 000.

Il serait possible pour le MELs de prendre une décision face à ces incertitudes en appliquant des règles de localisation ou de suppression des écoles, compte tenu de l'effectif local et des localisations relatives (emplacements).

- Lorsque ce tableau indique **NON**, cela signifie que l'effectif du secteur privé de cette région sera inexistant.

**Tableau 6-0.2 Synthèse des quatre scénarios relatifs au secteur collégial pour les élasticités-prix de -1 et de -0,50, (année de référence 2004-2005) (Suite à la page suivante)**

EFFETS	Scénario 1C		Scénario 2C		Scénario 3C		Scénario 4C	
	-1	-0,50	-1	-0,50	-1	-0,50	-1	-0,50
Augmentation des frais de scolarité par élève (en %)	144,2	144,2	72,1	72,1	0,0	0,0	-72,1	-72,1
Diminution des inscriptions (en %)	100	72,1	72,1	36,1	0,0	0,0	-72,1	-36,1
N <sup>bre</sup> d'élèves transferts privé → public	13 466	9 711	9 711	4 855	0	0	-9 711	-4 855
N <sup>bre</sup> d'élèves restant au privé (agréés à des fins de subventions)	0	3 755	3 755	8 611	13 466	13 466	23 177	20 749
Économie (+) ou coût additionnel (-) (en M\$)	-73,9	-34,8	-43,8	-5,8	0	0	-22,6	-27,3
Pourcentage des dépenses totales éducation (en %)	0,57	0,27	0,36	0,04	0	0	0,17	0,21

Tableau 6-0.2 Synthèse des quatre scénarios relatifs au secteur collégial pour les élasticités-prix de -1 et de -0,50, (année de référence 2004-2005) (Suite)

EFFETS	Scénario 1C		Scénario 2C		Scénario 3C		Scénario 4C	
	-1	-0,50	-1	-0,50	-1	-0,50	-1	-0,50
Maintiens régionaux du secteur privé pour les régions qui possèdent déjà le secteur privé	NON (aucune)	OUI Montréal  NON Les autres	OUI Montréal  NON Les autres	OUI Capitale-Nationale Mauricie (?) Estrie (??) Montréal Outaouais (?) Centre-du-Québec (?) (Toutes)	OUI <i>idem</i> (toutes)	OUI <i>idem</i> (toutes)	OUI <i>idem</i> (toutes)	OUI <i>idem</i> (toutes)
Régions avec coût de transfert PRIVÉ → PUBLIC	Capitale-Nationale Estrie Montréal Outaouais	Capitale-Nationale Estrie Montréal Outaouais	Capitale-Nationale Estrie Montréal Outaouais	Capitale-Nationale Montréal Outaouais	(aucune)	(aucune)	(aucune)	(aucune)

- Lorsque ce tableau indique **OUI**, cela signifie que l'effectif du secteur privé de cette région sera supérieur à 1 000.
- Lorsque ce tableau indique **NON**, cela signifie que l'effectif du secteur privé de cette région sera inexistant.
- Un point d'interrogation est placé dans le cas d'effectif très réduit ou de réduction importante de cet effectif.
- Deux points d'interrogation (Estrie) signifient que l'effectif est très réduit et qu'il y a une réduction importante de cet effectif.

**Tableau 6-1.1 Estimations des conséquences d'une réduction de 50 % de la subvention publique accordée au secteur privé primaire et secondaire avec une élasticité-prix de -0,75 (Pour EXEMPLE)**

<b>(Élasticité-prix = -0,75 prise comme exemple)</b>	<b>2004-2005</b>
	<b>Scénario Réduction subventions 50 %</b>
1. Subventions du MEQ pour les eeps en 2004-2005 (en '000 \$)	<b>356 800</b>
2. Frais de scolarité des eeps en 2004-2005 (en '000 \$)	<b>243 727</b>
3. Effectif scolaire des eeps en 2004-2005 (en ETP) agréés à des fins de subventions	<b>107 790</b>
4. Frais de scolarité par élève en 2004-2005 (en \$)	<b>2 261</b>
5. Subventions diminuées (en '000 \$)	<b>178 400</b>
6. Écart à couvrir par les frais de scolarité (en '000 \$)	<b>178 400</b>
7. Augmentation des frais de scolarité par élève (en \$)	<b>1 655</b>
<b>8. Augmentation des frais de scolarité par élève (en %)</b>	<b>73,2 %</b>
<b>9. Diminution des inscriptions (en %)</b>	<b>54,9 %</b>
10. Nombre d'élèves passant du privé au public	<b>59 174</b>
11. Nombre d'élèves restant au privé sur un total de 107 790 (effectif scolaire ETP des eeps en 2004-2005 agréés à des fins de subventions)	<b>48 616</b>
12. Subventions du MELS aux commissions scolaires en 2004-2005 (en '000 \$)	<b>5 797 700</b>
13. Effectif scolaire des commissions scolaires en 2004-2005 (en ETP)	<b>1 054 832</b>
14. Subventions du MEQ aux commissions scolaires par élève en 2004-2005 (en \$)	<b>5 496</b>
15. Subvention diminuée aux eeps par élève (en \$)	<b>1 655</b>
16. Subventions aux élèves passant du privé au public (en '000 \$)	<b>325 240</b>
17. Subventions aux élèves restant au privé (en '000 \$)	<b>80 463</b>
18. Total partiel (16+17), (en '000 \$)	<b>405 702</b>
<b>19. Avantage budgétaire (+) ou désavantage (-), (en '000 \$)</b>	<b>-48 902</b>
<b>20. Coût additionnel annuel pour de nouvelles infrastructures publiques, (en '000 \$)</b>	<b>-19 562</b>
<b>21. Avantage (+) ou désavantage total (-), (en '000 \$)</b>	<b>-68 464</b>

Source : MELS (2006).

Remarques :

1. Les chiffres des subventions du MELS aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privé (2004-2005) viennent de la publication *Le financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire québécois. Année scolaire 2004-2005* de la Direction générale du financement et de l'équipement du MELS. Éducation, Québec, 21 p.
2. Les chiffres de l'effectif scolaire des commissions scolaires (en ETP), qui ont servi au calcul des subventions du MELS pour le budget 2004-2005, ont été fournis par la Direction générale du financement et de l'équipement du MELS.
3. Les frais de scolarité des eeps en 2004-2005 ont été estimés par le MELS.
4. Un effectif total de 107 790 élèves est considéré (les eeps agréés à des fins de subventions).
5. Hypothèse du coût annuel pour construction ou aménagement pour chaque élève : 867 \$ au primaire, 938 \$ au secondaire et 2 500 \$ au collégial.
6. Ce tableau est aussi appliqué (pour la méthode) aux données collégiales du MELS (2004-2005), à la section 6-6.
7. Ces *Notes explicatives* font partie intégrante de ce tableau.
8. eeps : élèves des établissements privés subventionnés.

**Tableau 6-1.2 Frais de scolarité des établissements d'enseignement privé agréés au primaire et secondaire au regard de la subvention gouvernementale en 2004-2005, par région administrative**

<b>2004-2005 Régions du Québec</b>	<b>Frais de scolarité appliqués / subvention<sup>1</sup></b>	<b>Effectif au privé subventionné<sup>2</sup></b>
Bas-Saint-Laurent	42,0 %	1 126
Saguenay–Lac-Saint-Jean	39,0 %	2 005
Capitale-Nationale	55,7 %	10 491
Mauricie	49,1 %	3 560
Estrie	43,0 %	4 590
Montréal	84,3 %	45 014
Outaouais	63,9 %	2 423
Abitibi-Témiscamingue	0,0 %	0
Côte-Nord	52,4 %	383
Nord-du-Québec	0,0 %	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,0 %	0
Chaudière-Appalaches	44,4 %	2 717
Laval	58,2 %	2 990
Lanaudière	57,7 %	6 228
Laurentides	57,7 %	4 997
Montérégie	65,5 %	18 319
Centre-du-Québec	48,8 %	2 947
<b>Total</b>	<b>68,3 %</b>	<b>107 790</b>

1- Les chiffres de cette colonne donnent en pourcentage le montant des frais de scolarité par rapport à la subvention accordée.

Rapports financiers des établissements privés.

2- Les chiffres de cette colonne sont les chiffres régionaux officiels du MELS excluant les écoles privées pour élèves handicapés et de formation professionnelle. Les quatre scénarios pour les régions sont bâtis sur ces chiffres (voir la note n° 6 du tableau précédent 6-1.1).

**Tableau 6-1.3 Frais de scolarité des établissements d'enseignement privé agréés au collégial au regard de la subvention gouvernementale en 2004-2005, par région administrative**

<b>2004-2005 Régions du Québec</b>	<b>Frais de scolarité appliqués / subvention<sup>1</sup></b>	<b>Effectif au privé subventionné<sup>2</sup></b>
Bas-Saint-Laurent	0,0 %	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,0 %	0
Capitale-Nationale	51,6 %	3 018
Mauricie	40,3 %	1 382
Estrie	44,4 %	389
Montréal	85,0 %	8 169
Outaouais	50,5 %	297
Abitibi-Témiscamingue	0,0 %	0
Côte-Nord	0,0 %	0
Nord-du-Québec	0,0 %	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,0 %	0
Chaudière-Appalaches	0,0 %	0
Laval	0,0 %	0
Lanaudière	0,0 %	0
Laurentides	0,0 %	0
Montérégie	0,0 %	0
Centre-du-Québec	51,1 %	211
<b>Total</b>		<b>13 466</b>

1- Les chiffres de cette colonne donnent en pourcentage le montant des frais de scolarité par rapport à la subvention accordée.

2- Les chiffres de cette colonne sont les chiffres régionaux officiels du MELS équivalents temps complet, incluant les programmes courts. Les quatre scénarios pour les régions sont bâtis sur ces chiffres.

**Tableau 6-2.1 Scénario 1 : Calculs de base avec une réduction de 100 % des subventions au secteur privé, (données 2004-2005).**

<b>Scénario : Réduction des subventions de 100 %</b>	<b>Élasticité- prix -0,25</b>	<b>Élasticité- prix -0,50</b>	<b>Élasticité- prix -0,75</b>	<b>Élasticité- prix -1</b>
1. Subventions du MEQ pour les eeps en 2004-2005 (en '000 \$)	356 800	356 800	356 800	356 800
2. Frais de scolarité des eeps en 2004-2005 (en '000 \$)	243 727	243 727	243 727	243 727
3. Effectif scolaire des eeps en 2004-2005 (en ETP)	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>
4. Frais de scolarité par élève en 2004-2005 (en \$)	2 261	2 261	2 261	2 261
5. Subventions diminuées (en '000 \$)	0	0	0	0
6. Écart à couvrir pour les frais de scolarité (en '000 \$)	356 800	356 800	356 800	356 800
7. Augmentation des frais de scolarité par élève (en \$)	3 310	3 310	3 310	3 310
<b>8. Augmentation des frais de scolarité par élève (en %)</b>	<b>146,4 %</b>	<b>146,4 %</b>	<b>146,4 %</b>	<b>146,4 %</b>
<b>9. Diminution des inscriptions (en %)</b>	<b>36,6 %</b>	<b>73,2 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
10. Nombre d'élèves passant du privé au public	39 449	78 899	107 790	107 790
11. Nombre d'élèves restant au privé sur un total de 107 790 (effectif scolaire ETP des eeps en 2004-2005 agréés à des fins de subventions)	68 341	28 891	0	0
12. Subventions du MEQ aux commissions scolaires en 2004-2005 (en '000 \$)	5 797 700	5 797 700	5 797 700	5 797 700
13. Effectif scolaire des commissions scolaires en 2004-2005 (en ETP)	1 054 832	1 054 832	1 054 832	1 054 832
14. Subventions du MEQ aux commissions scolaires par élève en 2004-2005 (en \$)	5 496	5 496	5 496	5 496
15. Subvention diminuée aux eeps par élève (en \$)	0	0	0	0
16. Subvention aux élèves passant du privé au public (en '000 \$)	216 826	433 653	592 449	592 449
17. Subvention aux élèves restant au privé (en '000 \$)	0	0	0	0
18. Total partiel (16+17), (en '000 \$)	216 826	433 653	592 449	592 449
<b>19. Avantage budgétaire (+) ou désavantage (-), (en '000 \$) (fonctionnement)</b>	<b>139 974</b>	<b>-76 853</b>	<b>-235 649</b>	<b>-235 649</b>
<b>20. Coût additionnel annuel pour de nouvelles infrastructures publiques, (en '000 \$)</b>	<b>-13 041</b>	<b>-26 083</b>	<b>-37 194</b>	<b>-41 726</b>
<b>21. Avantage (+) ou désavantage total (-), (en '000 \$)</b>	<b>126 933</b>	<b>-102 936</b>	<b>-272 843</b>	<b>-277 375</b>

Remarque : Ce tableau est une application du tableau 6-1.1.

**Tableau 6-2.2 Scénario 1 : Effectif régional à la suite d'une réduction de 100 % des subventions au secteur privé (le tableau 6-1.2 donne l'effectif de base)**

Scénario : Réduction des subventions de 100 %			Effectif des régions			
Régions	Frais de scolarité / subvention	Augmentation des frais de scolarité	Élasticité-prix -0,25	Élasticité-prix -0,5	Élasticité-prix -0,75	Élasticité-prix -1
Bas-Saint-Laurent	42,00 %	238,10 %	456	0	0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	39,00 %	256,41 %	720	0	0	0
Capitale-Nationale	55,70 %	179,53 %	5 782	1 074	0	0
Mauricie	49,10 %	203,67 %	1 747	0	0	0
Estrie	43,00 %	232,56 %	1 921	0	0	0
Montréal	84,30 %	118,62 %	31 665	18 315	4 966	0
Outaouais	63,90 %	156,49 %	1 475	527	0	0
Abitibi–Témiscaingue	-	-	0	0	0	0
Côte-Nord	52,40 %	190,84 %	200	18	0	0
Nord-du-Québec	-	-	0	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	44,40 %	225,23 %	1 187	0	0	0
Laval	58,20 %	171,82 %	1 706	421	0	0
Lanaudière	57,70 %	173,31 %	3 530	831	0	0
Laurentides	57,70 %	173,31 %	2 832	667	0	0
Montérégie	65,50 %	152,67 %	11 327	4 335	0	0
Centre-du-Québec	48,80 %	204,92 %	1 437	0	0	0
<b>Total</b>			<b>65 985</b>	<b>26 188</b>	<b>4 966</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation de l'effectif</b>			<b>-38,8 %</b>	<b>-75,7 %</b>	<b>-95,4 %</b>	<b>-100,0 %</b>

Remarque : En ce qui concerne les transferts par région, on part de l'effectif de 107 790 élèves du secteur privé subventionné (2004-2005).

**Tableau 6-2.3 Scénario 1 : Coût additionnel des transferts des élèves du secteur privé vers le secteur public à la suite d'une réduction de 100 % des subventions au secteur privé (en K\$), (données 2004-2005)**

Élasticité-prix	-0,25	-0,50	-0,75	-1
Montréal	0	0	4 824	9 356
Outaouais	885	1 770	2 262	2 262
Laval	1 199	2 399	2 792	2 792
Lanaudière	2 486	4 972	5 738	5 738
Laurentides	1 974	3 948	4 556	4 556
Montérégie	6 497	12 994	17 022	17 022
<b>Total</b>	<b>13 041</b>	<b>26 083</b>	<b>37 194</b>	<b>41 726</b>

Note : Ces coûts sont le résultat du produit de l'effectif transféré multiplié par les coûts unitaires du transfert d'un élève : 867 \$ par élève au primaire, 938 \$ au secondaire.

**Tableau 6-3.1 Scénario 2 : Calculs de base avec une réduction de 50 % des subventions au secteur privé (données de 2004-2005)**

<b>Scénario : Réduction des subventions de 50 %</b>	<b>Élasticité-prix -0,25</b>	<b>Élasticité-prix -0,50</b>	<b>Élasticité-prix -0,75</b>	<b>Élasticité-prix -1</b>
1. Subventions du MEQ pour les eeps en 2004-2005 (en '000 \$)	356 800	356 800	356 800	356 800
2. Frais de scolarité des eeps en 2004-2005 (en '000 \$)	243 727	243 727	243 727	243 727
3. Effectif scolaire des eeps en 2004-2005 (en ETP)	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>
4. Frais de scolarité par élève en 2004-2005 (en \$)	2 261	2 261	2 261	2 261
5. Subventions diminuées (en '000 \$)	178 400	178 400	178 400	178 400
6. Écart à couvrir pour les frais de scolarité (en '000 \$)	178 400	178 400	178 400	178 400
7. Augmentation des frais de scolarité par élève (en \$)	1 655	1 655	1 655	1 655
<b>8. Augmentation des frais de scolarité par élève (en %)</b>	73,2 %	73,2 %	73,2 %	73,2 %
<b>9. Diminution des inscriptions (en %)</b>	18,3 %	36,6 %	54,9 %	73,2 %
10. Nombre d'élèves passant du privé au public	19 725	39 449	59 174	78 899
11. Nombre d'élèves restant au privé sur un total de 107 790 (effectif scolaire ETP des eeps en 2004-2005 agréés à des fins de subventions)	88 065	68 341	48 616	28 891
12. Subventions du MEQ aux commissions scolaires en 2004-2005 (en '000 \$)	5 797 700	5 797 700	5 797 700	5 797 700
13. Effectif scolaire des commissions scolaires en 2004-2005 (ETP)	1 054 832	1 054 832	1 054 832	1 054 832
14. Subventions du MEQ aux commissions scolaires par élève en 2004-2005 (en \$)	5 496	5 496	5 496	5 496
15. Subvention diminuée aux eeps par élève (en \$)	1 655	1 655	1 655	1 655
16. Subvention aux élèves passant du privé au public (en '000 \$)	108 413	216 826	325 240	433 653
17. Subvention aux élèves restant au privé (en '000 \$)	145 754	113 109	80 463	47 817
18. Total partiel (16+17), (en '000 \$)	254 167	329 935	405 702	481 470
<b>19. Avantage budgétaire (+) ou désavantage (-), (en '000 \$) (fonctionnement)</b>	<b>102 633</b>	<b>26 865</b>	<b>-48 902</b>	<b>-124 670</b>
<b>20. Coût additionnel annuel pour de nouvelles infrastructures publiques, (en '000 \$)</b>	<b>-6 521</b>	<b>-13 041</b>	<b>-19 562</b>	<b>-26 083</b>
<b>21. Avantage (+) ou désavantage total (-), (en '000 \$)</b>	<b>96 112</b>	<b>13 824</b>	<b>-68 464</b>	<b>-150 753</b>

Remarque : Ce tableau est une application du tableau 6-1.1.

**Tableau 6-3.2 Scénario 2 : Effectif des régions à la suite d'une réduction de 50 % des subventions au secteur privé (le tableau 6-1.2 donne l'effectif de base)**

Scénario : Réduction des subventions de 50 %			Effectif des régions			
Régions	Frais de scolarité / subvention	Augmentation des frais de scolarité	Élasticité-prix -0,25	Élasticité-prix -0,5	Élasticité-prix -0,75	Élasticité-prix -1
Bas-Saint-Laurent	42,00 %	119,05 %	791	456	121	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	39,00 %	128,21 %	1 362	720	77	0
Capitale-Nationale	55,70 %	89,77 %	8 137	5 782	3 428	1 074
Mauricie	49,10 %	101,83 %	2 654	1 747	841	0
Estrie	43,00 %	116,28 %	3 256	1 921	587	0
Montréal	84,30 %	59,31 %	38 339	31 665	24 990	18 315
Outaouais	63,90 %	78,25 %	1 949	1 475	1 001	527
Abitibi-Témiscamingue	-	-	0	0	0	0
Côte-Nord	52,40 %	95,42 %	292	200	109	18
Nord-du-Québec	-	-	0	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	44,40 %	112,61 %	1 952	1 187	422	0
Laval	58,20 %	85,91 %	2 348	1 706	1 063	421
Lanaudière	57,70 %	86,66 %	4 879	3 530	2 180	831
Laurentides	57,70 %	86,66 %	3 914	2 832	1 749	667
Montérégie	65,50 %	76,34 %	14 823	11 327	7 831	4 335
Centre-du-Québec	48,80 %	102,46 %	2 192	1 437	682	0
<b>Total</b>			<b>86 888</b>	<b>65 985</b>	<b>45 081</b>	<b>26 188</b>
<b>Augmentation de l'effectif</b>			<b>-19,4 %</b>	<b>-38,8 %</b>	<b>-58,2 %</b>	<b>-75,7 %</b>

Remarque : En ce qui concerne les transferts par région, on part de l'effectif de 107 790 élèves du secteur privé subventionné (2004-2005).

**Tableau 6-3.3 Scénario 2 : Coût additionnel des transferts des élèves du secteur privé vers le secteur public à la suite d'une réduction de 50 % des subventions au secteur privé (en K\$), (données 2004-2005)**

Élasticité-prix	-0,25	-0,50	-0,75	-1
Montréal	0	0	0	0
Outaouais	443	885	1 328	1 770
Laval	600	1 199	1 799	2 399
Lanaudière	1 243	2 486	3 729	4 972
Laurentides	987	1 974	2 961	3 948
Montérégie	3 248	6 497	9 745	12 994
<b>Total</b>	<b>6 521</b>	<b>13 041</b>	<b>19 562</b>	<b>26 083</b>

Note : Ces coûts sont le résultat du produit de l'effectif transféré multiplié par les coûts unitaires du transfert d'un élève : 867 \$ par élève au primaire, 938 \$ au secondaire.

**Tableau 6-4.1 Scénario 3 : Calculs de base avec le maintien des subventions au secteur privé (données de 2004-2005)**

<b>Scénario : Réduction des subventions de 0 %</b>	<b>Élasticité- prix -0,25</b>	<b>Élasticité- prix -0,50</b>	<b>Élasticité- prix -0,75</b>	<b>Élasticité- prix -1</b>
1. Subventions du MELS pour les eeps en 2004-2005 (en '000 \$)	356 800	356 800	356 800	356 800
2. Frais de scolarité des eeps en 2004-2005 (en '000 \$)	243 727	243 727	243 727	243 727
3. Effectif scolaire des eeps en 2004-2005 (en ETP)	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>
4. Frais de scolarité par élève en 2004-2005 (en \$)	2 261	2 261	2 261	2 261
5. Subventions diminuées (en '000 \$)	356 800	356 800	356 800	356 800
6. Écart à couvrir pour les frais de scolarité (en '000 \$)	0	0	0	0
7. Augmentation des frais de scolarité par élève (en \$)	0	0	0	0
<b>8. Augmentation des frais de scolarité par élève (en %)</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>9. Diminution des inscriptions (en %)</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
10. Nombre d'élèves passant du privé au public	0	0	0	0
11. Nombre d'élèves restant au privé, sur total de 107 790 Effectif scolaire des eeps en 2004-2005 (ETP) agréés à des fins de subventions	107 790	107 790	107 790	107 790
12. Subvention du MEQ aux commissions scolaires en 2004-2005 (en '000 \$)	5 797 700	5 797 700	5 797 700	5 797 700
13. Effectif scolaire des commissions scolaires en 2004-2005 (ETP)	1 054 832	1 054 832	1 054 832	1 054 832
14. Subvention du MEQ aux commissions scolaires par élève en 2004-2005 (en \$)	5 496	5 496	5 496	5 496
15. Subvention diminuée aux eeps par élève (en \$)	3 310	3 310	3 310	3 310
16. Subvention aux élèves passant du privé au public (en '000 \$)	0	0	0	0
17. Subvention aux élèves restant au privé (en '000 \$)	356 800	356 800	356 800	356 800
18. Total partiel (16+17), (en '000 \$)	356 800	356 800	356 800	356 800
<b>19. Avantage budgétaire (+) ou désavantage (-), (en '000 \$) (fonctionnement)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>20. Coût additionnel annuel pour de nouvelles infrastructures publiques, (en '000 \$)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>21. Avantage (+) ou désavantage total (-), (en '000 \$)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Remarque : Ce tableau est une application du tableau 6-1.1.

**Tableau 6-4.2 Scénario 3 : Effectif des régions à la suite du maintien des subventions au secteur privé (le tableau 6-1.2 donne l'effectif de base)**

Scénario : Réduction des subventions de 0 %			Effectif des régions			
Régions	Frais de scolarité / subvention	Augmentation des frais de scolarité	Élasticité-prix -0,25	Élasticité-prix -0,5	Élasticité-prix -0,75	Élasticité-prix -1
Bas-Saint-Laurent	42,00 %	0 %	1 126	1 126	1 126	1 126
Saguenay–Lac-Saint-Jean	39,00 %	0 %	2 005	2 005	2 005	2 005
Capitale-Nationale	55,70 %	0 %	10 491	10 491	10 491	10 491
Mauricie	49,10 %	0 %	3 560	3 560	3 560	3 560
Estrie	43,00 %	0 %	4 590	4 590	4 590	4 590
Montréal	84,30 %	0 %	45 014	45 014	45 014	45 014
Outaouais	63,90 %	0 %	2 423	2 423	2 423	2 423
Abitibi–Témiscamingue	-	-	0	0	0	0
Côte-Nord	52,40 %	0 %	383	383	383	383
Nord-du-Québec	-	-	0	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	44,40 %	0 %	2 717	2 717	2 717	2 717
Laval	58,20 %	0 %	2 990	2 990	2 990	2 990
Lanaudière	57,70 %	0 %	6 228	6 228	6 228	6 228
Laurentides	57,70 %	0 %	4 997	4 997	4 997	4 997
Montérégie	65,50 %	0 %	18 319	18 319	18 319	18 319
Centre-du-Québec	48,80 %	0 %	2 947	2 947	2 947	2 947
<b>Total</b>			<b>107 790</b>	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>
<b>Augmentation de l'effectif</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Remarque : En ce qui a trait aux transferts par région, nous partons de l'effectif de 107 790 élèves du secteur privé subventionné (2004-2005).

**Tableau 6-4.3 Scénario 3 : Coût additionnel des transferts des élèves du secteur privé vers le secteur public à la suite du maintien des subventions au secteur privé (en K\$), (données de 2004-2005)**

Élasticité-prix	-0,25	-0,50	-0,75	-1
Montréal	0	0	0	0
Outaouais	0	0	0	0
Laval	0	0	0	0
Lanaudière	0	0	0	0
Laurentides	0	0	0	0
Montérégie	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Note : Ces coûts sont le résultat du produit de l'effectif transféré multiplié par les coûts unitaires du transfert d'un élève : 867 \$ par élève au primaire, 938 \$ au secondaire. Dans ce scénario, il n'y a pas de changement dans l'octroi de la subvention au secteur privé; il n'y a donc pas de coût additionnel de transfert.

**Tableau 6-5.1 Scénario 4 : Calculs de base avec une augmentation de 50 % des subventions au secteur privé (données de 2004-2005)**

<b>Scénario : Augmentation des subventions de 50 %</b>	<b>Élasticité -prix -0,25</b>	<b>Élasticité- prix -0,50</b>	<b>Élasticité- prix -0,75</b>	<b>Élasticité -prix -1</b>
1. Subventions du MEQ pour les eeps en 2004-2005 (en '000 \$)	356 800	356 800	356 800	356 800
2. Frais de scolarité des eeps en 2004-2005 (en '000 \$)	243 727	243 727	243 727	243 727
3. Effectif scolaire des eeps en 2004-2005 (en ETP)	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>	<b>107 790</b>
4. Frais de scolarité par élève en 2004-2005 (en \$)	2 261	2 261	2 261	2 261
5. Subventions augmentées (en '000 \$)	535 200	535 200	535 200	535 200
6. Écart à couvrir pour les frais de scolarité (en '000 \$)	178 400	178 400	178 400	178 400
7. Diminution des frais de scolarité par élève (en \$)	1 655	1 655	1 655	1 655
<b>8. Diminution des frais de scolarité par élève (en %)</b>	<b>73,2 %</b>	<b>73,2 %</b>	<b>73,2 %</b>	<b>73,2 %</b>
<b>9. Augmentation des inscriptions (en %)</b>	<b>18,3 %</b>	<b>36,6 %</b>	<b>54,9 %</b>	<b>73,2 %</b>
10. Nombre d'élèves passant du privé au public si + Nombre d'élèves passant du public au privé si -	-19 725	-39 449	-59 174	-78 899
11. Nombre d'élèves restant au privé sur un total de 107 790 (agréés à des fins de subventions)	127 515	147 239	166 964	186 689
12. Subventions du MEQ aux commissions scolaires en 2004-2005 (en '000 \$)	5 797 700	5 797 700	5 797 700	5 797 700
13. Effectif scolaire des commissions scolaires en 2004- 2005 (ETP)	1 054 832	1 054 832	1 054 832	1 054 832
14. Subvention du MEQ aux commissions scolaires par élève en 2004-2005 (en \$)	5 496	5 496	5 496	5 496
15. Subvention diminuée aux eeps par élève (en \$)	4 965	4 965	4 965	4 965
16. Subvention aux élèves passant du privé au public (en 000 \$) Chiffre négatif si mouvement inverse des élèves	-108 413	-216 826	-325 240	-433 653
17. Subventions aux élèves restant au privé (en '000 \$)	633 137	731 074	829 011	926 948
18. Total partiel (16+17), (en '000 \$)	524 724	514 248	503 772	493 296
<b>19. Avantage budgétaire (+) ou désavantage (-), (en '000 \$) (fonctionnement)</b>	<b>-167 924</b>	<b>-157 448</b>	<b>-146 972</b>	<b>-136 496</b>
<b>20. Coût additionnel annuel pour de nouvelles infrastructures publiques, (en '000 \$)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>21. Avantage (+) ou désavantage total (-), (en '000 \$)</b>	<b>-167 924</b>	<b>-157 448</b>	<b>-146 972</b>	<b>-136 496</b>

Remarque : Ce tableau est une application du tableau 6-1.1.

**Tableau 6-5.2 Scénario 4 : Effectif des régions à la suite d'une augmentation de 50 % des subventions au secteur privé (le tableau 6-1.2 donne l'effectif de base)**

Scénario : Augmentation des subventions de 50 %			Effectif des régions			
Régions	Frais de scolarité / subvention	Augmentation des frais de scolarité	Élasticité-prix -0,25	Élasticité-prix -0,5	Élasticité-prix -0,75	Élasticité-prix -1
Bas-Saint-Laurent	42,00 %	-100,00 %	1 408	1 689	1 971	2 252
Saguenay–Lac-Saint-Jean	39,00 %	-100,00 %	2 506	3 008	3 509	4 010
Capitale-Nationale	55,70 %	-89,77 %	12 845	15 200	17 554	19 908
Mauricie	49,10 %	-100,00 %	4 450	5 340	6 230	7 120
Estrie	43,00 %	-100,00 %	5 738	6 885	8 033	9 180
Montréal	84,30 %	-59,31 %	51 689	58 363	65 038	71 713
Outaouais	63,90 %	-78,25 %	2 897	3 371	3 845	4 319
Abitibi-Témiscamingue	-	-	0	0	0	0
Côte-Nord	52,40 %	-95,42 %	474	566	657	748
Nord-du-Québec	-	-	0	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	44,40 %	-100,00 %	3 396	4 076	4 755	5 434
Laval	58,20 %	-85,91 %	3 632	4 274	4 917	5 559
Lanaudière	57,70 %	-86,66 %	7 577	8 926	10 276	11 625
Laurentides	57,70 %	-86,66 %	6 080	7 162	8 245	9 327
Montérégie	65,50 %	-76,34 %	21 815	25 311	28 807	32 303
Centre-du-Québec	48,80 %	-100,00 %	3 684	4 421	5 157	5 894
<b>Total</b>			<b>128 191</b>	<b>148 592</b>	<b>168 994</b>	<b>189 392</b>
<b>Augmentation de l'effectif</b>			<b>18,9 %</b>	<b>37,9 %</b>	<b>56,8 %</b>	<b>75,7 %</b>

Remarque : En ce qui a trait aux transferts par région, on part de l'effectif de 107 790 élèves du secteur privé subventionné (2004-2005).

**Tableau 6-5.3 Scénario 4 : Coût additionnel des transferts des élèves du secteur privé vers le secteur public à la suite d'une augmentation de 50 % des subventions au secteur privé (en K\$) (données de 2004-2005)**

Élasticité-prix	-0,25	-0,50	-0,75	-1
Montréal	0	0	0	0
Outaouais	0	0	0	0
Laval	0	0	0	0
Lanaudière	0	0	0	0
Laurentides	0	0	0	0
Montérégie	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Note : Ces coûts sont le résultat du produit de l'effectif transféré multiplié par les coûts unitaires du transfert d'un élève : 867 \$ par élève au primaire, 938 \$ au secondaire. Dans ce scénario, il n'y a pas de transferts du public vers le privé; il n'y a donc pas de coût de transfert.

**Tableau 6-5.4 : DÉTAIL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ AGRÉÉS (SAUF EHDA ET FP) EN 2004-2005  
PAR RÉGION (SAUF LA CAPITALE-NATIONALE ET MONTRÉAL)**

<b>Région</b>		<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Municipalité</b>	<b>Enseignement offert et ordre d'enseignement</b>
Bas-Saint-Laurent	1.	Collège Ste-Anne-de-La-Pocatière	La Pocatière	Secondaire
	2.	École secondaire Notre-Dame	Rivière-du-Loup	Secondaire
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1.	École apostolique de Chicoutimi	Saguenay	Préscolaire et primaire
	2.	Le Lycée du Saguenay	Saguenay	Secondaire
	3.	Séminaire de Chicoutimi, services éducatifs	Saguenay	Secondaire
	4.	Juvénat Saint-Jean (F.I.C.)	Dolbeau-Mistassini	Secondaire
	5.	Les services éducatifs du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	Métabetchouan–Lac-à-la-C.	Secondaire
Mauricie	1.	Val Marie	Trois-Rivières	Préscolaire et primaire
	2.	Collège Marie-de-l'Incarnation	Trois-Rivières	Préscolaire, primaire et secondaire
	3.	Institut secondaire Keranna (1992) inc.	Trois-Rivières	Secondaire
	4.	Le Séminaire de Saint-Joseph des Trois-Rivières	Trois-Rivières	Secondaire
	5.	Institut secondaire Montfort	Shawinigan	Secondaire
	6.	Le Séminaire Ste-Marie	Shawinigan	Secondaire
Estrie	1.	École primaire des Arbrisseaux	Compton	Préscolaire et primaire
	2.	École Plein Soleil (association coopérative)	Sherbrooke	Préscolaire et primaire
	3.	École secondaire de Bromptonville	Sherbrooke	Secondaire

	4.	Séminaire de Sherbrooke	Sherbrooke	Secondaire
	5.	Séminaire Salésien	Sherbrooke	Secondaire
	6.	Collège du Mont Ste-Anne	Sherbrooke	Secondaire
	7.	Collège du Sacré-Cœur	Sherbrooke	Secondaire
	8.	Collège Mont Notre-Dame de Sherbrooke inc.	Sherbrooke	Secondaire
	9.	Collège François-Delaplace	Waterville	Secondaire
	10.	Collège Notre-Dame-des-Servites	Ayer's Cliff	Secondaire
	11.	Collège Rivier	Coaticook	Secondaire
Outaouais	1.	École Montessori de l'Outaouais inc.	Gatineau	Préscolaire et primaire
	2.	Collège Saint-Alexandre de la Gatineau	Gatineau	Secondaire
	3.	Collège Saint-Joseph de Hull	Gatineau	Secondaire
	4.	Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	Gatineau	Secondaire
Côte-Nord	1.	École secondaire Jean-Paul II	Baie-Comeau	Secondaire
	2.	Institut d'enseignement de Sept-Îles inc.	Sept-Îles	Secondaire
Chaudière-Appalaches	1.	Collège de Lévis	Lévis	Secondaire
	2.	École Marcelle-Mallet	Lévis	Secondaire
	3.	Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent (F.I.C.)	Lévis	Secondaire
	4.	Collège Dina-Bélanger	Saint-Michel-de-Bellechasse	Secondaire
	5.	École Jésus-Marie de Beauceville	Beauceville	Secondaire
Laval	1.	École Notre-Dame de Nareg	Laval	Préscolaire et primaire
		École Notre-Dame de Nareg	Laval	Préscolaire, primaire et secondaire
	2.	Collège Laval	Laval	Secondaire
	3.	Collège Letendre	Laval	Secondaire

Lanaudière	1.	Académie François-Labelle	Repentigny	Préscolaire et primaire
	2.	Centre académique de Lanaudière	Repentigny	Préscolaire et primaire
	3.	École Les Mélèzes	Joliette	Préscolaire et primaire
	4.	Académie Antoine-Manseau	Joliette	Secondaire
	5.	École Marie-Anne	Rawdon	Préscolaire et primaire
	6.	Collège Champagneur	Rawdon	Secondaire
	7.	Collège de l'Assomption	L'Assomption	Secondaire
	8.	Collège Esther-Blondin	Saint-Jacques	Secondaire
	9.	Collège Saint-Sacrement	Terrebonne	Secondaire
Laurentides	1.	L'académie des jeunes filles Beth Tziril	Boisbriand	Préscolaire et primaire
	2.	Académie Laurentienne (1986) inc.	Val-Morin	Primaire et secondaire
	3.	Académie Lafontaine inc.	Saint-Jérôme	Préscolaire, primaire et secondaire
	4.	L'Académie Ste-Thérèse inc. (Campus Sainte-Thérèse)	Sainte-Thérèse	Primaire et secondaire
		L'Académie Ste-Thérèse inc. (Campus Rosemère)	Rosemère	Préscolaire et primaire
	5.	Externat Sacré-Cœur	Rosemère	Secondaire
	6.	Séminaire du Sacré-Cœur	Grenville-sur-la-Rouge	Secondaire
Montérégie	1.	École Primaire, Les Trois Saisons	Boucherville	Préscolaire et primaire
	2.	Pensionnat des Sacrés-Cœurs	Saint-Bruno	Préscolaire et primaire
	3.	Séminaire de la Très-Sainte-Trinité	Saint-Bruno-de-Mont.	Secondaire
	4.	La petite Académie	Saint-Hyacinthe	Préscolaire et primaire
	5.	École secondaire Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	Secondaire
	6.	Collège Saint-Maurice	Saint-Hyacinthe	Secondaire
	7.	Collège Antoine-Girouard	Saint-Hyacinthe	Secondaire
	8.	Collège Français Primaire inc. (campus Beaugard)	Longueuil	Préscolaire et primaire

	9.	Collège Notre-Dame-de-Lourdes	Longueuil	Secondaire
	10.	Collège Charles-Lemoyne (pavillon le Classique)	Longueuil	Secondaire
		Collège Charles-Lemoyne (pavillon l'Envol)	Longueuil	Secondaire
		Collège Charles-Lemoyne (pavillon le Musidanse)	Longueuil	Secondaire
		Collège Charles-Lemoyne (pavillon l'International)	Sainte-Catherine	Secondaire
		Collège Charles-Lemoyne (pavillon l'Actuel)	Sainte-Catherine	Secondaire
	11.	Collège Héritage de Châteauguay inc.	Châteauguay	Primaire et secondaire
	12.	Collège Jean-de-la-Mennais	La Prairie	Primaire et secondaire
	13.	Collège Bourget	Rigaud	Primaire et secondaire
	14.	École Présentation de Marie	Granby	Primaire et secondaire
	15.	École secondaire du Verbe divin inc.	Granby	Secondaire
	16.	Collège Mont-Sacré-Cœur de Granby	Granby	Secondaire
	17.	École secondaire Marcellin-Champagnat	Saint-Jean-sur-Richelieu	Secondaire
	18.	Collège Saint-Paul	Varenes	Secondaire
	19.	Collège St-Hilaire inc.	Mont-Saint-Hilaire	Secondaire
	20.	Collège Durocher Saint-Lambert (pavillon Durocher)	Saint-Lambert	Secondaire
		Collège Durocher Saint-Lambert (pavillon Saint-Lambert)	Saint-Lambert	Secondaire
Centre-du-Québec	1.	Collège Saint-Bernard	Drummondville	Préscolaire, primaire et secondaire
	2.	Collège Clarétain de Victoriaville	Victoriaville	Secondaire
	3.	Collège Coopératif l'Horizon	Ham-Nord	Secondaire
	4.	Collège Notre-Dame-de-l'Assomption	Nicolet	Secondaire
	5.	École secondaire Mont-Bénilde	Bécancour	Secondaire
	6.	Juvénat Saint-Louis-Marie	Saint-Guillaume	Secondaire
	7.	Pensionnat de Drummondville (fermé en 2006)	Drummondville	Secondaire

Source : MELS, 2006.

**Tableau 6-6.1 Scénario 1C : Calculs de base avec une réduction de 100 % des subventions au secteur privé collégial (données de 2004-2005)**

<b>Scénario : Réduction des subventions de 100 %</b>	<b>Élasticité-prix -0,25</b>	<b>Élasticité-prix -0,50</b>	<b>Élasticité-prix -0,75</b>	<b>Élasticité-prix -1</b>
1. Subventions du MEQ aux établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en '000 \$)	64 061	64 061	64 061	64 061
2. Frais de scolarité des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en '000 \$)	44 416	44 416	44 416	44 416
3. Effectif des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en ETP)	13 466	13 466	13 466	13 466
4. Frais de scolarité par élève en 2004-2005 (en \$)	3 298	3 298	3 298	3 298
5. Subventions diminuées (en '000 \$)	0	0	0	0
6. Écart à couvrir pour les frais de scolarité (en '000 \$)	64 061	64 061	64 061	64 061
7. Augmentation des frais de scolarité par élève (en \$)	4 757	4 757	4 757	4 757
<b>8. Augmentation des frais de scolarité par élève (en %)</b>	<b>144,2 %</b>	<b>144,2 %</b>	<b>144,2 %</b>	<b>144,2 %</b>
<b>9. Diminution des inscriptions (en %)</b>	<b>36,1 %</b>	<b>72,1 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
10. Nombre d'élèves passant du privé au public	4 855	9 711	13 466	13 466
11. Nombre d'élèves restant au privé	8 611	3 755	0	0
12. Subventions du MEQ aux cégeps en 2004-2005 (en '000 \$)	1 246 300	1 246 300	1 246 300	1 246 300
13. Effectif des cégeps en 2004-2005 (en ETP)	153 634	153 634	153 634	153 634
14. Subvention du MEQ aux cégeps en 2004-2005 par élève (en \$)	8 112	8 112	8 112	8 112
15. Subvention diminuée aux établissements d'enseignement collégial privé subventionnés par élève (en \$)	0	0	0	0
16. Subventions aux élèves passant du privé au public (en '000 \$)	39 388	78 777	109 238	109 238
17. Subventions aux élèves restant au privé (en '000 \$)	0	0	0	0
18. Total partiel (16+17)	39 388	78 777	109 238	109 238
<b>19. Avantage budgétaire (+) ou désavantage (-), (en '000 \$) (fonctionnement)</b>	<b>24 673</b>	<b>-14 716</b>	<b>-45 177</b>	<b>-45 177</b>
<b>20. Coût additionnel annuel pour de nouvelles infrastructures publiques, (en '000 \$)</b>	<b>-10 030</b>	<b>-20 119</b>	<b>-26 367</b>	<b>-28 770</b>
<b>21. Avantage (+) ou désavantage total (-), (en '000 \$)</b>	<b>14 643</b>	<b>-34 835</b>	<b>-71 544</b>	<b>-73 947</b>

Remarque : Ce tableau est une application du tableau 6-1.1.

**Tableau 6-6.2 Scénario 1C : Effectif des régions à la suite d'une réduction de 100 % des subventions au secteur privé collégial (le tableau 6-1.3 donne l'effectif de base)**

Scénario : Réduction des subventions de 100 %			Effectif des régions			
Régions	Frais de scolarité / subvention	Augmentation des frais de scolarité	Élasticité-prix -0,25	Élasticité-prix -0,5	Élasticité-prix -0,75	Élasticité-prix -1
Bas-Saint-Laurent	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Capitale-Nationale	51,6 %	193,8 %	1 556	94	0	0
Mauricie	40,3 %	248,1 %	525	0	0	0
Estrie	44,4 %	225,2 %	170	0	0	0
Montréal	85,0 %	117,6 %	5 766	3 364	961	0
Outaouais	50,5 %	198,0 %	150	3	0	0
Abitibi-Témiscamingue	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Côte-Nord	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Laval	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Lanaudière	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Laurentides	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Montérégie	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Centre-du-Québec	51,1 %	195,7 %	108	0	0	0
<b>Total</b>			<b>8 275</b>	<b>3 461</b>	<b>961</b>	<b>0</b>
<b>Diminution de l'effectif</b>			<b>-38,6 %</b>	<b>-74,3 %</b>	<b>-92,9 %</b>	<b>-100,0 %</b>

**Tableau 6-6.3 Scénario 1C : Coût additionnel des transferts des élèves du secteur privé collégial vers le secteur public à la suite d'une réduction de 100 % des subventions au secteur privé (en K\$), (données de 2004-2005)**

Élasticité-prix	-0,25	-0,50	-0,75	-1
Capitale-Nationale	3 656	7 311	7 545	7 545
Mauricie	0	0	0	0
Estrie	0	60	60	60
Montréal	6 007	12 013	18 020	20 423
Outaouais	368	735	743	743
Centre-du-Québec	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10 030</b>	<b>20 119</b>	<b>26 367</b>	<b>28 770</b>

Note : Ces coûts sont le résultat du produit de l'effectif transféré multiplié par le coût unitaire moyen du transfert d'un élève au collégial (2 500 \$).

**Tableau 6-6.4 Scénario 2C : Calculs de base avec une réduction de 50 % des subventions au secteur privé collégial (données de 2004-2005)**

<b>Scénario : Réduction des subventions de 50 %</b>	<b>Élasticité -prix -0,25</b>	<b>Élasticité- prix -0,50</b>	<b>Élasticité -prix -0,75</b>	<b>Élasticité -prix -1</b>
1. Subventions du MEQ aux établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en '000 \$)	64 061	64 061	64 061	64 061
2. Frais de scolarité des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en '000 \$)	44 416	44 416	44 416	44 416
3. Effectif des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en ETP)	13 466	13 466	13 466	13 466
4. Frais de scolarité par élève en 2004-2005 (en \$)	3 298	3 298	3 298	3 298
5. Subventions diminuées (en '000 \$)	32 031	32 031	32 031	32 031
6. Écart à couvrir pour les frais de scolarité (en '000 \$)	32 031	32 031	32 031	32 031
7. Augmentation des frais de scolarité par élève (en \$)	2 379	2 379	2 379	2 379
<b>8. Augmentation des frais de scolarité par élève (en %)</b>	72,1 %	72,1 %	72,1 %	72,1 %
<b>9. Diminution des inscriptions (en %)</b>	18,0 %	36,1 %	54,1 %	72,1 %
10. Nombre d'élèves passant du privé au public	2 428	4 855	7 283	9 711
11. Nombre d'élèves restant au privé	11 038	8 611	6 183	3 755
12. Subventions du MEQ aux cégeps en 2004-2005 (en '000 \$)	1 246 300	1 246 300	1 246 300	1 246 300
13. Effectif des cégeps en 2004-2005 (en ETP)	153 634	153 634	153 634	153 634
14. Subvention du MEQ aux cégeps en 2004-2005 par élève (en \$)	8 112	8 112	8 112	8 112
15. Subvention diminuée aux établissements d'enseignement collégial privé subventionnés par élève (en \$)	2 379	2 379	2 379	2 379
16. Subventions aux élèves passant du privé au public (en '000 \$)	19 694	39 388	59 083	78 777
17. Subventions aux élèves restant au privé (en '000 \$)	26 256	20 481	14 706	8 932
18. Total partiel (16+17)	45 950	59 870	73 789	87 709
<b>19. Avantage budgétaire (+) ou désavantage (-), (en '000 \$) (fonctionnement)</b>	<b>18 111</b>	<b>4 191</b>	<b>-9 728</b>	<b>-23 648</b>
<b>20. Coût additionnel annuel pour de nouvelles infrastructures publiques, (en '000 \$)</b>	<b>-5 015</b>	<b>-10 030</b>	<b>-15 045</b>	<b>-20 119</b>
<b>21. Avantage (+) ou désavantage total (-), (en '000 \$)</b>	<b>13 096</b>	<b>-5 838</b>	<b>-24 773</b>	<b>-43 767</b>

Remarque : Ce tableau est une application du tableau 6-1.1.

**Tableau 6-6.5 Scénario 2C : Effectif des régions à la suite d'une réduction de 50 % des subventions au secteur privé collégial (le tableau 6-1.3 donne l'effectif de base)**

Scénario : Réduction des subventions de 50 %			Effectif des régions			
Régions	Frais de scolarité / subvention	Augmentation des frais de scolarité	Élasticité-prix -0,25	Élasticité-prix -0,5	Élasticité-prix -0,75	Élasticité-prix -1
Bas-Saint-Laurent	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Capitale-Nationale	51,6 %	96,9 %	2 287	1 556	825	94
Mauricie	40,3 %	124,1 %	953	525	96	0
Estrie	44,4 %	112,6 %	279	170	60	0
Montréal	85,0 %	58,8 %	6 968	5 766	4 565	3 364
Outaouais	50,5 %	99,0 %	223	150	76	3
Abitibi-Témiscamingue	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Côte-Nord	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Laval	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Lanaudière	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Laurentides	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Montérégie	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Centre-du-Québec	51,1 %	97,8 %	159	108	56	5
<b>Total</b>			<b>10 870</b>	<b>8 275</b>	<b>5 678</b>	<b>3 466</b>
<b>Diminution de l'effectif</b>			<b>-19,3 %</b>	<b>-38,6 %</b>	<b>-57,8 %</b>	<b>-74,3 %</b>

**Tableau 6-6.6 Scénario 2C : Coût additionnel des transferts des élèves du secteur privé collégial vers le secteur public à la suite d'une réduction de 50 % des subventions au secteur privé (en K\$) (données de 2004-2005)**

Élasticité-prix	-0,25	-0,50	-0,75	-1
Capitale-Nationale	1 828	3 656	5 483	7 311
Mauricie	0	0	0	0
Estrie	0	0	0	60
Montréal	3 003	6 007	9 010	12 013
Outaouais	184	368	551	735
Centre-du-Québec	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 015</b>	<b>10 030</b>	<b>15 045</b>	<b>20 119</b>

Note : Ces coûts sont le résultat du produit de l'effectif transféré multiplié par le coût unitaire moyen du transfert d'un élève au collégial (2 500 \$).

**Tableau 6-6.7 Scénario 3C : Calculs de base avec le maintien des subventions au secteur privé collégial (données de 2004-2005)**

<b>Scénario : Maintien des subventions</b>	<b>Élasticité -prix -0,25</b>	<b>Élasticité -prix -0,50</b>	<b>Élasticité- prix -0,75</b>	<b>Élasticité -prix -1</b>
1. Subventions du MEQ aux établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en '000 \$)	64 061	64 061	64 061	64 061
2. Frais de scolarité des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en '000 \$)	44 416	44 416	44 416	44 416
3. Effectif des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en ETP)	13 466	13 466	13 466	13 466
4. Frais de scolarité par élève en 2004-2005 (en \$)	3 298	3 298	3 298	3 298
5. Subventions diminuées (en '000 \$)	64 061	64 061	64 061	64 061
6. Écart à couvrir pour les frais de scolarité (en '000 \$)	0	0	0	0
7. Augmentation des frais de scolarité par élève (en \$)	0	0	0	0
<b>8. Augmentation des frais de scolarité par élève (en %)</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>9. Diminution des inscriptions (en %)</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
10. Nombre d'élèves passant du privé au public	0	0	0	0
11. Nombre d'élèves restant au privé	13 466	13 466	13 466	13 466
12. Subventions du MEQ aux cégeps en 2004-2005 (en '000 \$)	1 246 300	1 246 300	1 246 300	1 246 300
13. Effectif des cégeps en 2004-2005 (en ETP)	153 634	153 634	153 634	153 634
14. Subvention du MEQ aux cégeps en 2004-2005 par élève (en \$)	8 112	8 112	8 112	8 112
15. Subvention diminuée aux établissements d'enseignement collégial privé subventionnés par élève (en \$)	4 757	4 757	4 757	4 757
16. Subventions aux élèves passant du privé au public (en '000 \$)	0	0	0	0
17. Subventions aux élèves restant au privé (en '000 \$)	64 061	64 061	64 061	64 061
18. Total partiel (16+17)	64 061	64 061	64 061	64 061
<b>19. Avantage budgétaire (+) ou désavantage (-), (en '000 \$) (fonctionnement)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>20. Coût additionnel annuel pour de nouvelles infrastructures publiques, (en '000 \$)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>21. Avantage (+) ou désavantage total (-), (en '000 \$)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Remarque : Ce tableau est une application du tableau 6-1.1.

**Tableau 6-6.8 Scénario 3C : Effectif des régions à la suite du maintien des subventions au secteur privé collégial (le tableau 6-1.3 donne l'effectif de base)**

Scénario : Maintien des subventions			Effectif des régions			
Régions	Frais de scolarité / subvention	Augmentation des frais de scolarité	Élasticité-prix -0,25	Élasticité-prix -0,5	Élasticité-prix -0,75	Élasticité-prix -1
Bas-Saint-Laurent	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Capitale-Nationale	51,6 %	0,0 %	3 018	3 018	3 018	3 018
Mauricie	40,3 %	0,0 %	1 382	1 382	1 382	1 382
Estrie	44,4 %	0,0 %	389	389	389	389
Montréal	85,0 %	0,0 %	8 169	8 169	8 169	8 169
Outaouais	50,5 %	0,0 %	297	297	297	297
Abitibi-Témiscamingue	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Côte-Nord	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Laval	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Lanaudière	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Laurentides	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Montérégie	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Centre-du-Québec	51,1 %	0,0 %	211	211	211	211
<b>Total</b>			<b>13 466</b>	<b>13 466</b>	<b>13 466</b>	<b>13 466</b>
<b>Diminution de l'effectif</b>			<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>

**Tableau 6-6.9 Scénario 3C : Coût additionnel des transferts des élèves du secteur privé collégial vers le secteur public à la suite du maintien des subventions au secteur privé (en K\$) (données de 2004-2005)**

Élasticité-prix	-0,25	-0,50	-0,75	-1
Capitale-Nationale	0	0	0	0
Mauricie	0	0	0	0
Estrie	0	0	0	0
Montréal	0	0	0	0
Outaouais	0	0	0	0
Centre-du-Québec	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Note : Il n'y a pas de transferts du secteur privé collégial vers le secteur public.

**Tableau 6-6.10 Scénario 4C : Calculs de base avec une augmentation de 50 % des subventions au secteur privé collégial (données de 2004-2005)**

<b>Scénario : Augmentation des subventions de 50 %</b>	<b>Élasticité -prix -0,25</b>	<b>Élasticité -prix -0,50</b>	<b>Élasticité- prix -0,75</b>	<b>Élasticité -prix -1</b>
1. Subventions du MEQ aux établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en '000 \$)	64 061	64 061	64 061	64 061
2. Frais de scolarité des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en '000 \$)	44 416	44 416	44 416	44 416
3. Effectif des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés en 2004-2005 (en ETP)	13 466	13 466	13 466	13 466
4. Frais de scolarité par élève en 2004-2005 (en \$)	3 298	3 298	3 298	3 298
5. Subventions augmentées (en '000 \$)	96 092	96 092	96 092	96 092
6. Écart à couvrir pour les frais de scolarité (en '000 \$)	32 031	32 031	32 031	32 031
7. Diminution des frais de scolarité par élève (en \$)	2 379	2 379	2 379	2 379
<b>8. Diminution des frais de scolarité par élève (en %)</b>	<b>72,1 %</b>	<b>72,1 %</b>	<b>72,1 %</b>	<b>72,1 %</b>
<b>9. Augmentation des inscriptions (en %)</b>	<b>18,0 %</b>	<b>36,1 %</b>	<b>54,1 %</b>	<b>72,1 %</b>
10. Nombre d'élèves passant du privé au public	-2 428	-4 855	-7 283	-9 711
11. Nombre d'élèves restant au privé	15 894	18 321	20 749	23 177
12. Subventions du MEQ aux cégeps en 2004-2005 (en '000 \$)	1 246 300	1 246 300	1 246 300	1 246 300
13. Effectif des cégeps en 2004-2005 (en ETP)	153 634	153 634	153 634	153 634
14. Subvention du MEQ aux cégeps en 2004-2005 par élève (en \$)	8 112	8 112	8 112	8 112
15. Subvention augmentée aux cégeps par élève (en \$)	7 136	7 136	7 136	7 136
16. Subventions aux élèves passant du privé au public (en '000 \$)	-19 694	-39 388	-59 083	-78 777
17. Subventions aux élèves restant au privé (en '000 \$)	113 416	130 740	148 064	165 388
18. Total partiel (16+17)	93 721	91 351	88 981	86 611
<b>19. Avantage budgétaire (+) ou désavantage (-), (en '000 \$) (fonctionnement)</b>	<b>-29 660</b>	<b>-27 290</b>	<b>-24 920</b>	<b>-22 550</b>
<b>20. Coût additionnel annuel pour de nouvelles infrastructures publiques, (en '000 \$)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>21. Avantage (+) ou désavantage total (-), (en '000 \$)</b>	<b>-29 660</b>	<b>-27 290</b>	<b>-24 920</b>	<b>-22 550</b>

Remarque : Ce tableau est une application du tableau 6-1.1.

**Tableau 6-6.11 Scénario 4C : Effectif des régions à la suite d'une augmentation de 50 % des subventions au secteur privé collégial (le tableau 6-1.3 donne l'effectif de base)**

<b>Scénario : Augmentation des subventions de 50 %</b>			<b>Effectif des régions</b>			
<b>Régions</b>	<b>Frais de scolarité / subvention</b>	<b>Réduction des frais de scolarité</b>	<b>Élasticité-prix -0,25</b>	<b>Élasticité-prix -0,5</b>	<b>Élasticité-prix -0,75</b>	<b>Élasticité-prix -1</b>
Bas-Saint-Laurent	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Capitale-Nationale	51,6 %	96,9 %	3 749	4 480	5 211	5 942
Mauricie	40,3 %	100,0 %	1 728	2 073	2 419	2 764
Estrie	44,4 %	100,0 %	486	584	681	778
Montréal	85,0 %	58,8 %	9 370	10 572	11 773	12 974
Outaouais	50,5 %	99,0 %	371	444	518	591
Abitibi-Témiscamingue	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Côte-Nord	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	0,0 %	100,0 %	0	0	0	0
Laval	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Lanaudière	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Laurentides	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Montérégie	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Centre-du-Québec	51,1 %	100,0 %	264	317	369	422
<b>Total</b>			<b>15 968</b>	<b>18 470</b>	<b>20 971</b>	<b>23 471</b>
<b>Augmentation de l'effectif</b>			<b>18,6 %</b>	<b>37,2 %</b>	<b>55,7 %</b>	<b>74,3 %</b>

**Tableau 6-6.12 Scénario 4C : Coût additionnel des transferts des élèves du secteur privé collégial vers le secteur public à la suite d'une augmentation de 50 % des subventions au secteur privé (en K\$), (données de 2004-2005)**

<b>Élasticité-prix</b>	<b>-0,25</b>	<b>-0,50</b>	<b>-0,75</b>	<b>-1</b>
Capitale-Nationale	0	0	0	0
Mauricie	0	0	0	0
Estrie	0	0	0	0
Montréal	0	0	0	0
Outaouais	0	0	0	0
Centre-du-Québec	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Note : Il n'y a pas de transferts du secteur privé collégial vers le secteur public.